CoPLER

APPROBATION : 24/03/2022

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Rapport de présentation

Tome 1 - Diagnostic

epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

Table des matières

1- Introduction générale **5**
1-1- Situation géographique et institutionnelle de la CoPLER 5
1-1- Des documents d'urbanisme locaux au PLUI de la CoPLER 8
1-2- Démarches engagées sur le territoire 10

2- La démographie dans la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône **14**
2-1- La population et son évolution 14
2-2- La structure par âge de la population 17
2-3- Les catégories socioprofessionnelles des actifs de la CoPLER 18
2-4- Les ménages et leurs revenus 19
2-5- Les migrations résidentielles 20

3- L'habitat dans le territoire de la CoPLER **23**
3-1- La demande en logement avec une analyse des ménages 23
3-2- L'offre de logement avec une analyse du stock 26
3-3- L'adéquation entre l'offre et la demande : des dynamiques contrastées selon les marchés 32
3-4- Les politiques publiques en matière d'habitat 37

4- L'agriculture sur le territoire de la CoPLER **38**
4-1- Diagnostic agricole réalisé par epures 38
4-2- Diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Loire 52

5- Les activités économiques dans le territoire de la CoPLER **135**
5-1- Un territoire fort de son histoire et de sa dynamique économique 135
5-2- Un tissu économique maillé sur l'ensemble du territoire 138
5-3- La population active et le chômage 143
5-4- Un tissu économique diversifié à dominante industrielle 147
5-5- Un territoire peu spécifique dans les services malgré leur augmentation 153
5-6- Une présence non négligeable d'exploitants agricoles 155
5-7- Un tissu économique massivement composé de moyennes et petites entreprises 156
5-8- L'économie circulaire 158
5-9- Le tourisme 159

6- Le commerce dans le territoire de la CoPLER **161**
6-1- Les commerces présents dans les communes 161
6-2- Les caractéristiques et l'évolution de l'emploi salarié privé et des établissements de commerce 162
6-3- L'armature commerciale du territoire de la CoPLER 168
6-4- L'évasion commerciale 169

7- Les services et équipements **172**
7-1- La santé de la population et les services de santé : des équipements et des services, mais des fragilités concernant leur maintien 172
7-2- Les services aux personnes âgées : une offre dense d'établissements 173
7-3- Les crèches et assistantes maternelles : un taux d'équipement au-dessus de la moyenne départementale 174
7-4- L'enseignement : les établissements et les évolutions contrastées 176
7-5- Les équipements culturels 178
7-6- Les équipements sportifs 178
7-7- Des petits pôles de proximité 179

8- La mobilité largement dominée par la voiture personnelle, un territoire peu adapté aux transports en commun **182**
8-1- L'offre de transports : les infrastructures, les réseaux, les services 182
8-1- La demande : quels sont les comportements de mobilité des habitants de la CoPLER ? 200
8-2- Le lien urbanisme-transport 206

9- Structure du territoire **207**
9-1- Paysage 207
9-2- Organisation générale 213
9-1- Typologies de bourgs 214
9-2- Entrées de ville 219
9-3- Le patrimoine 220

10- Bilan de la consommation foncière passée **223**
10-1- Rétrospective de la consommation foncière – SPOT THEMA 223
10-2- Rétrospective sur les projets économiques – CoPLER 227

11- Les projections démographiques et économiques **230**
11-1- Projections démographiques 230
11-2- Projections d'emplois et d'actifs 230

1- Introduction générale

1-1- Situation géographique et institutionnelle de la CoPLER

La Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER) est située en région Rhône-Alpes-Auvergne, au nord-est du département de la Loire, entre l'agglomération roannaise et la limite avec le département du Rhône. Elle est bordée sur toute sa partie Ouest par le fleuve Loire.

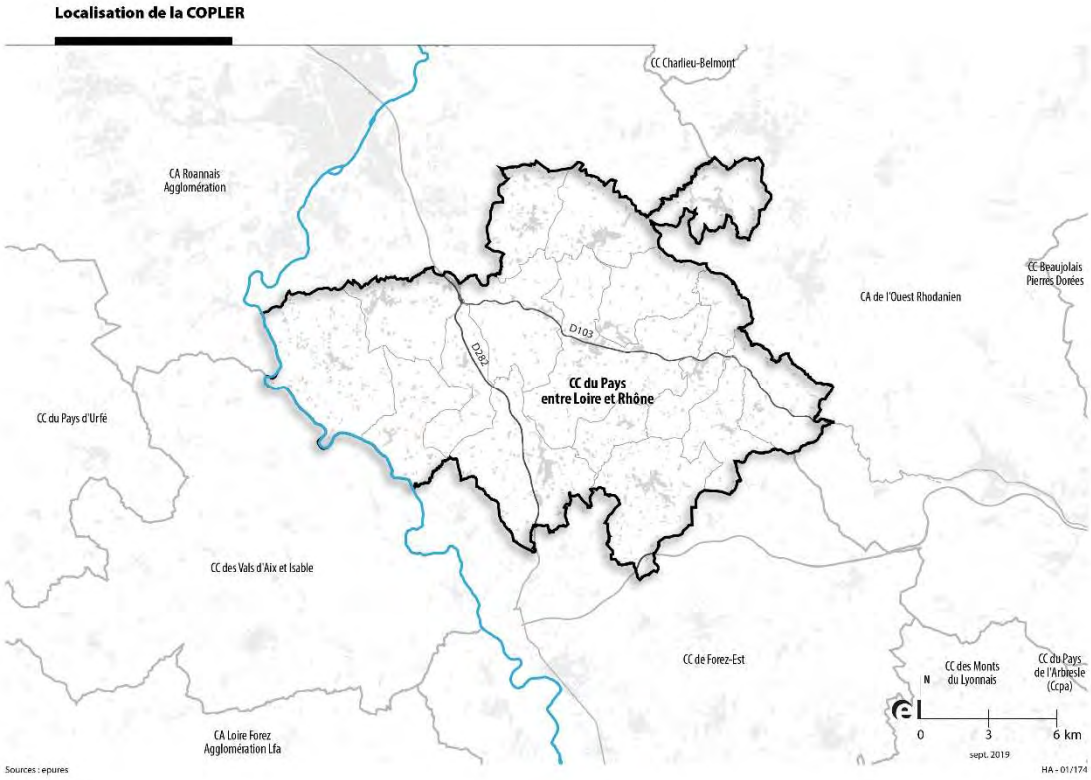

D'une superficie d'environ 252 km² pour une population de 13 825 habitants en 2016, ce territoire est à dominante rurale, avec une forte proportion d'espaces agricoles et naturels.

Aujourd'hui, cette intercommunalité est composée d'un réseau de 16 villages : Chirassimont, Cordelle, Croizet-sur-Gand, Fourneaux, Lay, Machézal, Neaux, Neulise, Pradines, Régny, St-Cyr-de-Favières, St-Just-la-Pendue, St-Priest-la-Roche, St-Symphorien-de-Lay, St-Victor-sur-Rhins et Vendranges.

La CoPLER ambitionne d'être un territoire d'excellence rurale : solidaire, durable, de caractère ET attractif.

Pour cela, les élus communautaires ont identifié 4 enjeux autour desquels se déclinent les actions de la COPLER.

- Axe1 : Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire
- Axe 2 : Rester un territoire de référence en matière de respect de l'environnement
- Axe 3 : Valoriser une qualité de vie qui s'appuie sur nos services, notre patrimoine et nos associations.

L'identité du territoire de la CoPLER repose sur le maintien d'un certain équilibre entre son patrimoine matériel et immatériel, mais aussi sur la richesse de sa vie associative et sur la qualité de ses services.
2 domaines sont particulièrement développés et soutenus par la CoPLER depuis de nombreuses années :

- une politique enfance jeunesse qui vise à faire de nos jeunes, les citoyens de demain dans un esprit d'ouverture et de diversité ;
- la préservation de nos paysages et du milieu naturel à travers nos équipes environnement
-

- Axe 4 : S'appuyer sur nos atouts et notre positionnement géographique pour renforcer notre attractivité qui repose sur 3 éléments essentiels :
  - une politique culturelle qui fait référence dans l'arrondissement
  - la vitrine que représente le château de la Roche
  - l'existence d'infrastructures routières et autoroutières qui en fait le trait d'union entre de nombreux territoires

LA COPLER

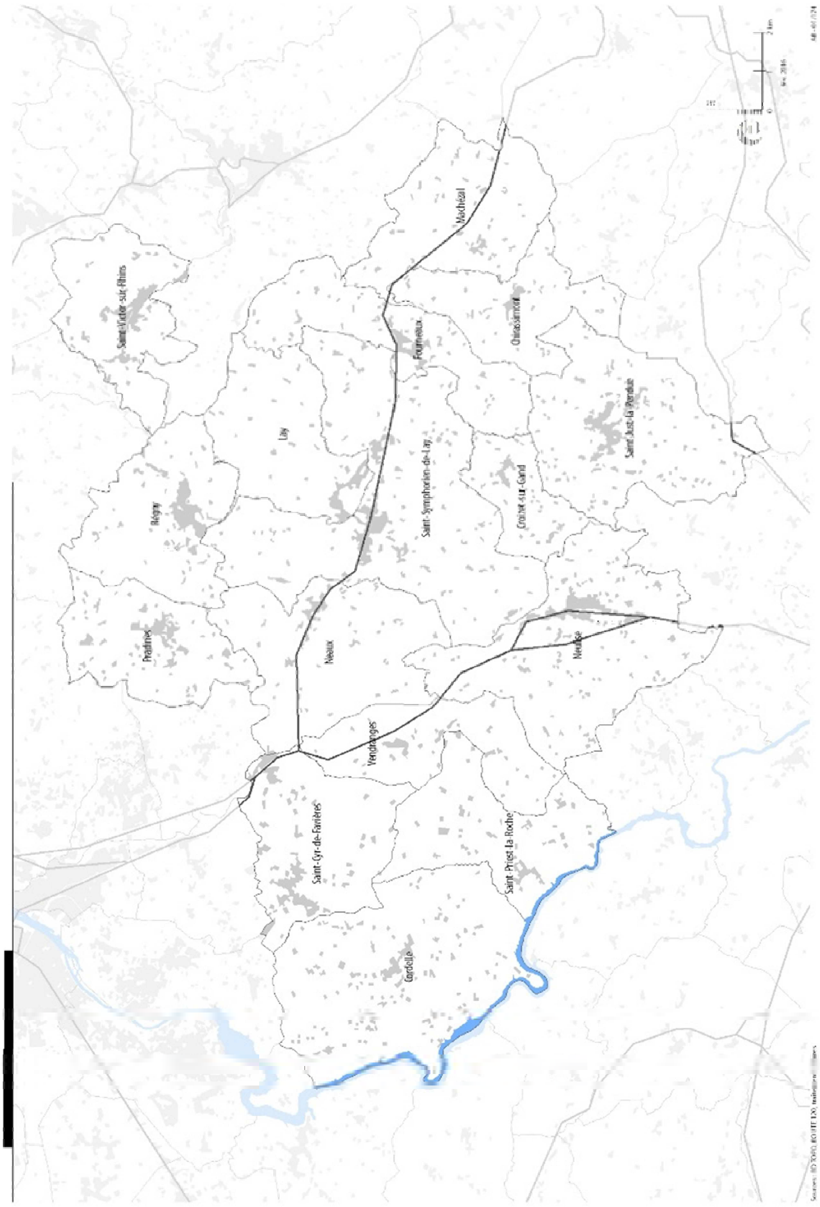

Saint-Victor-sur-Rhins
Régny
Pradines
Lay
Neaux
Vendranges
Saint-Cyr-de-Favières
Cordelle
Saint-Priest-la-Roche
Saint-Symphorien-de-Lay
Fourneaux
Machézal
Chirassimont
Saint-Just-la-Pendue
Croizet-sur-Gand
Neulise

1-1- Des documents d'urbanisme locaux au PLUI de la CoPLER

Les 16 communes de la CoPLER ne sont pas toutes dotées des mêmes documents d'urbanisme :

Documents d'urbanisme en vigueur en septembre 2019		
Commune	**Type de document**	**Date d'approbation**
Chirassimont	Plan Local d'Urbanisme	30 Mars 2017
Cordelle	Plan Local d'Urbanisme	20 Février 2008
Croizet sur Gand	Carte communale	16 Avril 2009
Fourneaux	Carte communale	14 Octobre 2005
Lay	Carte communale	25 février 2005
Machézal	Règlement National d'Urbanisme	
Neaux	Plan d'Occupation des Sols	6 Novembre 1987 – Révision en 2001
Neulise	Plan Local d'Urbanisme	22 Juillet 2013
Pradines	Carte communale	11 avril 2006
Régny	Plan Local d'Urbanisme	7 Avril 2015
St Cyr de Favières	Carte communale	3 mars 2007
St Just la Pendue	Plan Local d'Urbanisme	11 juillet 2007
St Priest la Roche	Plan Local d'Urbanisme	30 Novembre 2017
St Symphorien de Lay	Plan d'Occupation des Sols	18 Juillet 1986 – révision en 2001
St Victor sur Rhins	Plan Local d'Urbanisme	13 Mai 2013
Vendranges	Carte communale	16 décembre 2005

Par délibération en date du 3 décembre 2015, l'EPCI a décidé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur son territoire.

1-1-1- Les objectifs de l'élaboration du PLUI

Les objectifs exprimés dans la délibération de prescription du PLUI sont les suivants :

« En matière d'armature urbaine : la densification des bourgs et des hameaux en priorité.
La CoPLER a pour objectif d'urbaniser en priorité les espaces déjà urbanisés dans toutes les communes.

En matière d'agriculture : Favoriser son développement tout en préservant sa capacité d'adaptation.

Le principe est d'assurer les conditions d'exploitation favorables permettant de maintenir le potentiel économique et la capacité d'adaptation des exploitations agricoles et sylvicoles.

<u>En matière d'environnement et de cadre de vie</u> : mettre en synergie les hommes et leur environnement

L'objectif principal est de garantir une qualité de l'environnement pour un développement territorial durable.

- *préserver et valoriser la biodiversité du territoire*
- *répondre au défi énergétique et adapter le territoire au changement climatique*
- *préserver et gérer les ressources naturelles du territoire (sol, eau, air) car elles sont périssables.*
- *prévenir les risques et les nuisances afin de limiter l'exposition de la population et des biens ainsi que de préparer le territoire à y faire face.*

<u>En matière de développement économique</u> : Développer une économie attachée au territoire et ouverte sur le monde.

Le principe est le maintien et le développement des activités existantes et l'accueil de nouvelles entreprises dans les zones d'activités existantes.

<u>En matière d'habitat :</u> la rénovation, la réhabilitation et la restructuration des bâtiments existants en priorité.

<u>En matière de déplacements :</u> la réduction des déplacements autosolistes

<u>En matière d'équipements et de réseaux :</u> une réponse adaptée aux besoins »

1-1-2- La concertation préalable

Une concertation s'est tenue de manière continue durant toute la démarche d'élaboration. L'EPCI a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou par la publication d'articles à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient se déplacer.

Ainsi, les modalités initialement prévues par le conseil communautaire ont été mises en œuvre tout au long de la procédure (réunions publiques, affichage, parution d'articles, permanences, expositions, courrier, ...).
Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de collaborer par la prise en compte des avis de la population pour mettre en forme un projet partagé.
Entre la date de prise de la compétence urbanisme (25 juin 2015) et l'arrêt du projet, pas moins de 170 réunions se sont tenues pour élaborer le projet de PLUi.
Sur ce total, environ 100 réunions se sont déroulées en collaboration avec les élus communaux [21 bureaux, 14 conseils communautaires, 6 conférences des maires et 59 réunions de travail

avec les communes (visites + permanences epures + réunions de secteurs].

1-1-3- L'évaluation environnementale

Conformément au Code de l'Urbanisme (L104-2 ; R104-9), le PLUI de la CoPLER est soumis à évaluation environnementale.

1-2- Démarches engagées sur le territoire

1-2-1- Planification et aménagement du territoire

Le Schéma Régional d'Aménagement et de développement Durable et d'Egalité des Territoires Auvergne Rhône-Alpes (SRADDET) – Ambitions territoires 2030

Le SRADDET a été adopté par la Région lors de l'assemblée plénière du 20 décembre 2019 et approuvé par le préfet le 10 avril 2020.

Il fixe 4 objectifs généraux déclinés en 10 objectifs stratégiques :

Objectif général	Objectifs stratégique
Construire une région qui n'oublie personne	Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous
	Offrir l'accès aux principaux services sur tous les territoires
Développer la région par l'attractivité et les spécificités de ses territoires	Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources
	Faire une priorité des territoires en fragilité
	Interconnecter les territoires et développer leur complémentarité
Inscrire le développement régional dans les dynamiques interrégionales,	Développer les échanges nationaux source de plus-values pour la région

transfrontalières et européennes	Valoriser les dynamiques européennes et transfrontalières et maîtriser leurs impacts sur le territoire régional
Innover pour réussir les transitions (transformations) et mutations	Faire de la Région un acteur des processus de transition des territoires
	Préparer les territoires aux grandes mutations dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, du climat et des usages, en tenant compte des évolutions sociodémographiques et sociétales
	Développer une relation innovante avec les territoires et les acteurs locaux

Le SCoT Loire Centre

La CoPLER fait partie du périmètre du Scot Loire Centre. Le périmètre du Scot Loire Centre a été modifié suite à la recomposition de la carte des EPCI en 2017. Ce périmètre de Scot recouvre aujourd'hui 2 EPCI : Vals d'Aix et Isable et la CoPLER, regroupant ainsi 18 800 habitants (INSEE 2016).
Le Scot Loire Centre ne dispose pas de document approuvé à ce jour.

1-2-2- Gestion de la biodiversité et des continuités écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) (cf. EIE)

A travers la définition d'une trame verte et bleue, le SRCE vise à enrayer la perte de la biodiversité par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors). Le SRCE a été approuvé lors de l'assemblée régionale du jeudi 19 juin 2014.

1-2-3- Gestion de la ressource en eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne (SDAGE) 2015 - 2021(cf. EIE)

Le territoire de la COPLER est entièrement couvert par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre et publié par arrêté préfectoral du 18 novembre 2015.

Le SDAGE 2016-2021 s'inscrit dans la continuité du SDAGE 2010-2015 pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les actions et les efforts entrepris afin d'atteindre l'objectif de 61 % des eaux en bon état d'ici 2021. Pour ce faire, celui-ci définit pour les 6 années à venir les grandes orientations pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes (SAGE)

Approuvé par arrêté préfectoral le 30 août 2014, le SAGE Loire en Rhône-Alpes s'étend de Bas-en-Basset jusqu'à Roanne. Avec une surface d'environ 4 000 km^2 centrée sur le fleuve Loire, il concerne une grande majorité du territoire de la CoPLER.

1-2-4- Les autres démarches et actions engagées sur le territoire de la CoPLER

Site Remarquable du Patrimoine (SPR) à Régny (ex-Aire de Valorisation et l'Architecture et du Paysage – AVAP)

La procédure de réalisation d'un SPR lancée par la commune de Régny le 13 décembre 2009 est en voie de finalisation.

Les dispositions de l'article 114 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 permettent de poursuivre la procédure de création d'AVAP telle qu'elle a été lancée avant son entrée en vigueur, selon les anciennes dispositions du Code du patrimoine.

La CoPLER est devenue compétente en lieu et place de la commune depuis 2015 et seule habilitée à ce titre à poursuivre la procédure selon les anciennes dispositions du Code du patrimoine sur le fondement de la loi LCAP.

Agenda 21 de la CoPLER

L'Agenda 21 de la CoPLER correspond à son plan d'actions pour un développement territorial durable qui a reçu la reconnaissance du Ministère de l'Ecologie (MEDDAT) en 2011 et en 2013. Cet Agenda 21 a été le premier de la Loire.

Concrètement, l'Agenda 21 est bâti autour de 2 orientations stratégiques : mettre en synergie les Hommes et leur Environnement ainsi que de tisser et métisser les cultures et activités d'ici et d'ailleurs auxquelles les 6 objectifs opérationnels suivants répondent :

- Considérer et préserver nos ressources naturelles à leur juste valeur
- Prévenir et réduire les déchets
- Atteindre l'autonomie énergétique du territoire
- Inscrire l'ouverture culturelle dans notre culture
- Entretenir et renouveler le terreau associatif et coopératif
- Développer une économie vivante, attachée au territoire et ouverte sur le Monde.

2- La démographie dans la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

2-1- La population et son évolution

Démographie
COPLER

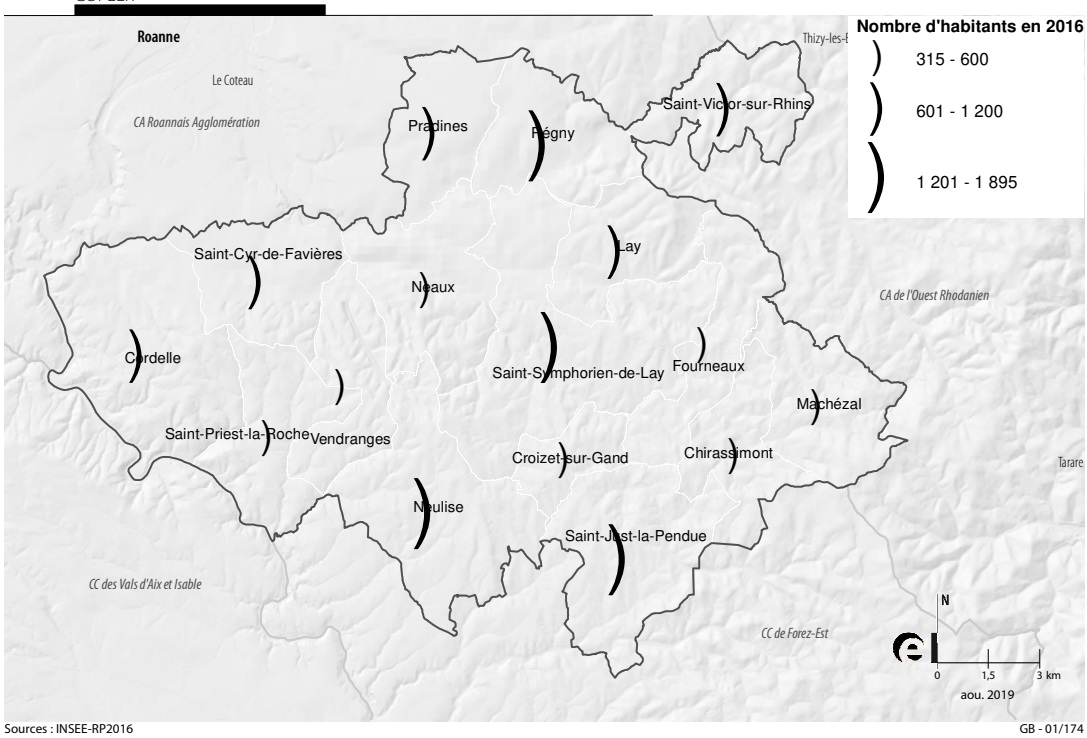

Sources : INSEE-RP2016 GB - 01/174

La CoPLER compte 13 800 habitants en 2016. C'est une intercommunalité composée de petites communes. Seulement 4 communes ont plus de 1 200 habitants : Neulise, Régny, Saint-Just-la-Pendue et Saint-Symphorien-de-Lay. Ces 4 communes regroupent 46% de la population de la CoPLER.

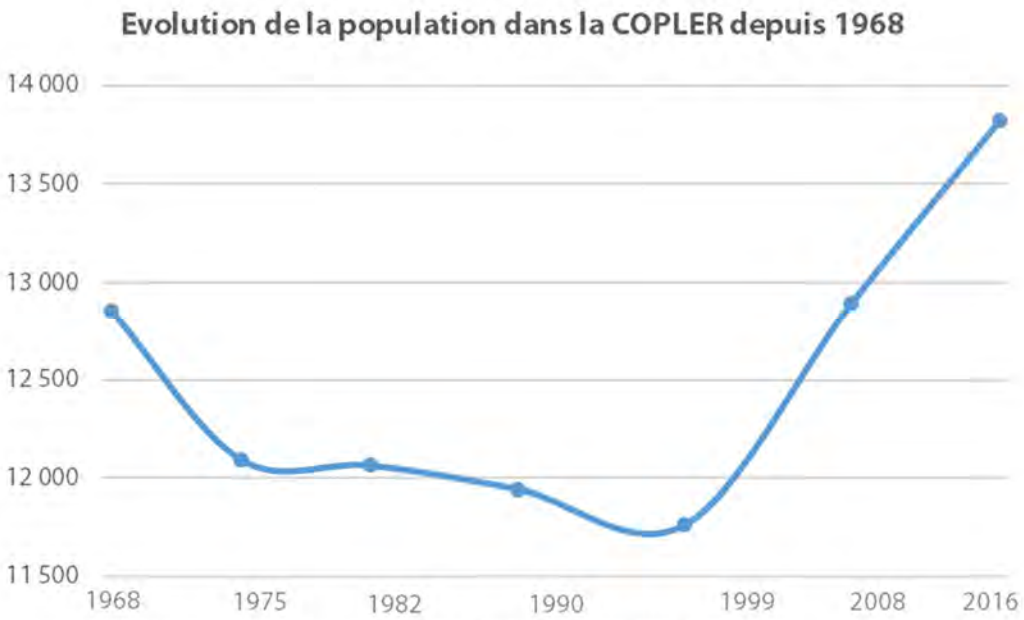

source : Insee rencemsements de la popualtion de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008 et 2013

La CoPLER a connu une baisse importante de sa population entre 1968 et 1975 (-800 habitants). Cette évolution s'est ensuite stabilisée jusqu'à la fin des années 1990. La décennie 2000 est synonyme d'une nouvelle dynamisation du territoire. En effet, entre 1999 et 2016, la population de la CoPLER a augmenté de 2 000 habitants, soit l'équivalent de la commune de Saint-Symphorien-de-Lay. Cette forte hausse de population sur les derniers recensements permet à l'EPCI de dépasser le niveau de population de 1968. On observe cependant une inflexion au ralentissement ces dernières années.

Démographie
COPLER

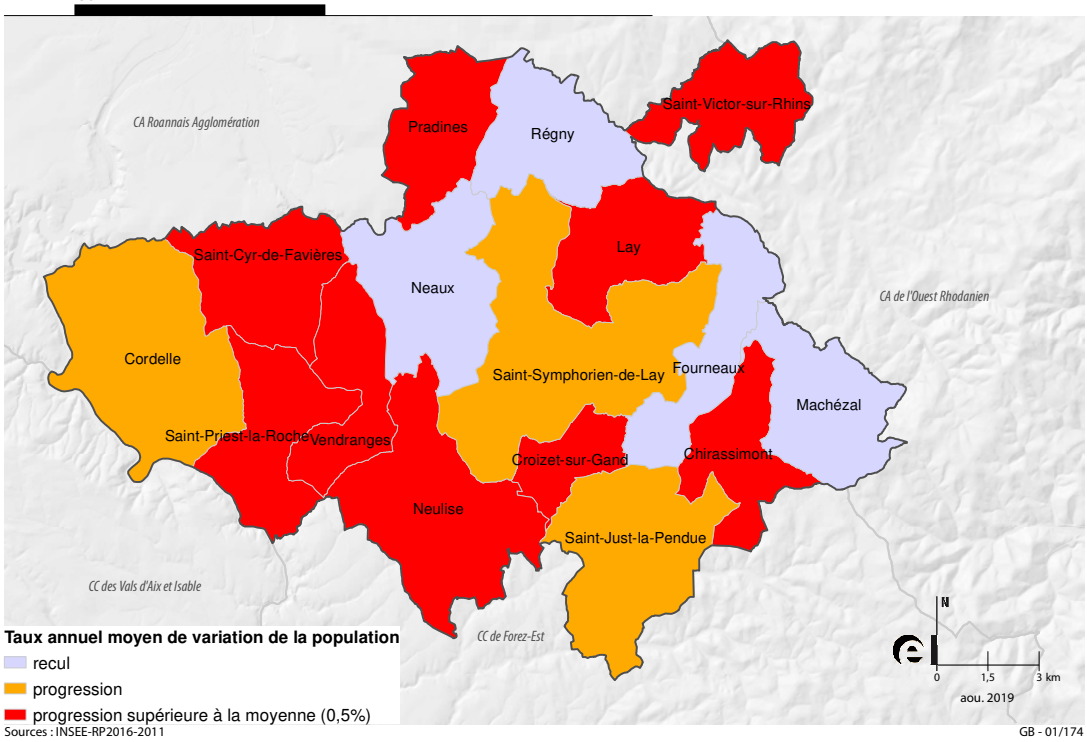

Sur la période 2011-2016, l'évolution annuelle moyenne de la population sur la CoPLER est de +0,5%, soit une hausse de 70 habitants chaque année. Ce taux se rapproche de celui constaté dans le département de la Loire sur la même période : +0.3% par an.

La période précédente de 2006 à 2011 marquait une croissance encore plus soutenue pour la CoPLER avec un taux de croissance annuel de la population de +1,3%, tandis qu'on notait une croissance démographique de +0.2% dans la Loire.

La dynamique démographique de la CoPLER est due à de nouveaux ménages qui arrivent sur le territoire. Le solde naturel est déficitaire entre 2011 et 2016 témoignant d'une population vieillissante. De par sa localisation géographique, la croissance de population due à un solde migratoire positif est originaire de la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien et du bassin Roannais *(voir 2-5- Les migrations résidentielles)*.

2-2- La structure par âge de la population

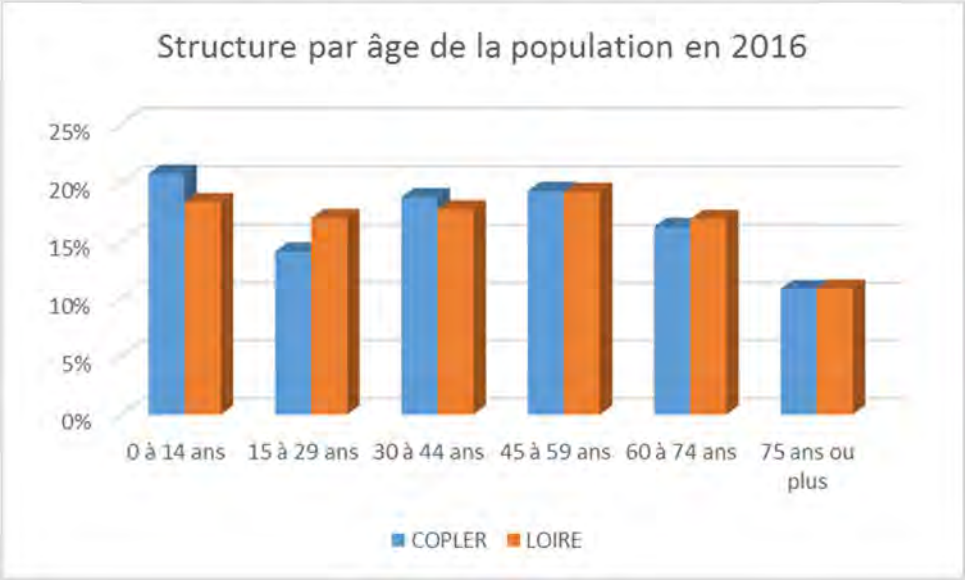

La structure par âge de la population de la CoPLER est semblable à celle du département. Les jeunes actifs et les enfants y sont légèrement surreprésentés. En revanche il y a une sous-représentation des jeunes en âge d'étude ou de premier emploi.

2-3- Les catégories socioprofessionnelles des actifs de la CoPLER

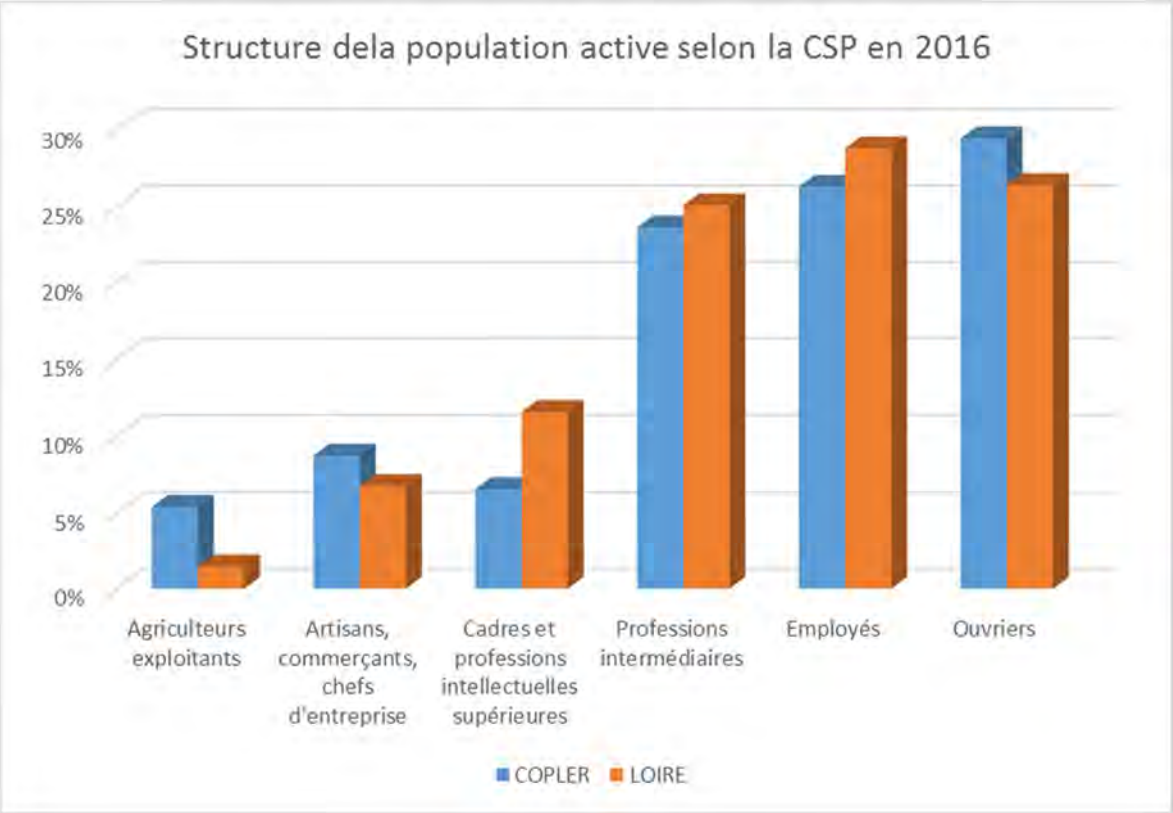

La population active de la CoPLER est marquée par une présence relativement forte des agriculteurs, artisans et ouvriers par rapport à la structure départementale. Toutefois, les professions tertiaires concernent plus de la moitié de la population active.

2-4- Les ménages et leurs revenus

Revenu
COPLER

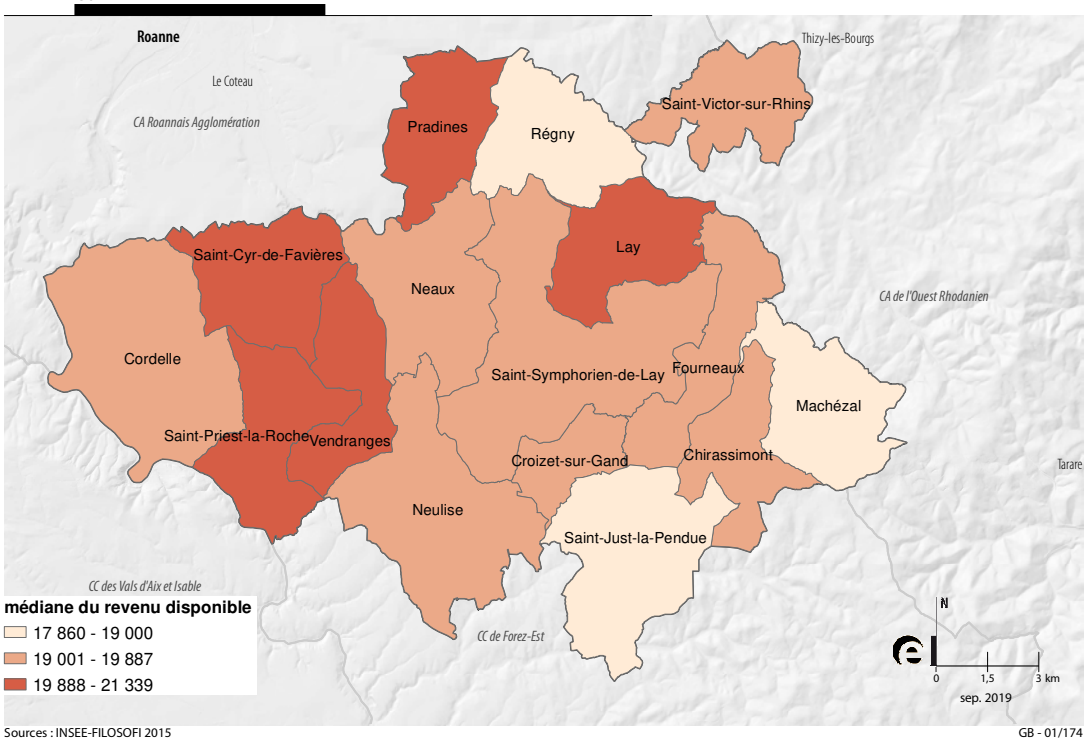

Sources : INSEE-FILOSOFI 2015 GB - 01/174

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.
Le revenu des ménages par Unité de Consommation correspond au revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Etant un « revenu par équivalent adulte », le RUC permet la comparaison d'un lieu à un autre et entre ménages de composition différente. Le nombre d'unités de consommation d'un " ménage fiscal " est évalué de la manière suivante :
- Le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- Les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- Les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 ;
- Les familles monoparentales comptent pour 0,2.

Le revenu médian disponible par Unité de Consommation dans la CoPLER est semblable à celui observé dans l'ensemble du département de la Loire (aux alentours de 19 900 euros). Il est cependant variable d'une commune à une autre. Ce sont dans les communes présentant une forte dynamique démographique que le revenu est le plus élevé.

2-5- Les migrations résidentielles

Avec environ 850 nouveaux habitants contre 650 départs, la CoPLER présente un solde migratoire positif en 2015. Pour la moitié, les nouveaux habitants proviennent des territoires voisins, Roannais et Ouest Rhodanien. Cependant, l'attractivité du territoire s'exerce également sur un rayon plus grand, avec le quart des arrivants qui proviennent du reste de la Région et même de la France. Les départs se font dans ¾ des cas dans l'espace régional avec une concentration sur le Roannais.

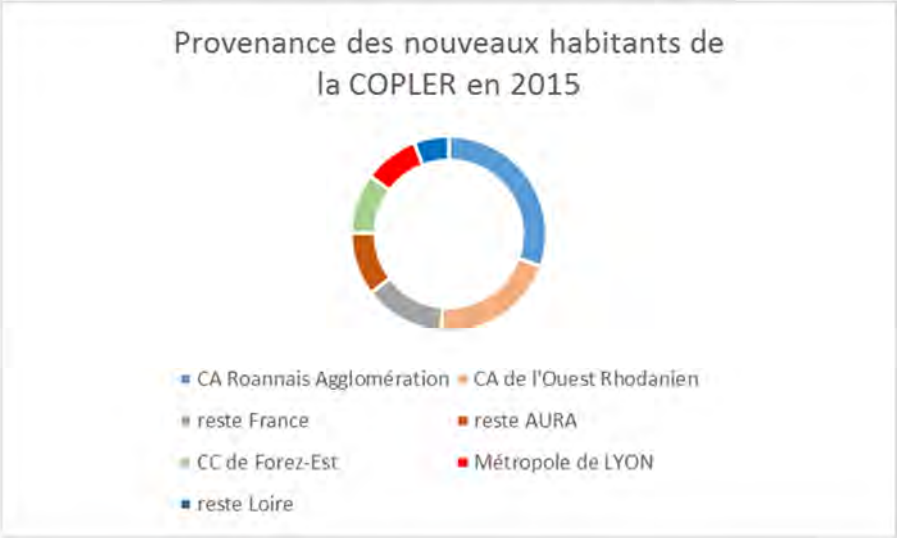

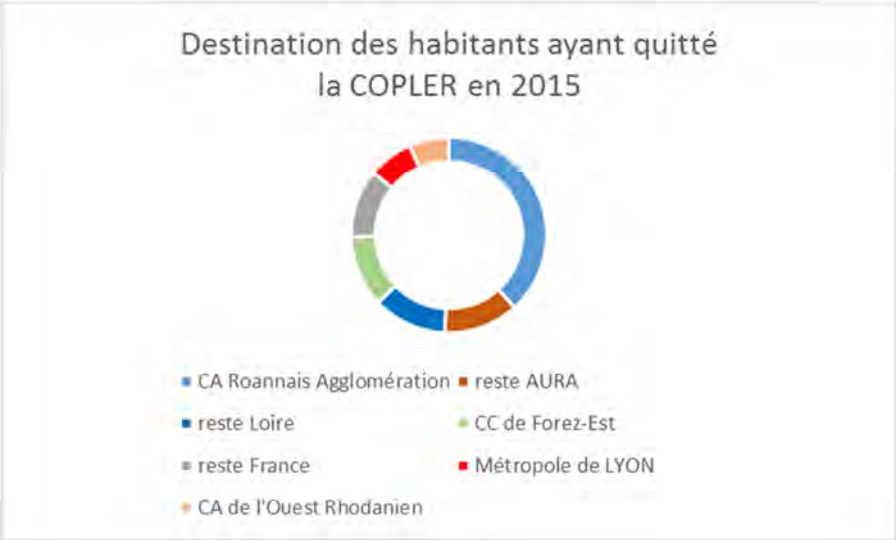

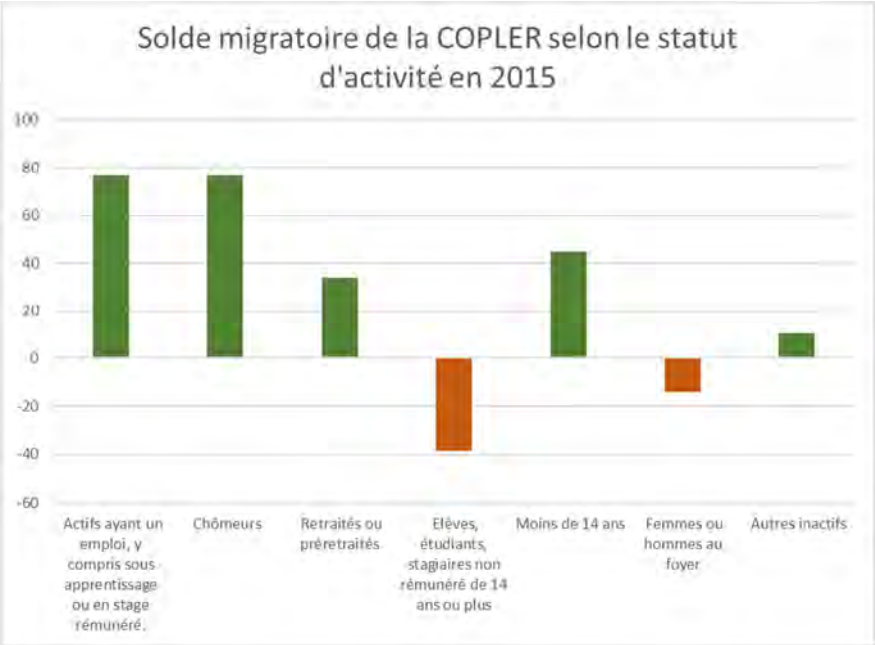

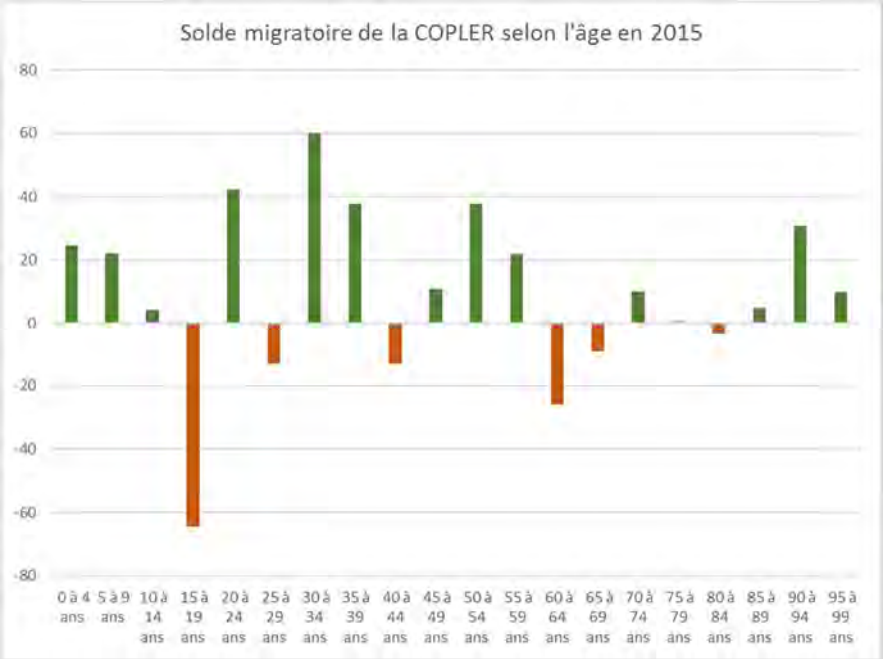

La CoPLER est attractive pour les familles. Les soldes migratoires sont positifs pour les actifs, qu'ils soient occupés ou au chômage et pour leurs enfants. Le territoire présente également une attractivité pour les retraités qui est cependant à relativiser. En effet, le solde migratoire est négatif pour les plus jeunes d'entre eux (60 à 69 ans), sans doute en quête d'équipements.

C'est pour les étudiants que le solde est très déficitaire. Le territoire ne disposant pas d'offre d'étude supérieure à proximité, ils sont appelés à s'établir dans les pôles universitaires.

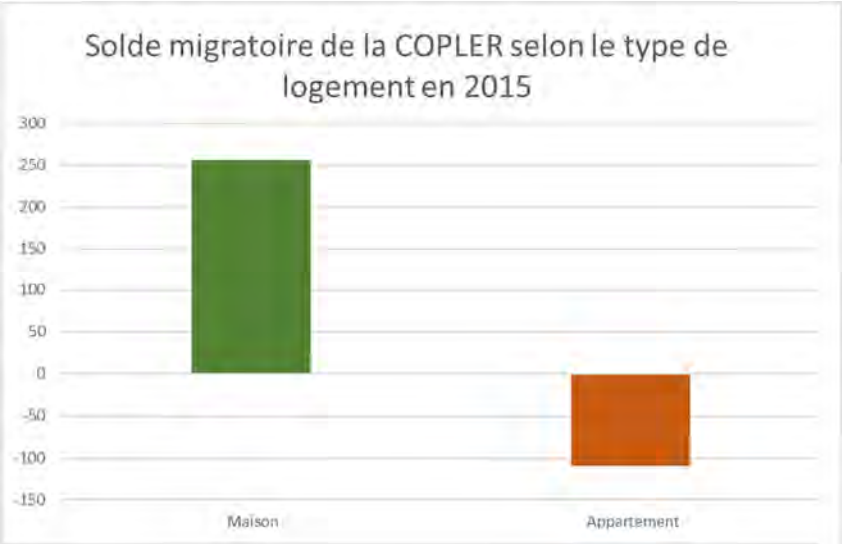

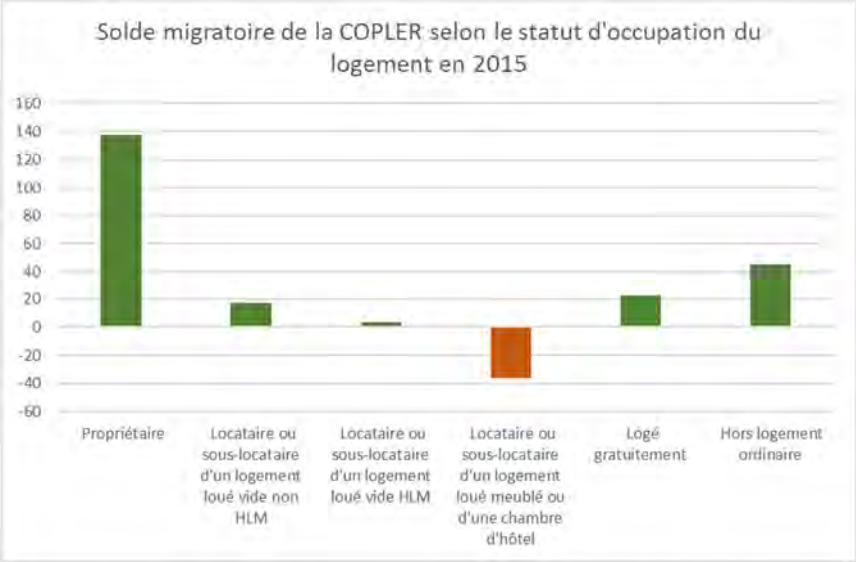

C'est le parc de résidences individuelles en accession à la propriété qui attire les familles. Le solde migratoire est largement positif pour les ménages résidant en maison alors qu'il est déficitaire pour les ménages en appartement. Le statut de ménage propriétaire est également largement excédentaire, alors qu'il l'est très faiblement pour les ménages locataires, et qu'il est même déficitaire pour la location de meublés (étudiants).

3- L'habitat dans le territoire de la CoPLER

3-1- La demande en logement avec une analyse des ménages

3-1-1- Une demande en logement individuel en accession

3-1-1-1- Propriétaire occupant, un statut prépondérant

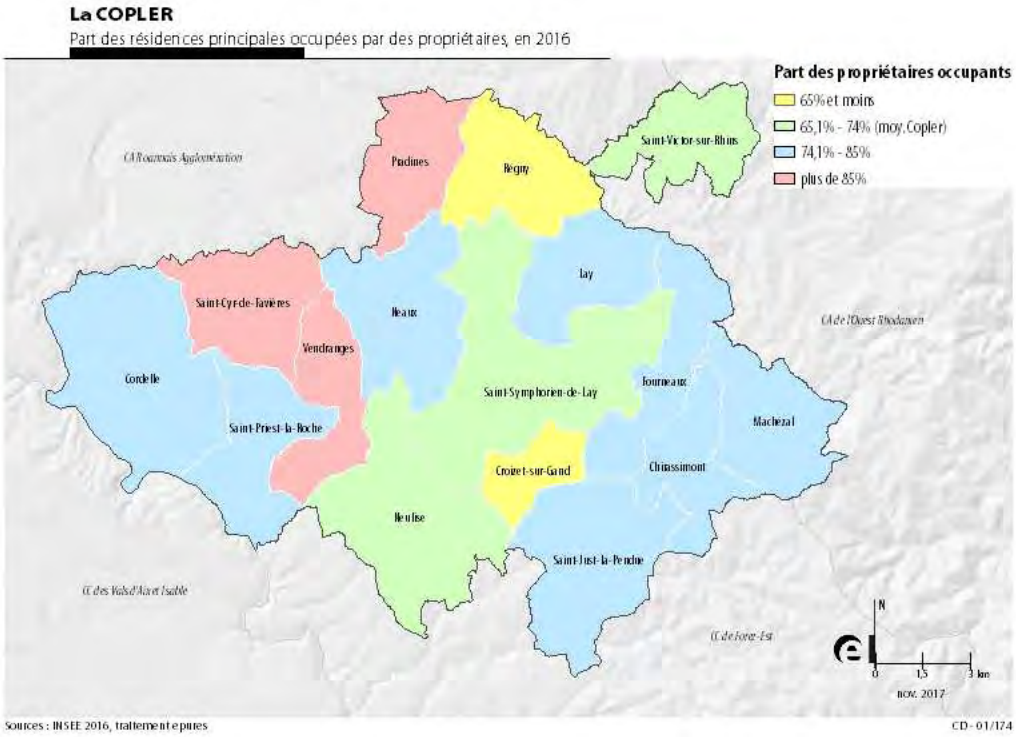

Le statut de propriétaire occupant est prédominant dans le Pays entre Loire et Rhône. Les propriétaires occupants sont présents majoritairement et plus fortement qu'à l'échelle ligérienne (74% contre 59% respectivement).

3-1-1-2- La maison individuelle, la forme d'habitat la plus représentée

Les logements (résidences principales) sont à 87% des maisons individuelles, pourcentage bien supérieur au poids des maisons individuelles dans la Loire (52%). La maison individuelle est la forme d'habitat privilégié.

Au sein du Pays entre Loire et Rhône, la commune de Régny se distingue avec une part moins importante de maisons individuelles, à hauteur de 66%. A l'inverse, Saint-Priest-la-Roche a une forte représentation de maisons individuelles (96% des résidences principales).

3-1-2- La composition des ménages : un modèle de famille plutôt traditionnel qui reflète une certaine demande en logement

La demande des ménages en logement est difficile à appréhender. Néanmoins, par l'étude de la structure des ménages et de son évolution, il est possible d'émettre des hypothèses quant aux besoins en logement sur le Pays entre Loire et Rhône.

Le Pays entre Loire et Rhône accueille 5 488 ménages en 2016. Entre 2011 et 2016, le territoire a accueilli 211 ménages supplémentaires, soit une évolution annuelle moyenne de +0,6%, légèrement plus importante que l'évolution moyenne observée au niveau départemental (+0,5%/an/moyenne). Le Pays entre Loire et Rhône maintient et/ou capte des ménages et cette attractivité impacte automatiquement les besoins en logement sur le territoire, y compris dans un objectif de maintien démographique.

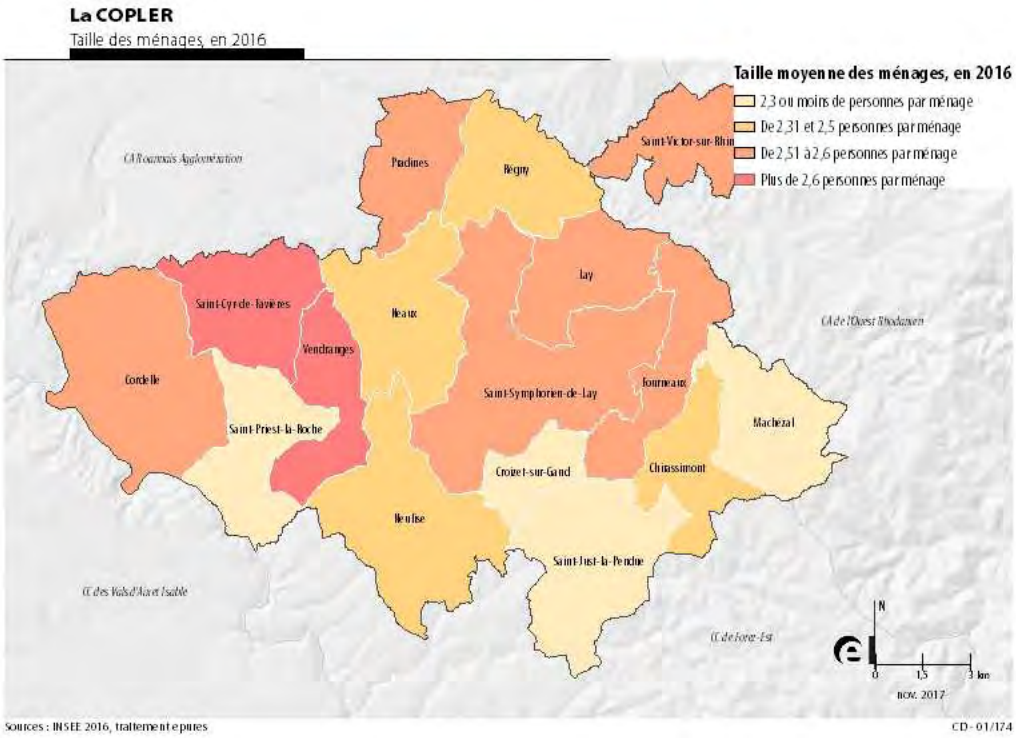

Les ménages sont plutôt de grande taille dans le Pays entre Loire et Rhône (2,4 contre 2,2 personnes dans la Loire, en 2016), et en particulier sur les communes de Vendranges et St-Cyr-de-Favières (2,7). A l'inverse, les communes de Croizet-sur-Gand (2,2), Régny, St-Just-La-Pendue, St-Priest-la-Roche et Machézal accueillent en moyenne des ménages de plus petite taille (2,3 personnes par ménage).

La composition des ménages, en 2016

	Part des ménages monoparentaux dans total ménages	Part des couples sans enfant dans total ménages	Part des couples avec enfant(s) dans total ménages	Part des personnes seules dans total ménages
Pays entre Loire et Rhône	6%	31%	32%	29%
Loire Centre	6%	31%	31%	30%
Loire	8%	28%	26%	37%

Source : INSEE- Recensement de la population 2016 – traitement epures.

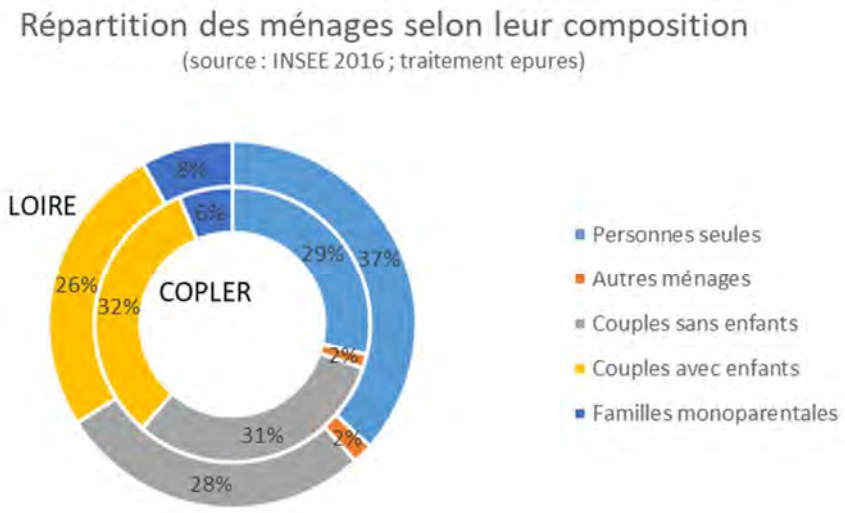

Le Pays entre Loire et Rhône accueille plutôt des couples avec enfants pour près d'1/3 des ménages, à l'image du modèle de famille traditionnel. Les personnes seules sont présentes sur le territoire (29% des ménages), mais moins représentées que dans la Loire (37%).

Les demandes en habitat sont ainsi plus traditionnelles, favorisant une trajectoire ascendante vers la propriété occupante et notamment la construction neuve individuelle.

3-2- L'offre de logement avec une analyse du stock

3-2-1- Les grandes caractéristiques du parc de logements

	Parc de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
Chirassimont	235	172	73%	29	12%	35	15%
Cordelle	426	346	81%	35	8%	45	11%
Croizet-sur-Gand	164	142	87%	10	6%	12	7%
Fourneaux	314	242	77%	24	8%	48	15%
Lay	310	264	85%	16	5%	29	9%
Machézal	216	168	78%	31	14%	17	8%
Neaux	235	205	87%	14	6%	16	7%
Neulise	622	524	84%	24	4%	74	12%
Pradines	331	288	87%	16	5%	27	8%
Régny	807	622	77%	26	3%	159	20%
Saint-Cyr-de-Favières	382	340	89%	12	3%	29	8%
Saint-Just-la-Pendue	886	689	78%	59	7%	139	16%
Saint-Priest-la-Roche	194	147	76%	29	15%	18	9%
Saint-Symphorien-de-Lay	900	745	83%	47	5%	108	12%
Saint-Victor-sur-Rhins	535	464	87%	33	6%	38	7%
Vendranges	154	138	90%	8	5%	8	5%
Pays entre Loire et Rhône	**6 711**	**5 496**	**82%**	**413**	**6%**	**802**	**12%**
Loire Centre	**10 348**	**8 154**	**79%**	**937**	**9%**	**1 254**	**12%**
Loire	**394 201**	**337 677**	**86%**	**16 612**	**4%**	**39 894**	**10%**

Source : INSEE 2016 – traitement Epures.

Le Pays entre Loire et Rhône compte 6 711 logements, et pèse 65% dans le parc de logements de Loire Centre. Ce parc de logements se répartit à 82% en résidences principales, 6% en résidences secondaires et 12% en logements vacants (Insee, RP 2016). Le Pays entre Loire et Rhône observe une répartition des logements par catégorie proche de celles du Centre Loire et de la Loire.

Chirassimont, Machézal et Saint-Priest-la-Roche ont une proportion importante de résidences secondaires dans leur parc de logements de plus de 10%.

Quatre communes sont particulièrement touchées par la vacance des logements (en volume et selon l'INSEE) : Neulise, Régny, Saint-Just-la-Pendue et Saint-Symphorien-de-Lay (cf. voir chapitre sur la vacance privée).

3-2-2- Des logements vacants[1] et anciens, un potentiel de réhabilitation et de densification

3-2-2-1- Une vacance importante

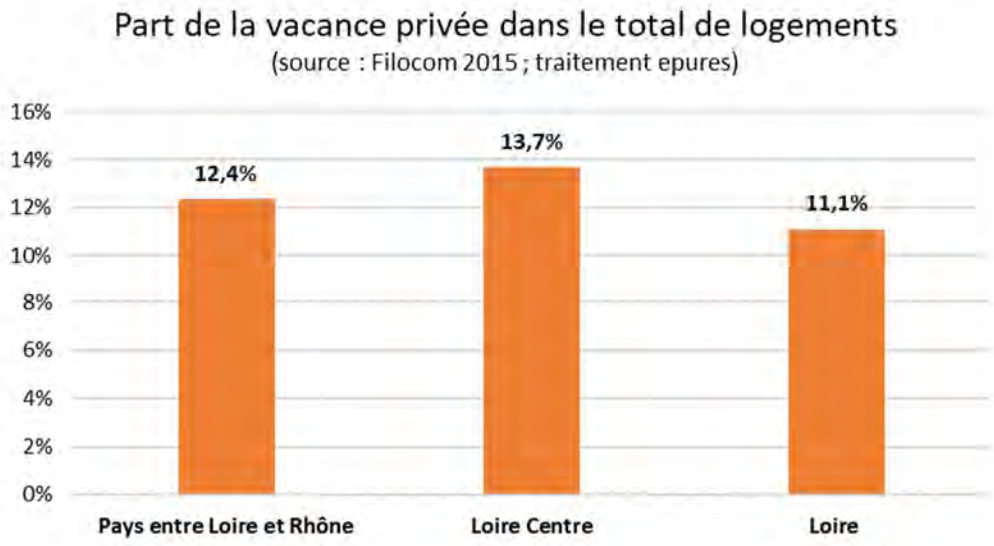

Méthode : Pour cerner le phénomène de la vacance des logements, la base de données FILOCOM est particulièrement intéressante car issue du traitement d'information foncières de la DGI. Ces résultats affinent ceux collectés par le recensement de l'INSEE.

Le Pays entre Loire et Rhône compte un peu moins de 850 logements privés vacants, soit 12% du parc de logements. Un seuil de 6% à 7% de logements vacants est admis sur un territoire pour permettre une fluidité du parcours résidentiel et l'entretien du parc existant.

Cette vacance pourrait traduire une inadéquation de l'offre à la demande, liée souvent à un manque de qualité du logement.

[1] source filocom 2015, base de données comprenant beaucoup de valeurs secrétisées. Pour le traitement de ces données, il a été pris le parti de prendre les valeurs de milieu de tranche énoncées.

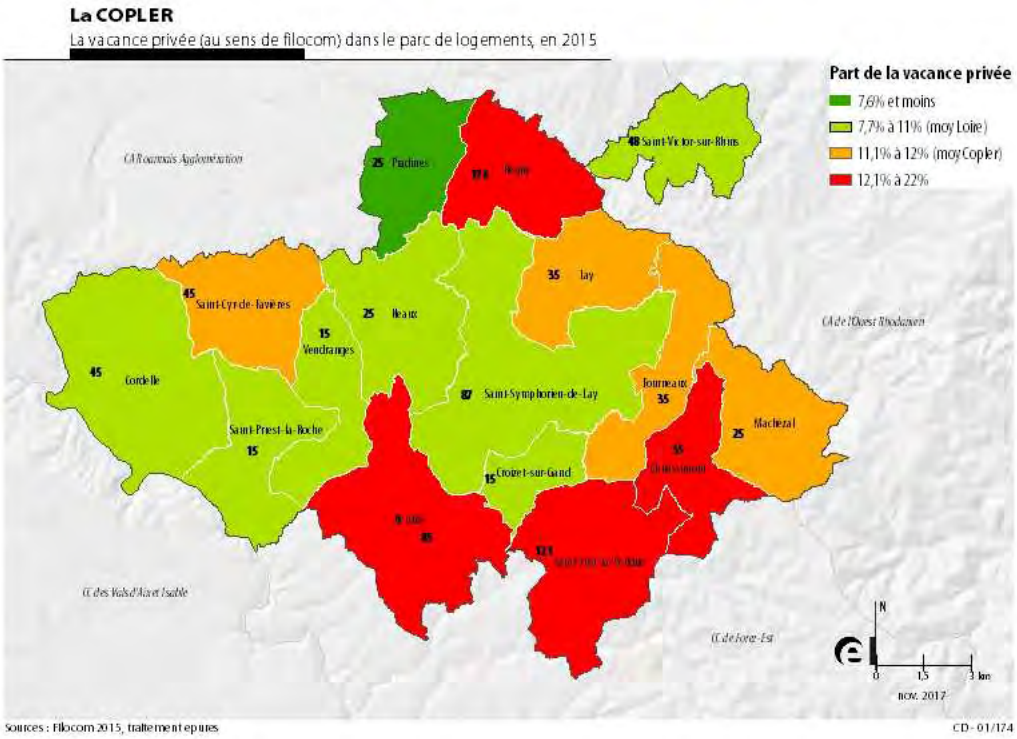

A l'échelle communale, Régny, Neulise, Chirassimont et St-Just-la-Pendue enregistrent une part importante de logements vacants privés (plus de 14%) en comparaison à leur parc de logements. Si l'on considère la vacance en volume, ce sont les communes de Régny, St-Just-La-Pendue, St-Symphorien-de-Lay et Neulise qui sont les plus touchées par la vacance privée (plus de 85 logements vacants). Les situations identifiées sur le global de ces 4 communes représentent 56% de la vacance privée du Pays entre Loire et Rhône.

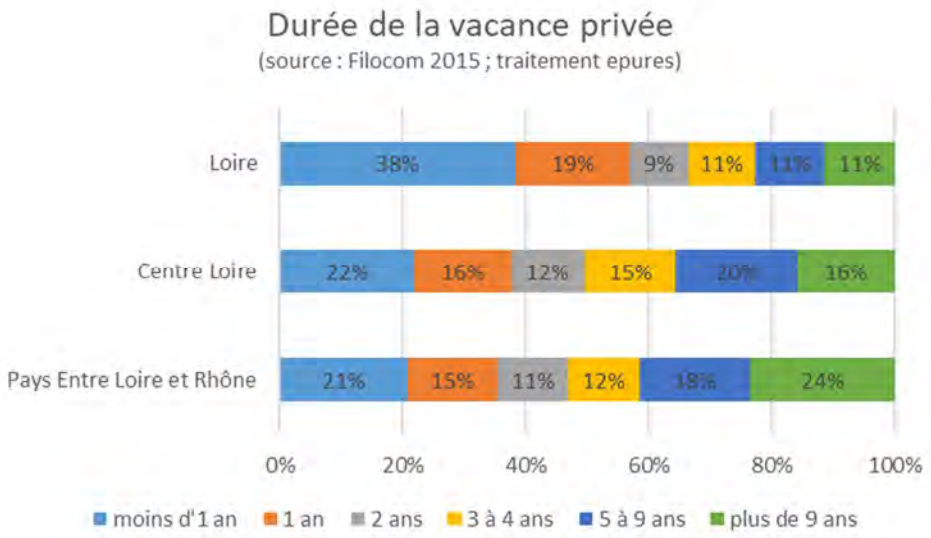

Si l'on approfondit la question, on s'aperçoit que ce sont les logements privés vacants depuis 3 ans et plus qui sont les plus difficiles à résorber. Or, sur le territoire du Pays entre Loire et Rhône, cette vacance dite structurelle représente la majorité de la vacance privée. Plus de la moitié des logements privés (53%) sont vacants depuis 3 ans ou plus.

3-2-2-2- Un parc de résidences principales particulièrement ancien

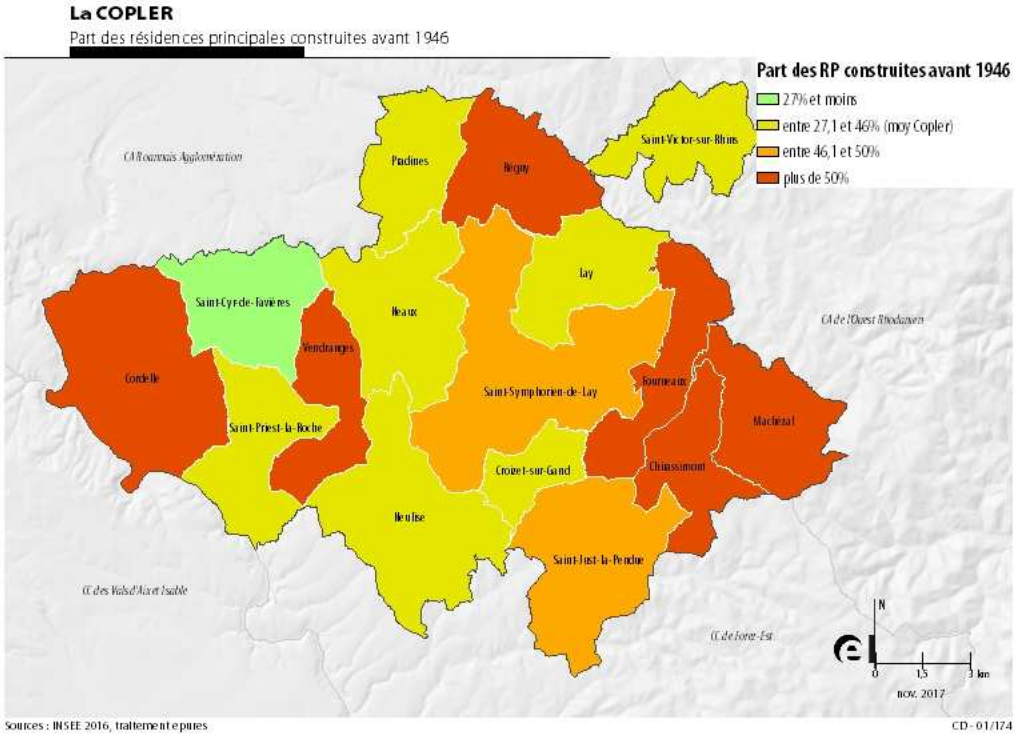

46% des résidences principales ont été construites avant 1946, proportion bien supérieure à celles enregistrées dans la Loire (23%). Le territoire est donc occupé par un parc de résidences principales particulièrement ancien. La proportion de résidences principales construites entre 1946 et 1990 est de 27%, plus faible que dans la Loire (53%). La proportion de résidences principales récentes (achevées depuis 1991) est de 26% (24% dans la Loire).

Chirassimont et Machézal se distinguent avec une part de résidences principales construites avant 1946 relativement forte (respectivement de 68% et 67%).

La corrélation entre parc ancien et parc en voie de dégradation doit être nuancée. On peut facilement imaginer qu'une partie de ce parc a bénéficié de travaux de réhabilitation pour atteindre les normes/attentes actuelles de confort. Le parc ancien non encore réinvesti représente un potentiel de réhabilitation dans l'avenir.

3-2-3- Un parc locatif social plutôt récent

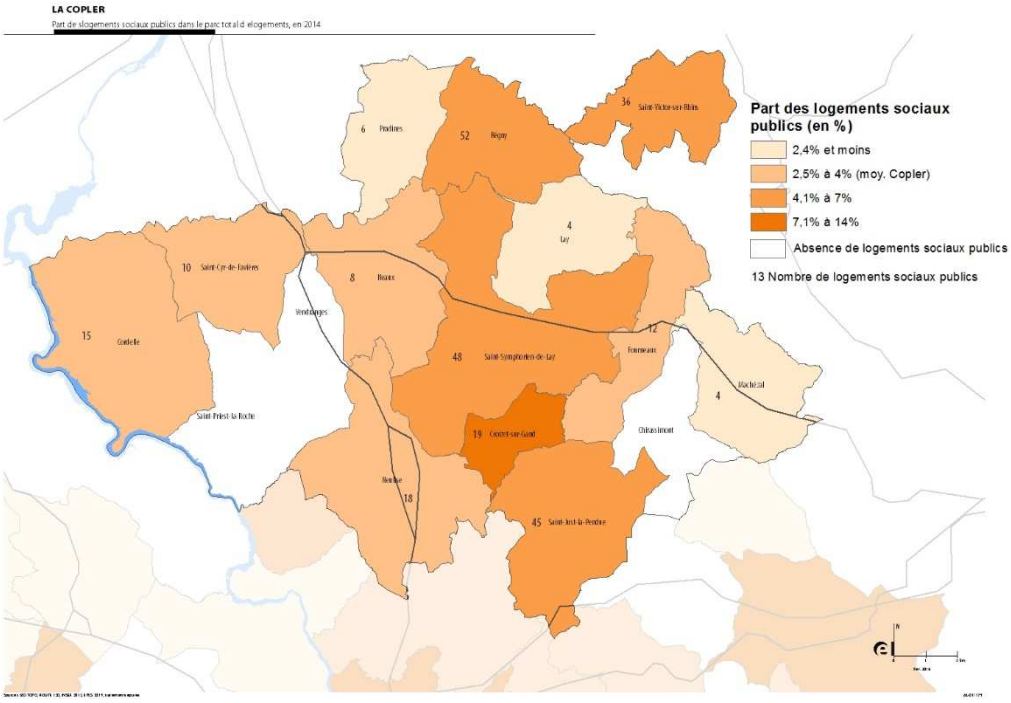

Sources : MEEDDM-SOeS-DREAL Rhône-Alpes-RPLS 01/01/2018 ; Insee RP 2016.

Le Pays entre Loire et Rhône compte 291 logements sociaux publics, au 1er janvier 2018. Ce parc représente 4% du total des logements dans le Pays entre Loire et Rhône. A titre de comparaison, le parc social public représente également 4% du total de logements dans Loire Centre, et 15% du total de logements dans le département.

Trois communes ne proposent pas de logements sociaux publics (Chirassimont, Vendranges, Saint-Priest-la-Roche). Les communes de Régny (52 logements), Saint-Symphorien-de-Lay (57 logements) et Saint-Just-la-Pendue (45 logements) concentrent à elles trois 53% de l'offre locative publique.

Le Pays entre Loire et Rhône a bénéficié d'opérations de logements publics sociaux relativement récentes, puisque 34% du parc datent d'après 2000 (contre 15% dans le parc ligérien).

Dans l'ensemble du parc public social, l'individuel pèse pour 39% des logements.

A titre de comparaison, les logements sociaux en individuel représentent seulement 7% du parc locatif social public dans le département de la Loire. Une plus forte représentation de l'individuel dans le Pays entre Loire et Rhône peut s'expliquer par la présence d'un parc plus

récent et le caractère rural du territoire, où les bailleurs préfèrent proposer ce type de logement.

Dans ce parc social public, la vacance commerciale est relativement forte, à hauteur de 18% du parc social (13% dans la Loire). Elle touche un volume de 53 logements (source : RPLS 2018).

3-3- L'adéquation entre l'offre et la demande : des dynamiques contrastées selon les marchés

3-3-1- Après une baisse durable, une construction neuve en hausse

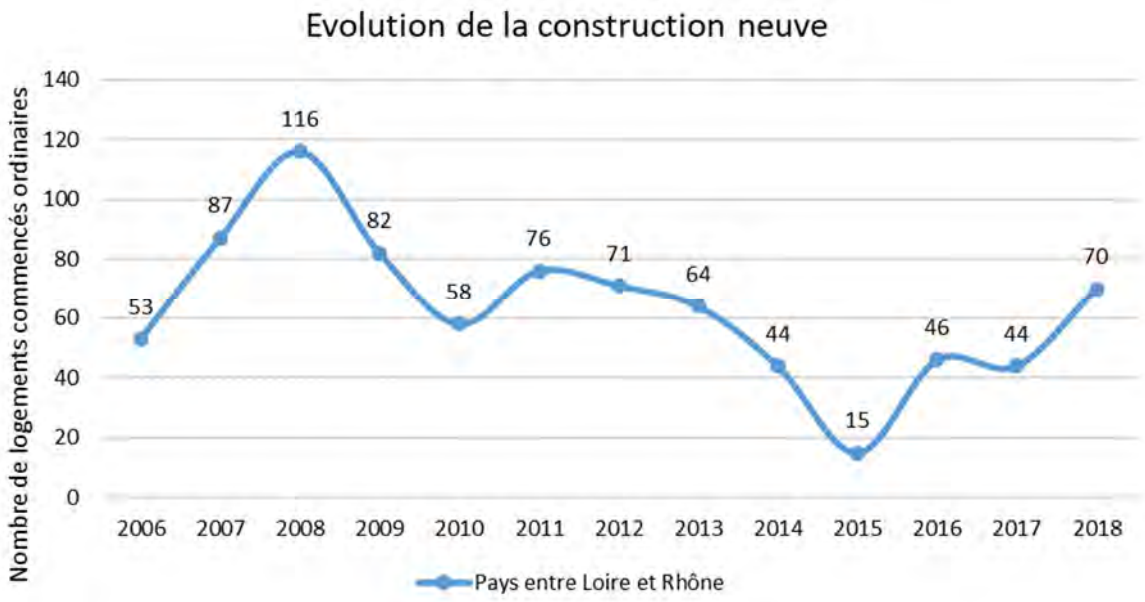

Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2, traitement epures.

<u>Sur le temps long (depuis 2006) :</u>

826 logements ont été construits dans le Pays entre Loire et Rhône, ce qui représente un rythme d'environ 64 logements par an (sur la période 2006-2018). Le Pays entre Loire et Rhône représente 2% des constructions neuves dans la Loire.

Sur la période récente (2015-2018) :

Sur les quatre dernières années (2015-2018), 175 logements ont été construits sur le territoire (44 constructions par an/moyenne). Cela représente 2% de la construction du département. Après un rythme de constructions en baisse de 2011 à 2015(-80% entre 2011 et 2015), la construction neuve repart à la hausse. Le nombre de logements neufs a presque quintuplé entre 2015 (15 logements) et 2018 (70 logements). Cette tendance est également observée à l'échelle du département (- 60% entre 2011 et 2016, puis hausse de +51% entre 2016 et 2018).

Ratio de logements commencés pour 1 000 habitants

	Nbre de logement commencés /1000 habitants en 2012	Nbre de logement commencés /1000 habitants en 2015	Nbre de logement commencés /1000 habitants en 2018
Pays entre Loire et Rhône	5,3	1,09	5,1
Loire Centre	5,2	1,3	4,2
Loire	4,3	2,2	3,3
Auvergne-Rhône-Alpes	5,8	4,8	5,6
France entière	5,6	4,8	5,7

Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2, traitement epures.

Le ratio de production pour 1 000 habitants dans le Pays entre Loire et Rhône est supérieur à celui enregistré dans la Loire. On compte 5,1 logements commencés pour 1 000 habitants en 2018 dans le Pays entre Loire et Rhône, contre 3,3 dans la Loire. Ce ratio a très fortement augmenté entre 2015 et 2018, et retrouve un niveau comparable à ce qui était observé en 2012. Dans la Loire et plus globalement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio de constructions neuves pour 1 000 habitants augmente également entre 2015 et 2018, mais moins fortement.

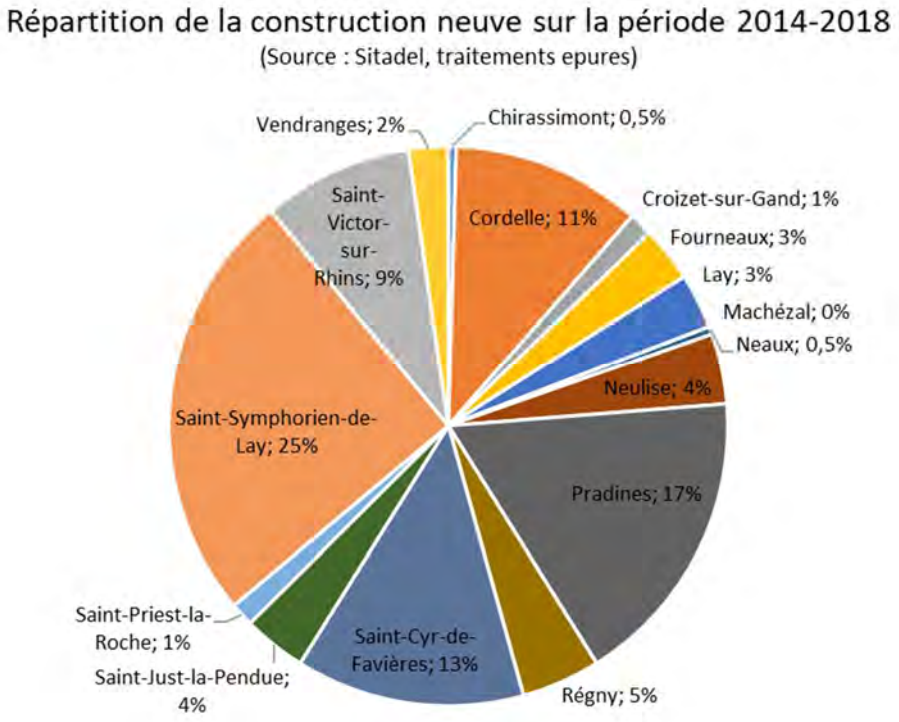

Sur la période 2014-2018, cinq communes, St-Symphorien-de-Lay, Pradines, St-Cyr-de-Favières, Cordelle et St-Victor-dur-Rhins, concentrent la majorité des constructions neuves dans le Pays entre Loire et Rhône (75% des constructions neuves).

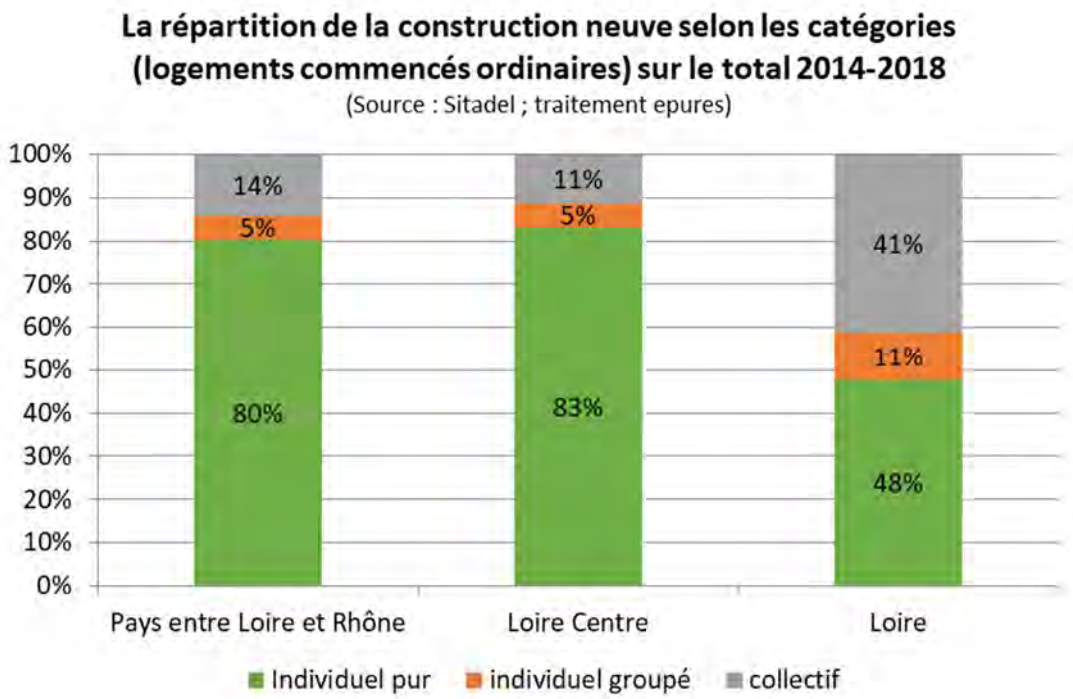

La maison individuelle est le principal moteur de la construction neuve dans le Pays entre Loire et Rhône. La construction neuve se répartit à 80% en maison individuelle[2], 5% en individuel groupé[3] et 14% en collectif, sur la période 2014-2018. A l'échelle du département, la maison individuelle reste majoritaire mais moins représentée (48%). Cette répartition en faveur de la maison individuelle est caractéristique des territoires ruraux et périurbains. A noter que la construction collective progresse et est passée de 6% de la construction neuve total sur la période 2009-2013 à 14% sur la période 2014-2018 dans le Pays entre Loire et Rhône. Au niveau départemental, cette progression est moindre puisque la part des logements collectifs est passée de 39% à 41% sur ces mêmes périodes de 5 ans.

3-3-2- Des prix bas du foncier et de l'immobilier

En matière de foncier à bâtir, un ménage qui souhaite acheter un terrain pour y construire son habitation dans le Pays entre Loire et Rhône doit dépenser en moyenne 40€/m² (pour 31 transactions en 2018), contre une moyenne de 93€/m² dans le département (529 transactions en 2018)

[2] On entend par maison individuelle l'individuel pur. Cela correspond à un permis de construire pour une seule maison individuelle ne comportant qu'un seul logement et possédant une entrée particulière.

[3] L'individuel groupé correspond à un permis de construire pour plusieurs maisons individuelles isolées ou accolées, chacune d'entre elles ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière.

Dans le marché de seconde main (revente), le Pays entre Loire et Rhône compte 96 transactions en 2018. Ce sont presque exclusivement des transactions de maisons (97% des transactions), ce qui est en cohérence avec la structure du parc de logements.
En 2018, un ménage doit dépenser en moyenne 112 662€ pour acheter une maison à la revente, contre 163 513€ en moyenne dans la Loire.

3-3-3- Le marché locatif privé

Le marché locatif privé est difficile à appréhender dans le Pays entre Loire et Rhône, tant il reste limité. Pour rappel, seulement 24% des ménages sont locataires.

A l'échelle du département de la Loire, le marché locatif privé affiche des niveaux bas de loyers de marché[4] de 7,9€/m². C'est l'un des niveaux de loyer les plus faibles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (le plus faible de l'ex région Rhône-Alpes). Les grandes caractéristiques du territoire (une dominante de maison individuelle, des propriétés occupantes en majorité et en hausse) présagent un marché locatif peu tendu avec un loyer moyen probablement proche voire inférieur à la moyenne départementale.

3-3-4- Le marché locatif public : quelques opérations livrées récemment

L'offre nouvelle dans le parc locatif social public (hors foyers et hors PSLA) s'élève à 71 logements sur la période 2006-2018, soit une moyenne de 6,5 logements livrés[5] par an. A noter que sur les trois dernières années (2016-2018), aucun logement social n'a été livré. La production de logements publics sociaux dans l'EPCI reste limitée, et ce d'autant plus qu'aucune commune du territoire n'est soumise à l'obligation législative de construction de logements sociaux (article 55 loi SRU).

L'offre en logements est à 96% en construction neuve, le reste étant de l'acquisition-amélioration. Cela traduit certainement les difficultés techniques et financières que les opérateurs rencontrent pour monter des opérations dans des logements dégradés de centres bourgs. Pour moitié (52%) ce sont des logements individuels (34% au niveau départemental). Le logement très social (PLA-I[6]) représente seulement 17% des logements livrés (contre 22% dans la Loire), le reste étant du logement financé essentiellement en PLUS[7] (79%).

Sur la période 2006-2018, les opérations les plus récentes ont été livrées en 2015. Une opération neuve de 16 logements en collectif a été réalisée par Bâtir et Loger sur la commune de Neulise. La deuxième est une opération neuve de 12 logements en collectif, réalisée par Loire Habitat sur la commune de St-Symphorien-de-Lay

---

[4] Source : CLAMEUR en date de février 2019 ; Le loyer de marché ou dit « de relocation» est le loyer versé par le locataire installé depuis moins d'1 an dans le logement. Ce loyer est un bon indicateur du marché locatif privé. Il donne les niveaux de loyers pratiqués sur le marché pour les logements disponibles à la location.

[5] On entend par logements livrés, les logements mis en service ou produits - source : DDT42

[6] PLA-I : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

[7] PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

3-4- Les politiques publiques en matière d'habitat

3-4-1- Un territoire encore non doté de politique locale de l'habitat

Le Pays entre Loire et Rhône connait son territoire et les problématiques locales qui s'y posent. Mais il est encore peu structuré en matière d'ingénierie et de moyens pour être en mesure de construire une politique locale de l'habitat et bénéficier de dispositifs opérationnels adaptés.

Concernant les leviers fiscaux, ils sont entre les mains des communes. Et déjà 4 communes ont instauré la taxe sur les locaux vacants depuis plus de 2 ans (Chirassimont, Neulise, St Priest-la-Roche, St Symphorien-de-Lay).

Aux côtés des EPCI, le Département et l'Etat interviennent dans le champ de l'habitat. Tous deux se sont dotés d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) élaboré après un travail collaboratif et approuvé par arrêté en janvier 2013. Ce PDH est en cours de révision et dans ce cadre, en 2018 les principaux enjeux du territoire ont été requestionnés :

- l'habitat ancien dégradé
- les besoins des personnes âgées/handicapées
- la précarité énergétique
- la maîtrise de la consommation foncière
- l'accès au logement pour tous

Par ailleurs, le Département cadre sa politique sociale (aides à la personne) et ses politiques contractuelles (aides aux communes et EPCI), au travers de plans départementaux notamment :

- Le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées - PLALHPD (2015-2019)
- Le Schéma départemental en faveur de l'autonomie (2017-2021)
- Le Programme d'intérêt général départemental de l'habitat privé (2019-2022)

L'Etat accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique habitat. Il actionne plusieurs leviers :

- Des aides à la pierre pour le logement social, des aides ANAH pour les logements privés
- Les porter à connaissance de l'Etat pour les SCoT, PLH, PLU, …
- Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) (en cours de révision),
- L'animation de réseaux : Comité départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, …

Afin de réduire la consommation énergétique due aux logements, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CoPLER ont signé une convention dans le cadre du CAR Bonifié. Celle-ci va permettre de soutenir la rénovation énergétique des logements par la mise en place d'une enveloppe de 120.000 € sur 3 ans.

4- L'agriculture sur le territoire de la CoPLER

Précision méthodologique : Deux diagnostics agricoles complémentaires ont été réalisés dans le cadre du PLUi :

- *Un réalisé par epures en s'appuyant en partie sur les données du dernier Recensement Agricole datant de 2010. Le recensement agricole ayant lieu tous les 10 ans, les chiffres n'ont pas pu être actualisés dans l'attente du prochain millésime disponible qu'en 2022.*
- *Un réalisé par la Chambre d'agriculture de la Loire en 2017, avec un travail de terrain et d'enquête auprès des exploitants du territoire.*

4-1- Diagnostic agricole réalisé par epures

L'analyse géomorphologique et pédoclimatique du territoire de la CoPLER permet d'identifier 2 régions agricoles homogènes :

– Les Monts du Lyonnais qui sont de nature cristalline ou cristallophyllienne. Moins élevés, moins accidentés et plus arrosés que les Monts du Forez, ils offrent ainsi un potentiel agronomique supérieur.

– Le plateau de Neulise, qui est un seuil métamorphique, donne naissance à des sols complexes, notamment des sols volcano-sédimentaires, en majorité sableux, acides, et de profondeur variable.

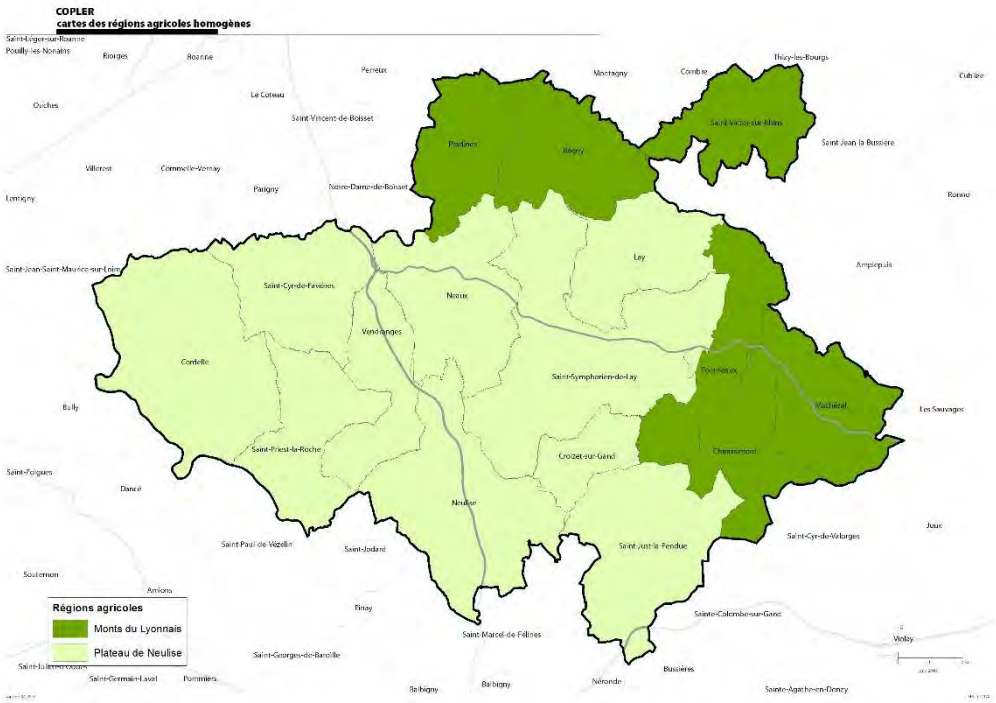

4-1-1- Un territoire très agricole

4-1-1-1- Au niveau de l'occupation des sols

Sur la CoPLER, selon l'image satellite Spot Thema de 2015, les espaces agricoles représentent 18 787 ha soit 74 % de son territoire.

Toujours selon cette source, entre 2005 et 2015, les espaces agricoles ont diminué de 0,8%. Bien que cette perte soit relative, cela s'est traduit par la disparition de 160 ha en l'espace de 10 ans. Cette perte d'espace agricole s'est faite au profit de l'urbanisation résidentielle et surtout économique comme le précise le paragraphe spécifique sur la consommation de l'espace.

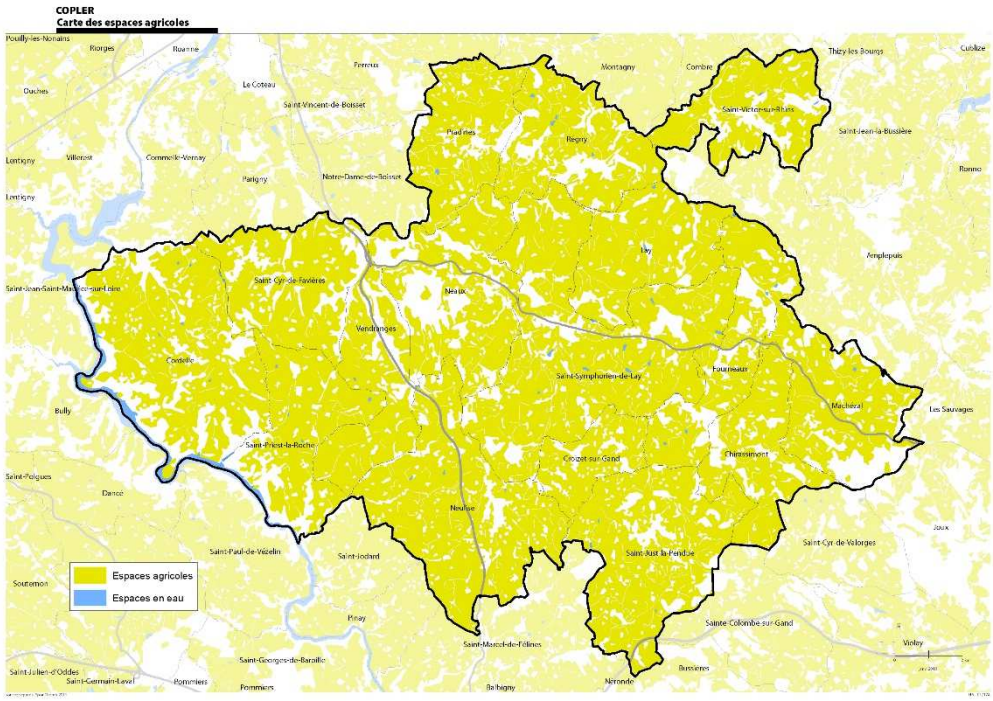

Selon le Recensement Agricole de 2010, la SAU[8] des exploitations dont le siège est situé sur une commune de la CoPLER représente 17 317 ha : ces surfaces agricoles peuvent se situer aussi bien sur le territoire de la CoPLER qu'en dehors.

[8] La SAU (Surface Agricole Utilisée) est la surface nette cultivée, c'est-à-dire la surface totale de l'exploitation, diminuée des bâtiments et cours, landes et friches non productives, haies talus et passages, et autres espaces non agricoles tels que arbres, étangs, rochers…

4-1-1-2- Au niveau de l'emploi

Pour information, l'identification des exploitations agricoles et la localisation de leurs bâtiments ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture et figurent dans son diagnostic.

Dans les exploitations agricoles

Le tissu agricole local représente un poids économique important, notamment en termes d'emplois agricoles[9]. En 2010, on compte 414 unités de travail annuel. D'une façon générale, il s'agit de personnes travaillant de façon régulière sur l'exploitation, que l'activité agricole soit réalisée à titre principal ou secondaire, à temps complet ou partiel, salariée ou non. Le recensement fournit ainsi une vision « large » de l'emploi agricole, d'autant que la définition de l'exploitation agricole est fondée sur des seuils de production très bas. Bien que le salariat hors cadre familial progresse, il ne représente que peu d'actifs permanents. La main d'œuvre reste donc essentiellement familiale et non salariée. Elle repose sur les exploitants eux-mêmes, éventuellement aidés par les conjoints et autres membres de la famille. L'emploi agricole représente sur ce territoire souvent une part non négligeable de l'emploi total. Ainsi, sur Saint-Cyr-de-Favières, le nombre d'actifs agricoles correspond à plus d'1/3 de l'emploi total. Sur Saint-Priest-la Roche, Vendranges et Neaux, cela représente ¼ de l'emploi total.

[9] Emplois agricoles = actifs agricoles permanents, salariés ou non salariés (source : recensement agricole 2010)

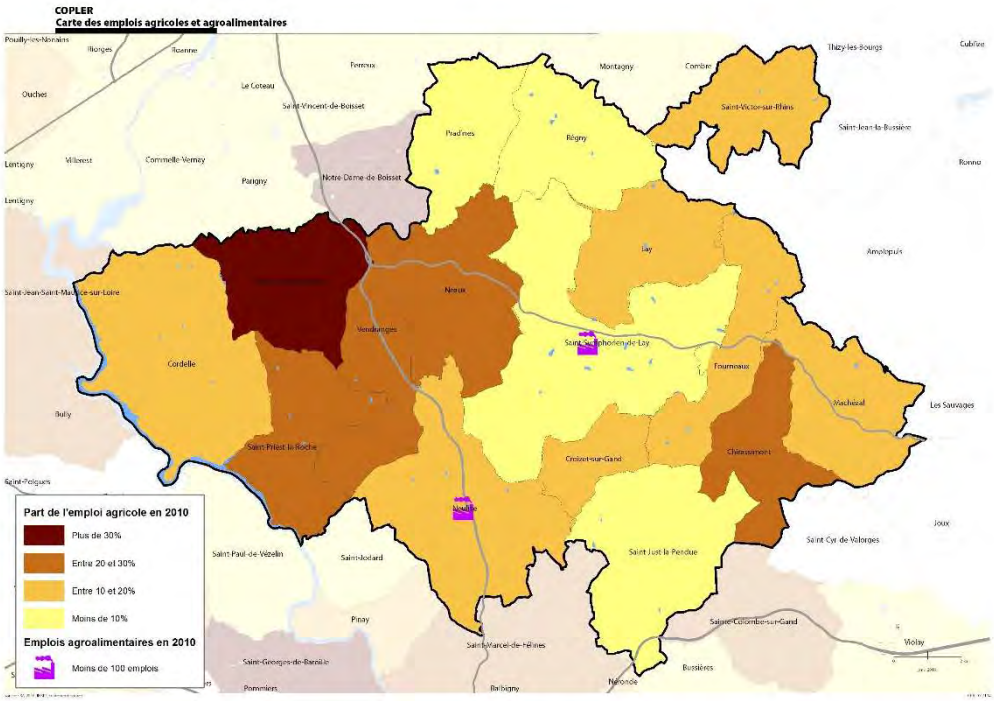

Toutefois, cet emploi agricole est soumis à une baisse régulière de ces effectifs. Entre 2000 et 2010, les emplois agricoles ont baissé de 18%. En 20 ans, ils ont été quasiment été divisés par 2. A noter que la forme juridique des exploitations évolue également, avec une forte majorité d'exploitations individuelles mais une augmentation des formes sociétaires ces dernières années.

Dans les industries agroalimentaires et le commerce de gros

Le poids de l'agriculture ne peut se résumer au seul emploi agricole, mais doit faire référence aux emplois indirects de toute la filière agroalimentaire et de commerce de gros… bien qu'il n'y ait pas toujours de lien direct entre ces segments et l'agriculture locale.

L'emploi dans les industries et le commerce de gros agroalimentaires est faiblement représenté sur le territoire de la CoPLER. On dénombre 3 établissements dont 2 particulièrement importants : Crystal à Neulise dans la préparation de charcuterie Halal et Favrichon et Vignon à Saint-Symphorien-de-Lay dans la fabrication de céréales bio. Au total, on dénombre environ 60 emplois liés à cette industrie agroalimentaire. Cet emploi présente des caractéristiques opposées à celles de l'emploi dans les exploitations agricoles car il est exclusivement salarié.

4-1-2- Des productions diversifiées et aidées

4-1-2-1- Des cultures dominées par les surfaces toujours en herbe

Selon les déclarations PAC de 2014, la caractéristique principale du territoire de la CoPLER est la prédominance des surfaces toujours en herbe (STH), qui représentent plus de 80 % de la surface agricole utilisée, soit 30 points de plus que la moyenne régionale, déjà élevée.

Les terres labourables représentent 19 % de la SAU. Elles sont destinées aux céréales, oléagineux et protéagineux, mais également pour les fourrages annuels (principalement maïs fourrage et ensilage). Ceux-ci sont particulièrement liés à l'élevage local puisqu'ils ne sont pas destinés à la transformation mais davantage à l'alimentation des bovins du territoire.

Le 1 % restant est concerné par des cultures permanentes situées essentiellement sur la commune de Cordelle. On est ici en présence de quelques hectares de légumes. Le maraîchage profite des terres les plus fertiles et plus facilement irrigables le long du fleuve Loire.

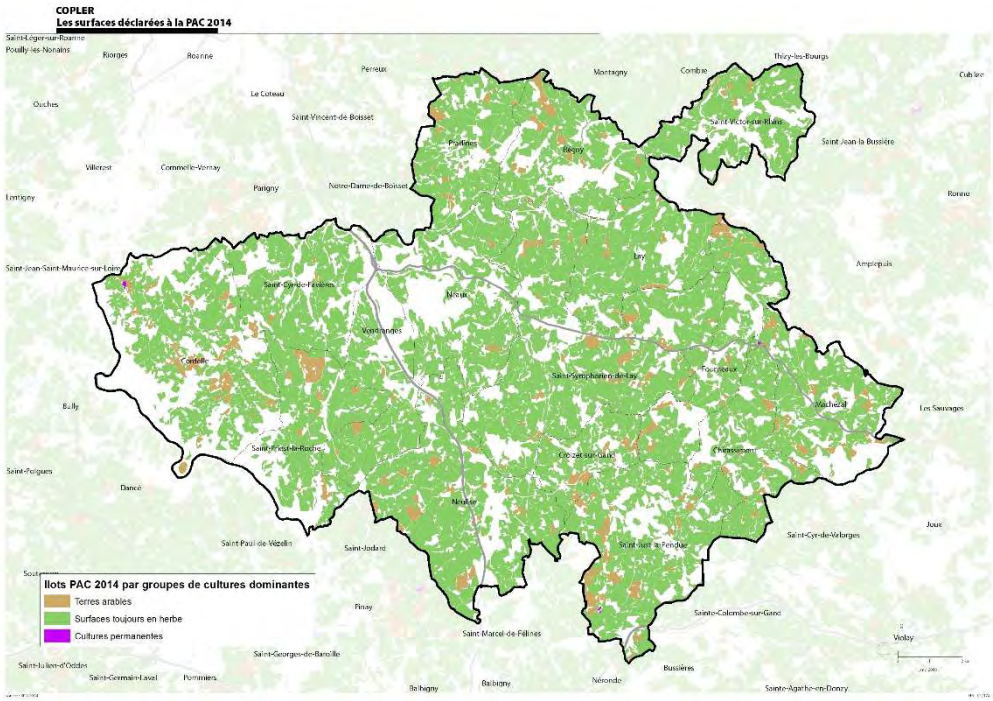

4-1-2-2- Un élevage dominé par les bovins

A l'instar du département de la Loire et du Scot Loire Centre, l'élevage présent sur la CoPLER est dominé par les bovins. Avec près de 25 000 têtes, ils représentent près de 90 % du cheptel total (en unités de gros bovins).

La carte des Orientations Technico-économiques des Exploitations (Otex[10]) vérifie ce constat avec un territoire essentiellement tourné vers l'élevage, marqué par une forte spécialisation. Elle conduit cependant à surestimer l'importance de l'orientation bovins mixtes. En effet les communes qui comptent à la fois des exploitations spécialisées en lait et des exploitations spécialisées en viande (cas très fréquent sur la CoPLER) se trouvent classées en « bovins mixtes », alors même qu'elles comptent moins d'un quart des exploitations faisant les deux à la fois.
La spécialisation en bovins viande regroupe le plus grand nombre d'exploitations sur le territoire. Les communes de Neaux et Saint-Victor-sur-Rhins s'individualisent en bovins pour la viande, traduisant l'influence du Charollais. La part de l'orientation bovins viande atteint même 56 % sur le plateau de Neulise. Mais l'élevage allaitant compte dans ses rangs un grand nombre de petites exploitations : il n'occupe ainsi dans le territoire que le second rang en volume de travail ou en potentiel économique.
A contrario, la spécialisation en bovins lait regroupe des exploitations de dimension économique moyenne ou grande. La commune de Machézal qui présente un profil proche des Monts du Lyonnais avec une domination de l'atelier bovin-lait.
La spécialisation laitière a cependant fortement régressé depuis 2000, avec un cheptel de vaches laitières en baisse, pendant que l'orientation viande se maintenait mieux avec un cheptel allaitant stable, ce qui est conforme à la tendance régionale.

Le nombre de détenteurs de caprins, porcins, volailles ou équins est très faible et reste exceptionnel sur ce territoire très marqué par les bovins. Quant à la filière ovine, elle est représentée par une vingtaine d'éleveurs de brebis sur la CoPLER.

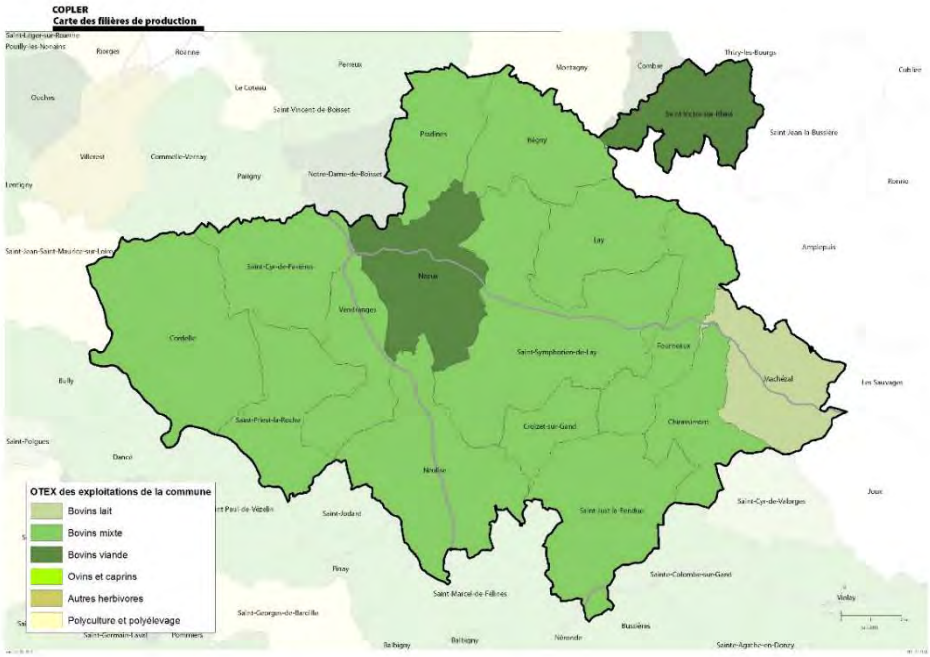

[10] L'**orientation technique d'une exploitation** (Otex) correspond à sa production dominante en valeur d'une exploitation

4-1-2-3- Une activité agricole soutenue par des aides publiques

Du fait de contraintes naturelles, la totalité du territoire de la CoPLER est classée en zone défavorisée d'un point de vue agricole. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union européenne liées à ce handicap naturel. On distingue actuellement 3 types de zones défavorisées :

- les zones de montagne ;
- les zones de piémont ;
- les zones défavorisées simples.

Toutes les communes de la CoPLER sont en zones de montagne à l'exception de Pradines qui présente les 2 dernières zones. Ces zones bénéficient d'une politique conduite depuis 1974 qui consiste à verser annuellement des aides aux exploitations herbagères d'élevage qui pratiquent un pâturage adapté au milieu.

Par ailleurs, quasiment l'ensemble des exploitations de la CoPLER ont bénéficié d'une aide de la PAC[11] en 2014, en particulier en direction des surfaces toujours en herbe.

Les aides de la PAC constituent une composante essentielle du revenu agricole, notamment en élevage. La redistribution des aides dans le cadre de la réforme de la PAC devrait bénéficier principalement aux élevages extensifs de bovins et aux zones de montagne : à l'instar de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans son ensemble, le territoire de la COPLER devrait donc sortir gagnant de cette redistribution.

4-1-3- Des exploitations de taille moyenne et dynamiques

4-1-3-1- Un nombre important d'exploitations

En 2010, le recensement agricole a identifié 328 exploitations, toute taille confondue sur la CoPLER. C'est 27 % de moins qu'en 2000, une réduction un peu moins forte qu'au niveau départemental (-30 %), mais qui pèse essentiellement sur les exploitations s'appuyant sur les systèmes mixtes lait et viande.

[11] PAC : Politique Agricole Commune

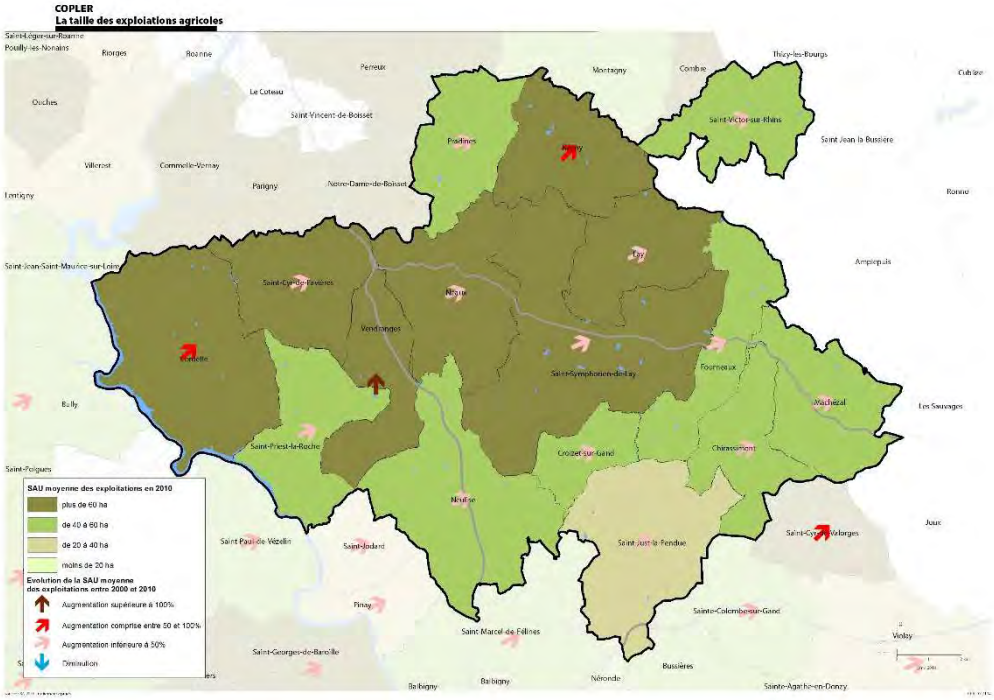

Dans le même temps, la surface agricole utilisée par les exploitations recensées a diminué de 5 % sur le territoire, alors que la moyenne départementale est à 4%. Cela s'explique par la construction de l'A89 qui a fortement touché les terrains agricoles du plateau de Neulise.

Sur le territoire de la CoPLER, le tissu est composé globalement d'exploitations de taille moyenne. Il existe néanmoins des particularités locales. Ainsi, les zones de bovins viande proches du charollais s'individualisent par des grandes exploitations disposant en moyenne de SAU supérieure à 60 ha.

A contrario, les Monts du Lyonnais montrent plutôt un profil avec de petites exploitations. Plutôt orientées sur la production de lait, celles-ci présentent des surfaces moyennes inférieures à 40 ha.

Au bilan, la SAU moyenne par exploitation a augmenté d'environ 30 % en dix ans. L'agrandissement est proportionnel au taux de cessations d'activité. C'est particulièrement le cas sur le territoire de la CoPLER.

4-1-3-2- Un fermage important

Seulement un quart des surfaces sont exploitées en faire-valoir direct en 2010, soit sept points de moins qu'en 2000. Corrélativement la part du fermage est en augmentation constante. Sur la CoPLER, aucune commune ne présente un taux de fermage inférieur à 50 %. Le fermage

concerne même plus de 75% des terres agricoles des communes de Cordelle, Saint-Symphorien-de-Lay, Croizet-sur-Gand et Fourneaux.

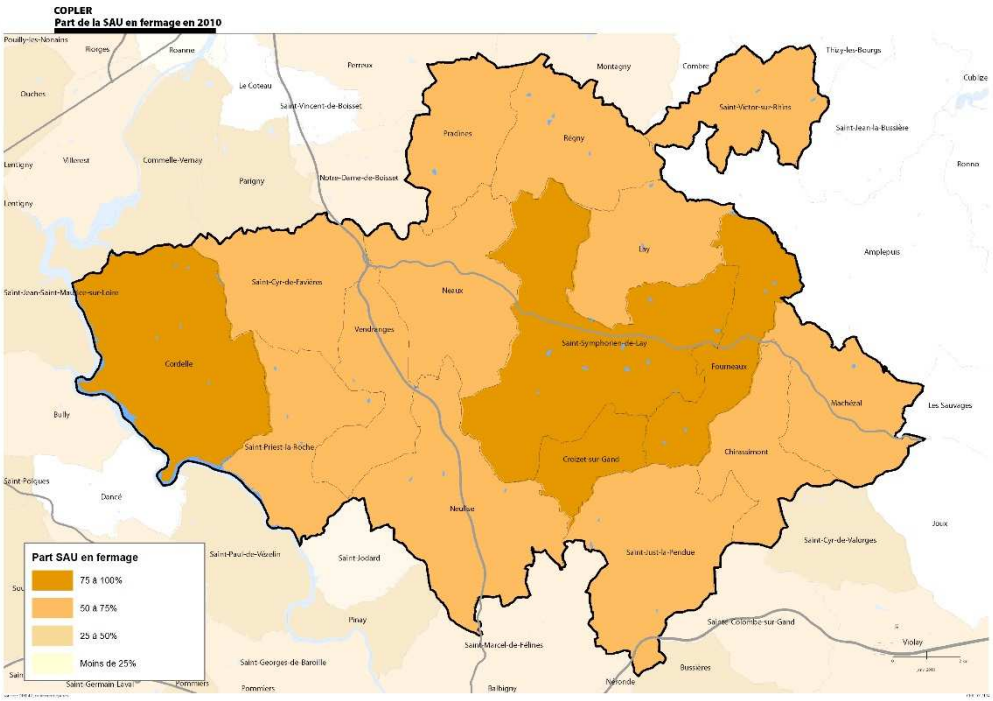

Les autres modes de faire-valoir sont anecdotiques. En l'absence de métayage, il s'agit de locations provisoires à l'année. Les locations verbales, même si elles ne sont pas identifiées par le recensement sont aussi nombreuses, ce qui peut poser des problèmes de fragilité pour les ventes d'herbe et surtout lors des transmissions. Cette fragilité représente souvent un frein pour les exploitants qui hésitent à investir dans leur outil de production par crainte de perdre le foncier.

L'augmentation du fermage est une tendance lourde, nationale. Cette évolution est en partie un effet mécanique de la restructuration des exploitations. En cessant leur activité, les partants, propriétaires pour partie de leurs terres, peuvent choisir de mettre en location plutôt que de vendre.

Ils peuvent également être contraints de le faire, s'ils ne trouvent pas d'acquéreur. La location peut d'ailleurs convenir aux candidats à l'installation ou à l'agrandissement, s'ils préfèrent investir dans le matériel ou les bâtiments plutôt que dans le foncier.

La reprise de terres ou d'exploitation est un véritable enjeu pour ce territoire où le poids économique de l'agriculture est primordial. L'enjeu est d'autant plus fort que la population agricole est relativement âgée.

4-1-4- Une évolution dans le profil des exploitants

4-1-4-1- Des exploitants plutôt vieillissants

NB : Les données datant du RGA de 2010, l'analyse du profil des exploitants a évolué depuis cette période.

L'âge moyen des exploitants du territoire est d'environ 48 ans en 2010 et est très voisin de la moyenne départementale (48,2 ans). Il est ainsi inférieur de deux ans à la moyenne régionale (49,8 ans), confirmant la tendance générale qui veut que les exploitants soient en moyenne plus jeunes dans les régions d'élevage. Sur la CoPLER, 29% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et 11 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans.

Les exploitants « professionnels », c'est-à-dire à la tête d'exploitations de dimensions économiques moyenne ou grande, sont plus jeunes que la moyenne générale. Les petites exploitations sont souvent dirigées par des exploitants plus âgés.

Spatialement, on retrouve un plateau de Neulise dans la moyenne territoriale tandis que les Monts du Lyonnais sont légèrement plus jeunes.

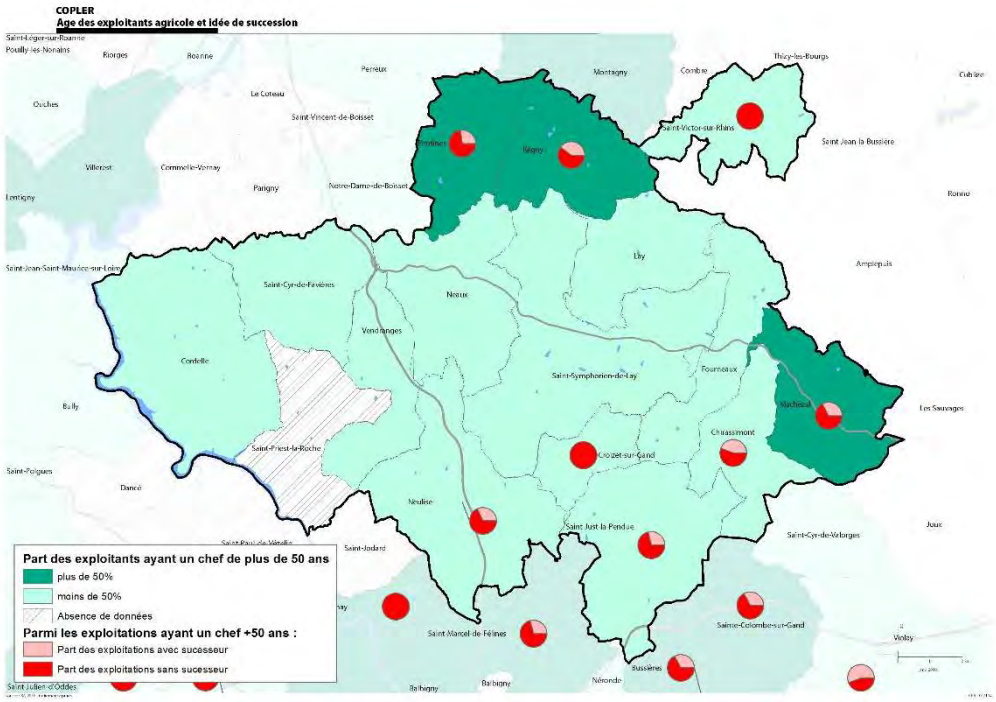

4-1-4-2- Des successions difficiles

Avec des carrières agricoles proches de 40 ans, le taux de renouvellement devrait se trouver proche de 25 % sur un pas de temps de 10 ans si chaque cédant était remplacé. Le

renouvellement étant globalement de 4 départs pour 3 installations au niveau départemental, il est normal de constater une baisse du nombre d'agriculteurs, en cohérence avec les évolutions des revenus permis par les productions.

Concernant les successions et selon le recensement agricole de 2010 sur la CoPLER :

- 56% des exploitations sont sans succession connue
- 14% n'ont pas de succession, l'exploitation va disparaître
- 29 % avec un successeur connu.

La concentration des structures agricoles va se poursuivre, sur la CoPLER comme ailleurs avec des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes. Ce mouvement peut poser certains problèmes lors de la succession avec des exploitations d'une telle valeur que la reprise se fait difficilement.

4-1-4-3- Une pluriactivité élevée

Corollaire possible de la nécessité croissante de compléter le revenu agricole, la pluriactivité de la main-d'œuvre familiale agricole est élevée. Près d'1/4 des personnes ayant une activité sur l'exploitation ont également une activité (principale ou secondaire) non agricole.

La pluriactivité diminue au fur et à mesure qu'augmente la dimension économique des exploitations. Elle est plus fréquente dans les orientations techniques bovins viande ou ovins-caprins qu'en bovins lait même si elle est relativement plus répandue dans les Monts du Lyonnais.

4-1-5- Une recherche de valorisation de la production locale

4-1-5-1- Une agriculture bio encore peu présente

NB : La Chambre d'Agriculture a réalisé une analyse plus actualisée de la dynamique en agriculture biologique sur le territoire, figurant dans son diagnostic.

En 2012, seulement 6 exploitations du territoire bénéficient d'une certification bio (5 en bovins lait et 1 en bovins allaitants, ovins et quelques volailles et petits fruits). La part du bio, proche de la moyenne départementale (3,3%), est sensiblement inférieure à la moyenne régionale (5,2 %) qui est portée par le « triangle bio rhônalpin » (Rhône-Ardèche-Drôme).

Un mouvement vers l'agriculture biologique se profile néanmoins car le nombre d'exploitations bio a presque triplé en 10 ans. Au vu des déclarations d'intention, cette évolution devrait se poursuivre avec 5 % des exploitations du territoire qui envisagent une conversion dans les cinq ans à venir, en particulier sur les communes de Saint-Priest-la-Roche, Saint-Just-la-Pendue, Saint-Cyr-de-Favières et Saint-Symphorien-de-Lay.

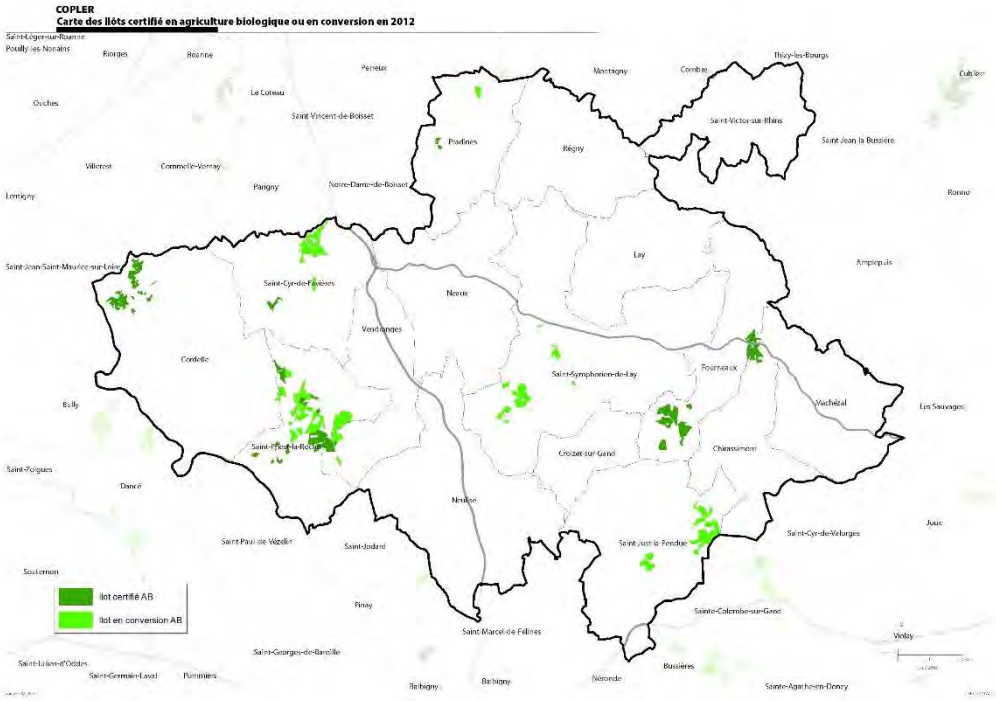

L'agriculture biologique est implantée essentiellement en orientation bovin lait. Les exploitations d'élevage hors-sol, polyculture-polyélevage et maraîchage comptent aussi une part significative d'exploitations déjà engagées ou projetant une conversion bio. L'Otex bovin viande, jusqu'à présent très peu tournée dans cette voie, rassemble par contre un grand nombre d'exploitations envisageant une conversion vers le bio, conformément à une tendance régionale.

4-1-5-2- Des signes de qualité peu présents

Les signes de qualité, tous signes et démarches confondus (hors agriculture biologique), concernent qu'un faible nombre des exploitations du territoire, contre 37 % en Rhône-Alpes. Cependant, il s'agit pour les deux tiers de démarches « non officielles » telles que certification de conformité produit, mentions valorisantes, voire mentions et identifiants privés.

Les signes officiels de qualité (hors bio), gérés par l'Inao (AOC[12], AOP[13], IGP[14], Label rouge) sur le territoire de la CoPLER sont :

- l'AOP Bœuf de Charolles qui concerne les communes de Régny, Saint-Victor-sur-Rhins et Pradine
- l'IGP Volailles du Forez qui concerne l'ensemble de la CoPLER

[12] AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
[13] AOP : Appellation d'Origine Protégée
[14] IGP : Indications Géographiques Protégées

- l'IGP Urfé
- l'IGP Comtés Rhodaniens

Ces signes officiels de qualité n'engagent que 6 % des exploitations sur le plateau de Neulise. En revanche, la viande bovine sous Label Rouge est le signe officiel de qualité qui engage le plus grand nombre d'exploitations sur le territoire.

4-1-5-3- Une diversification et des circuits courts peu représentés

Actuellement, il y a peu de diversification et les territoires sont inégalement lotis : pas ou peu de producteurs fermiers sur certaines communes (Chirassimont, Fourneaux, Machézal, Pradines, Régny, Saint-Victor-sur-Rhins). 10 % environ des exploitations du territoire de la CoPLER pratiquent les circuits courts (vente directe ou avec au maximum un intermédiaire). C'est nettement moins que la moyenne départementale (22 %) et a fortiori régionale (30 %). Deux raisons principales expliquent sans doute ce résultat :

– les pôles urbains regroupant une population suffisante pour exercer une forte attractivité commerciale ne sont pas directement situés dans le territoire ;
– les productions spécialisées (maraîchage, fruits, vignes) qui s'accompagnent souvent d'une commercialisation en circuits courts sont très peu représentées.

Une tendance à la diversification est également apparue mais elle reste faiblement répandue contrairement aux moyennes ligérienne et rhônalpine. Le type de diversification mise en œuvre est très généralement la transformation des produits de la ferme. C'est souvent le lait qui est ainsi valorisé, mais les autres produits transformés (viande...) concernent un nombre équivalent d'exploitations.

Une activité d'hébergement est ainsi recensée sur quelques exploitations. 9 d'entre elles ont investi dans le tourisme à la ferme avec la création de chambres d'hôtes, de gîtes, de fermes auberges, d'un camping… Le potentiel demeure encore fort, notamment sur le secteur proche des gorges de la Loire.

4-1-6- Une agriculture consciente de l'enjeu environnemental

4-1-6-1- Un territoire soumis à des enjeux environnementaux vis-à-vis de l'eau

Le territoire de la CoPLER est concerné pour partie par une zone vulnérable nitrates, des zones prioritaires pesticides et dans sa totalité par une zone sensible à l'eutrophisation.

Pour les nitrates, les zones vulnérables concernent la prévention et la réduction des pollutions dues aux nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Un socle réglementaire national (couverture végétale en hiver, équilibre de la fertilisation…) est complété par des plans d'action régionaux (dates d'épandage…).

La zone vulnérable nitrate a été révisée en 2015 et depuis, certains secteurs des communes de Saint-Priest-la-Roche, Vendranges et Neulise ont été ajoutés à ce classement.

Pour les pesticides, la définition des zones prioritaires repose sur un diagnostic régional conduit en 2008 dans le cadre de la cellule d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides (CROPPP). Ce diagnostic a permis de croiser, pour les eaux superficielles et les eaux souterraines, la vulnérabilité du territoire avec la pression phytosanitaire, puis dans un second temps avec la qualité des eaux. Les zones sensibles aux pesticides ainsi obtenues ont été confrontées aux enjeux d'usage de l'eau (captages, Natura 2000…) pour aboutir à des zones prioritaires, ou très prioritaires. Ce classement vise à orienter les actions, éventuellement les financements, sans conséquences réglementaires.

Le territoire de la CoPLER est classé pour partie zone prioritaire pesticides sur les bassins versants du Rhins et du Gand, identifiés par le SDAGE comme nécessitant des actions complémentaires.

4-1-6-2- Des exploitations engagées dans des démarches agro-environnementales

Les mesures agroenvironnementales

Les espaces agricoles sont essentiels pour la biodiversité en raison de leur prédominance dans le territoire du département et des pratiques agricoles qui créent et entretiennent des milieux divers et favorables pour la faune et la flore. Par exemple, les prairies naturelles, qui sont maintenues ouvertes par l'entretien agricole, abritent une multitude d'espèces de fleurs, d'oiseaux ou de petits mammifères.

Les mesures agro environnementales (MAE) financent la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre d'un engagement quinquennal.

A l'échelle du département de la Loire, la surface totale en mesures agro environnementales en 2013 est de 77 200 ha soit 28% de la SAU dont 84% en PHAE et 14% en MAEt. Sur la COPLER, les agriculteurs se sont également engagés massivement dans les MAE, notamment avec la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) lié à la prédominance de l'élevage et donc de pâturages et de surfaces en herbe sur le département.

La pointe Sud de Saint-Just-la-Pendue est également identifiée pour faire l'objet de programmes de mesures agro environnementales territorialisées (MAEt) avec des objectifs ciblés selon des enjeux spécifiques locaux :

– favoriser la biodiversité des milieux ouverts par les pratiques agricoles telles que la fauche tardive et la limitation de la fertilisation ;
– protéger et entretenir les zones humides pour leur intérêt écologique ;
– améliorer la qualité de l'eau surtout autour des captages d'eau potable, dont les captages Grenelle prioritaires, par la réduction de la fertilisation aux abords des cours d'eau ;

– préserver les corridors écologiques par la gestion des milieux ouverts et des haies (Contrat de Territoire Corridor Biologique avec la Région Rhône-Alpes).

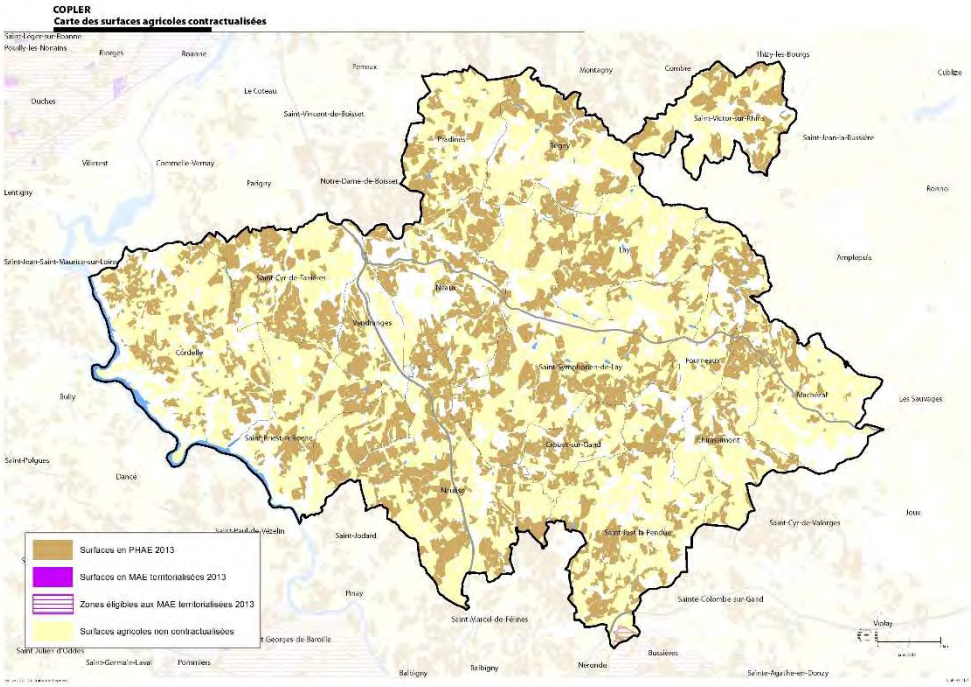

L'entretien et la plantation de haies

Plus de 80% des exploitations de la CoPLER déclarent avoir mis en place ou entretenu des haies ou des alignements d'arbres dans les trois années ayant précédé le recensement 2010. Ce résultat spectaculaire est supérieur à la moyenne départementale (75%) et a fortiori régionale (55%). Avec un paysage et une structuration de l'espace agricole fortement marqués par le bocage, les exploitations du Plateau de Neulise et des Monts du Lyonnais sont particulièrement impliquées dans cet entretien et la plantation de haies.

4-2- Diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Loire

Développement des Territoires
RV/NC/TF/SR/NR
17-510-337

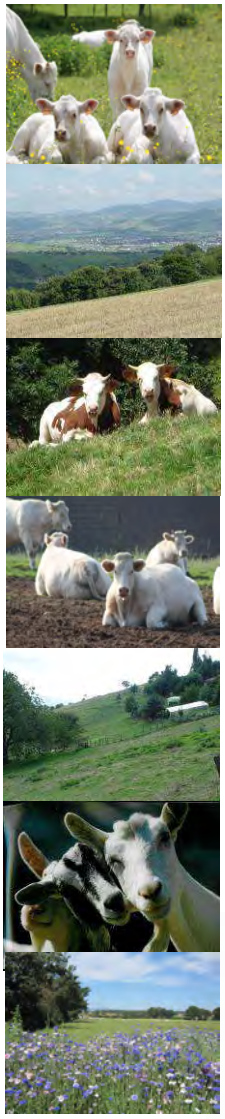

Diagnostic territorial des enjeux agricoles en amont d'un PLUi Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Rapport phases 1 et 2

Juillet 2017

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

6 rue de la Tête Noire
42470 ST SYMPHORIEN DE LAY

Téléphone : 04 77 62 77 62
Fax : 04 77 62 77 63

Chambre d'Agriculture de la Loire
43 avenue Albert Raimond
BP 40050
42272 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX

Votre contact :
Stéphanie ROCHETTE
☎ 04 77 92 12 12
stephanie.rochette@loire.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.146.21.01.13

<u>Date de remise du conseil</u> : 2 octobre 2017

<u>Modalités de réalisation :</u> Observations sur le terrain, analyse de données territoriales et analyse de données communiquées par le client.

☒ **Visite sur site**
☐ **Rendez-vous client au bureau**
☒ **Analyse au bureau**

Ce dossier a été élaboré par :
CHAMBRE D'AGRICULTURE : LE RESPONSABLE DU POLE TERRITOIRE
Thomas FORICHON

Ce dossier a été visé par :
CHAMBRE D'AGRICULTURE : LE RESPONSABLE DE SERVICE
Nadine CROIZIER

SOMMAIRE

RAPPEL DE LA DEMANDE **4**

CONTENU DU RAPPORT **5**

- **Une note de SYNTHESE GENERALE**
- **Trois notes par SOUS-SECTEUR**
- **Une note de SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS**
- **Atlas cartographiques**

  Atlas thématiques des exploitations de la CoPLER

  Atlas thématiques des exploitations proches des centres-bourgs

  Cartes thématiques des enjeux

SOURCES ET DONNEES ANALYSEES **10**

RAPPEL DE LA DEMANDE

Cette étude a pour objectif, d'une part, de faire un état des lieux de l'agriculture du territoire complété d'une analyse prospective permettant de dégager ses grands enjeux du point de vue, entre autres, des trois entrées du développement durable (économiques, environnementales et sociales) et, d'autre part, d'accompagner les élus de la Communauté de communes dans la traduction réglementaire des conditions nécessaires au maintien et au développement de l'activité agricole du territoire.

Elle permettra à la Communauté de communes de disposer d'une vision réaliste des atouts et faiblesses de l'agriculture de son territoire mais également des opportunités et menaces auxquelles sont confrontés les agriculteurs.

Elle proposera des orientations de planification urbaine favorables à une économie agricole durable sur ce territoire.

CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport comprend les documents suivants :

▶ Une note de SYNTHESE GENERALE

Cette note a pour objectif d'appréhender les **caractéristiques générales** du territoire. Elle comprend notamment :

- une présentation globale de l'agriculture du territoire : typologie, enjeux, problématiques.
- une analyse de la dynamique d'installation,
- une analyse de la dynamique de transmission,
- une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces),
- une analyse du marché foncier.

▶ Trois notes par SOUS-SECTEUR

Ces trois notes viennent en complément de la note de synthèse générale. Elles mettent en évidence les **particularités** et les **enjeux** de trois sous-secteurs identifiés par les élus de la CoPLER :

- ✓ **la Vallée du Rhins**
- ✓ **le Plateau de Neulise**
- ✓ **la Nationale 7**

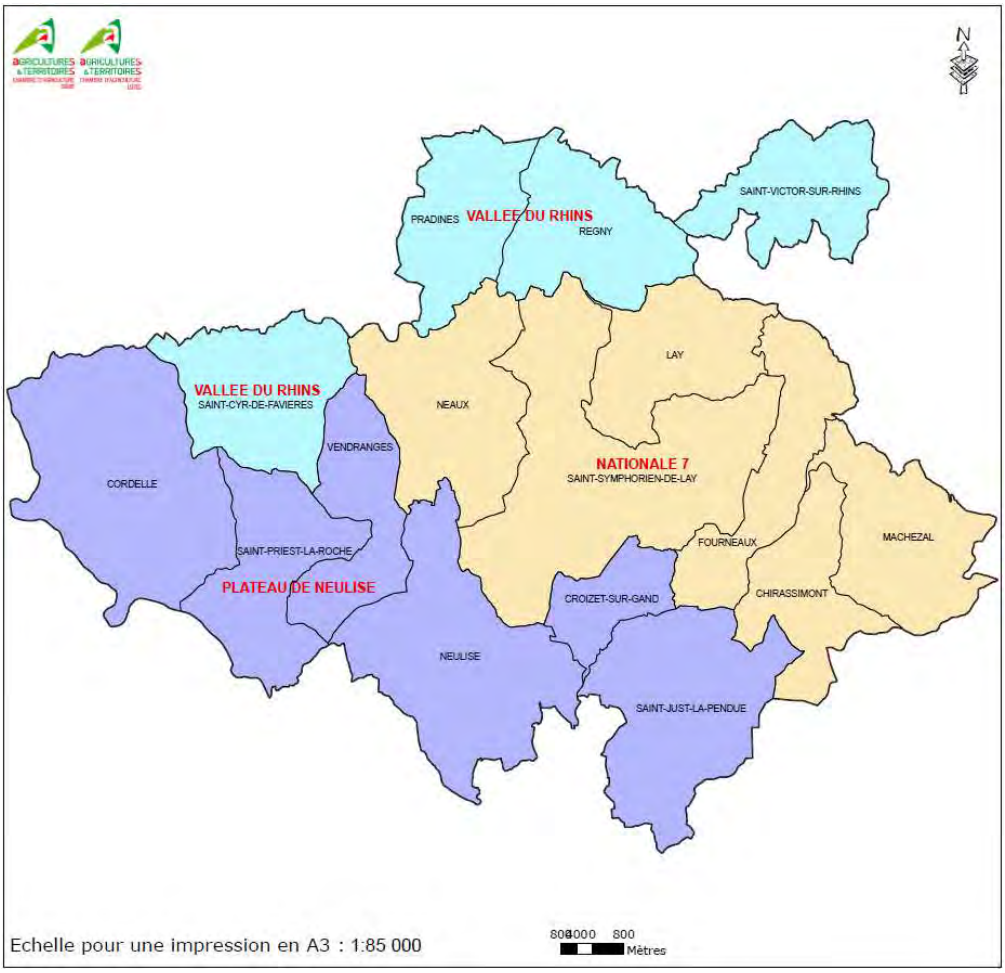

▶ Une note de SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Cette note a pour but de synthétiser les recommandations à prendre en compte dans le futur PLUi afin de pérenniser l'activité agricole.

Cette note liste notamment les recommandations permettant de :

- préserver le potentiel de l'agriculture,
- préserver les outils de productions et leurs évolutions,
- intégrer et de faciliter le fonctionnement au quotidien des exploitations.

▶ 14 atlas cartographiques

Atlas thématiques des exploitations de la CoPLER

Ces atlas (sur clé USB ci-jointe) permettent de profiler les exploitations agricoles du territoire.

Thématiques cartographiées	
Carte des sièges d'exploitation	Cette carte permettra de visualiser la répartition des sièges d'exploitation. *(enquêtes CA42 2017)*
Carte de la structuration parcellaire	Cette carte permet de visualiser les caractéristiques du foncier agricole : groupé, mité, morcelé. *(Registre parcellaire graphique 2016)*
Carte de l'âge des exploitants	Cette carte permet de visualiser (au niveau de chaque siège d'exploitation) par un jeu de pastilles de couleur, la classe d'âge du chef d'exploitation (ou de l'associé le plus jeune) : moins de 50 ans, entre 50 et 54 ans et plus de 55 ans. Cela permet de localiser les secteurs où la population agricole est jeune ou a contrario vieillissante. *(enquêtes CA42 2017)*
Carte de l'activité de vente directe	Cette carte permettra de visualiser les sièges d'exploitation réalisant une activité de vente directe. *(enquêtes CA42 2017)*
Carte des exploitations engagées dans un signe de qualité	Cette carte permettra de visualiser les sièges engagés dans un signe de qualité : Agriculture Biologique, Label. *(enquêtes CA42 2017)*
Carte des exploitations engagées dans des MAEC	Cette carte permettra de visualiser les sièges engagés dans des Mesures Agro Environnementales et Climatiques. *(PAEC Roannais)*
Carte du zonage de l'AOP Boeuf de Charolles	Cette carte permet de visualiser l'aire géographique de l'AOP Boeuf de Charolles. *(INAO)*
Carte des relations de l'activité agricole avec l'environnement socio-économique (carte des contraintes réglementaires)	Cette carte visualise les surfaces épandues et non épandables des communes (proximité avec l'urbanisme, les cours d'eau). *(Registre parcellaire graphique 2016)*
Carte des relations de l'activité agricole avec l'environnement socio-économique (carte des conflits)	Cette carte localise les conflits d'usages : • traversée d'animaux régulière et dangereuse sur route départementale, • carrefour dangereux sur route Départementale, • pont étroit, • circulation d'engins agricoles (traversée de bourgs et hameaux, largeur de voirie). La carte permet de mettre en évidence les secteurs à risques où ces problématiques (ci-dessus) ont été évoquées à plusieurs reprises par les agriculteurs lors des réunions de concertation. *(enquêtes CA42 2017)*

Atlas thématiques des exploitations proches des centres-bourgs

Ces atlas (sur clé USB ci-jointe) permettent de profiler les exploitations agricoles dont le siège est situé dans un rayon de 1000 mètres des centres bourgs.

Thématiques cartographiées	
Carte des bâtiments agricoles	Cette carte localise, dans un rayon de 1000 mètres des centres-bourgs, les bâtiments d'élevage ainsi que le régime de déclaration : Règlement Sanitaire Départemental ou Installation. Elle met en évidence la proximité de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage. *(enquêtes CA42 2017)*
Carte représentant la dynamique de projets individuels (bâtiment d'exploitation)	Cette carte permet, dans un rayon de 1000 mètres des centres-bourgs, de voir comment se répartit la dynamique de projets agricoles individuels sur la thématique des bâtiments d'exploitation : bâtiment d'élevage et bâtiment de stockage. *(enquêtes CA42 2017)*
Carte représentant la dynamique de projets individuels (autres projets)	Cette carte permet, dans un rayon de 1000 mètres des centres-bourgs, de voir comment se répartit la dynamique de projets agricoles individuels (association, installation nouvelle de jeunes agriculteurs dans le cadre familial ou hors cadre familial, mise en place d'un atelier…). *(enquêtes CA42 2017)*

Cartes thématiques des enjeux

Ces atlas permettent d'appréhender le potentiel agricole du territoire, les surfaces stratégiques à l'autonomie et au fonctionnement des fermes.

Thématiques cartographiées	
Carte des couverts majoritaires	Cette carte permet de visualiser les couverts majoritaires déclarés par les agriculteurs lors de la PAC 2016 : prairies permanentes, cultures. *(Registre parcellaire graphique 2016)*
Carte des moyens d'irrigation	Cette carte permet de visualiser les équipements d'irrigation : ✓ le réseau d'irrigation de l'ASA[1] de Neulise (borne, réseau, parcelles irriguées, irrigables) ✓ les retenues collinaires individuelles. *(Chambre d'agriculture de la Loire)*
Carte des potentiels agronomiques	Le potentiel agronomique est évalué en croisant plusieurs critères : couverture de sol (cultures ou prairies permanentes) et niveau d'équipements (irrigation).
Carte de qualité des tènements	Cette carte caractérise les tènements (ensembles de parcelles séparées par des ruptures naturelles ou des infrastructures, homogènes, représentant la fonctionnalité des espaces agricoles).
Carte des parcelles de proximité	Cette carte localise les parcelles de proximité (dans un rayon de 300 mètres) intimement liées aux bâtiments d'exploitation.
Carte de synthèse des espaces agricoles à enjeux	Cette carte permettra de hiérarchiser les espaces en fonction de leur niveau d'enjeux (enjeux forts, moyens, faibles). Elle est réalisée par une analyse croisée : potentiels agronomiques, qualité des tènements et parcelles de proximité.

[1] Association Syndicale Autorisée (en hydraulique agricole)

SOURCES ET DONNEES ANALYSEES

L'analyse s'est basée sur les données :

- Chambre d'agriculture de la Loire : Point Accueil Installation, Point Accueil Transmission, Répertoire Départ Installation, Dynamique des Emplois Agricoles,
- Enquêtes agricoles auprès des exploitations agricoles de la CoPLER,
- SAFER Rhône-Alpes,
- Recensement Général Agricole,

Données du Point Accueil Installation :

Les statistiques et caractéristiques des installations aidées sont conservées après le passage en commission d'attribution des aides, quelques installations n'aboutissent finalement pas suite à la commission mais il s'agit d'une proportion négligeable (< à 2%).

Les données des installations non aidées proviennent du Point Accueil Installation. Elles comptabilisent la plupart des installations non aidées, excepté la reprise d'exploitation entre conjoints (lors de la retraite de l'un des deux). Ces dernières ne sont pas accessibles pour des raisons de confidentialité.

Enquêtes agricoles auprès des exploitations agricoles de la CoPLER

La concertation agricole a permis de localiser et de caractériser 277 exploitations agricoles : soit un taux de renseignement de 96 % (288 exploitations invitées lors des concertations).

Les deux tableaux ci-contre synthétisent les différentes données quantitatives et qualitatives récoltées,

- lors des réunions collectives agricoles à l'échelle de chaque commune.
- lors des rencontres individuelles proposées aux exploitations agricoles dont le siège est situé dans un rayon de 1000 mètre des centres-bourgs.

▶ *Réunions collectives*

Les données collectées	*Les éléments géolocalisés*
✓ **Type de productions** et mode de commercialisation des produits ✓ Les **classes d'âge** ✓ Valorisation sous **signe de qualité** (AB, AOP)	✓ Siège d'exploitation ✓ Les **conflits** d'usage : problème déplacements d'engins agricoles, carrefours dangereux.
Echanges	
✓ Sur la **dynamique** agricole : renouvellement des générations, la dynamique CUMA, la dynamique de projets. ✓ Sur les **problématiques** de fonctionnement, notamment **déplacements.**	

▶ *Rencontres individuelles*

Les données collectées	*Les éléments géolocalisés*
✓ Forme juridique, SAU, **main d'œuvre**, **âge** des chefs d'exploitation. ✓ **Type de productions** et mode de commercialisation des produits. ✓ **Etat du parc bâtiments**, régime ICPE ou RSD. ✓ Valorisation sous **signe de qualité** (AB, AOP). ✓ Engagements **MAEc.** ✓ **Projet** à horizon 5 ans.	✓ Siège d'exploitation, **bâtiments d'élevage.** ✓ Retenue **collinaire**. ✓ **Projet** de bâtiments.

Données Recensement Général Agricole 2010 :

Le produit brut économique de l'activité agricole est approché via le produit brut standard qui est un indicateur de potentiel économique calculé à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et au cheptel. Le produit brut indirect est une donnée qui n'est actuellement pas disponible car il est très complexe de l'approcher même à l'échelle départementale.

Note de synthèse générale

Caractéristiques Globales de l'Agriculture du Territoire

Territoire

Exploitations

Installation

Transmission...

Un territoire de petite montagne, essentiellement herbager

La Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône est située sur le plateau de Neulise au pied des monts du lyonnais. C'est un territoire de petite montagne, vallonné, **essentiellement herbager** : la part de prairies naturelles (surface non labourable) est notamment supérieure à celle observée sur les territoires du Haut Forez.

Tableau 1 - Proportion de terres labourables par territoire (Source Registre Parcellaire Graphique)

	CoPLER	Loire Forez Agglomération Secteur Montagne[1]	Loire Forez Agglomération Secteur Piemont périurbain[2]	Loire Forez Agglomération Secteur de plaine[3]
Proportion de terres labourables	13 %	28 %	52 %	65 %

Le territoire de la CoPLER présente un gradient de pluviométrie entre le secteur des Gorges de la Loire, très séchant (de l'ordre de 600 mm par an) et les parties sommitales plus arrosées (de l'ordre de 900 mm par an).

Les sols sont composés majoritairement de tuf (sur le canton de Saint Symphorien de Lay), à l'origine de formes topographiques arrondies et douces de meilleure qualité agricole que les conglomérats du plateau de Cordelle et de Saint Cyr de Favières et de la rive gauche du Rhins (sols de qualité plus médiocre).

Le territoire présente un **réseau hydrographique assez dense** avec deux cours d'eau majeurs : le Rhins et le Gand. Le Gand est marqué par des étiages sévères en été.

Les communes de la CoPLER présente un **habitat groupé dispersé** : des villages centre et de nombreux hameaux dispersés maillant le territoire.

...pour rappel : CHIFFRES CLÉS de l'agriculture du territoire de la COPLER (*source RGA 2000 et 2010*)

- **328 EXPLOITATIONS** (baisse de 27 % entre 2000 et 2010),
- Forte diversité des productions mais un point commun, l'élevage : **96% des exploitations** ont comme atelier principal un **élevage** (bovins, ovins ou caprins),
- Forme juridique majoritairement individuelle (86%) mais **augmentation de la part des sociétés** entre 2000 et 2010 (passe de 10 à 14%),
- **Population agricole jeune** : 60% ont moins 50 ans et seulement 11% ont plus de 60 ans (contre 17% au niveau du département),
- **Bonne assise foncière des exploitations** liée notamment à la forte présence de l'élevage (SAU de 53 ha en moyenne contre 41 ha à l'échelle du département),
- **71,5% des surfaces exploitées en fermage** : proportion plus faible que sur le département (76,3%),
- Bonne dynamique vente directe : **33 exploitations ont un débouché en vente directe,**
- **Développement de l'agriculture biologique** (8 fermes en 2010),
- **123 exploitations en démarche qualité dont 31 dans un ou plusieurs signes officiels** (AOP Bœufs de Charolles, IGP Volailles du Forez et Label Rouge Vedelou et Charolais Label Rouge),
- **Un produit brut standard de 16 millions d'euros sur la COPLER** (301,5 millions à l'échelle du département).

[1] St Bonnet Le Courreau, Sauvain et Roche En Forez.
[2] Boisset-Saint-Priest, Lezigneux, Margerie-Chantagret, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Thomas-La-Garde
[3] Boisset-Les-Montrond, Craintilleux, L'hopital-Le-Grand, Unias, Veauchette

Un maillage dense d'exploitations agricoles

Le territoire de la CoPLER présente globalement un maillage serré d'exploitations agricoles : un maillage très dense sur Chirassimont (1,96 exploitation/km²); un maillage plus lâche sur Cordelle (0,49 exploitation/km²).

Tableau 2 - Densité d'exploitations par territoire

	CoPLER	Loire Forez Agglomération Secteur Montagne[1]	Loire Forez Agglomération Secteur Piemont périurbain[2]	Loire Forez Agglomération Secteur de plaine[3]
Densité d'exploitation (/km²)	1,02	0,87	0,85	0,66

Diagramme 1 - Typologie des exploitations agricoles et leurs proportions (CoPLER) - CA42 2017

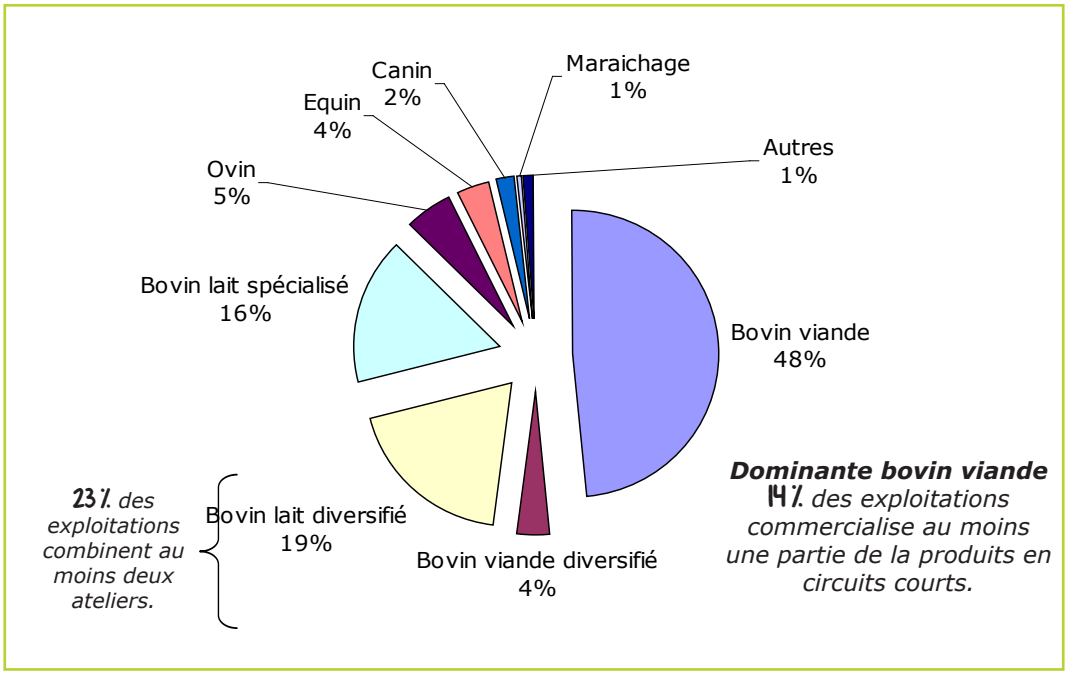

Le territoire est majoritairement tourné vers l'**élevage**, notamment **bovin** : près de **18 000** UGB.
(Loire Forez Agglomération à 45 communes compte environ 30 200 UGB).
Ces exploitations d'élevage présentent un système fourrager herbager avec une **conduite extensive des surfaces** (chargement global de 0,9 UGB / ha[4])

Histogramme 1 - Pyramide des âges

Les chefs d'exploitations sont plutôt jeunes :
près de **60 %** des exploitants rencontrés ont **moins de 50 ans**.
La pyramide des âges est similaire sur les trois secteurs.

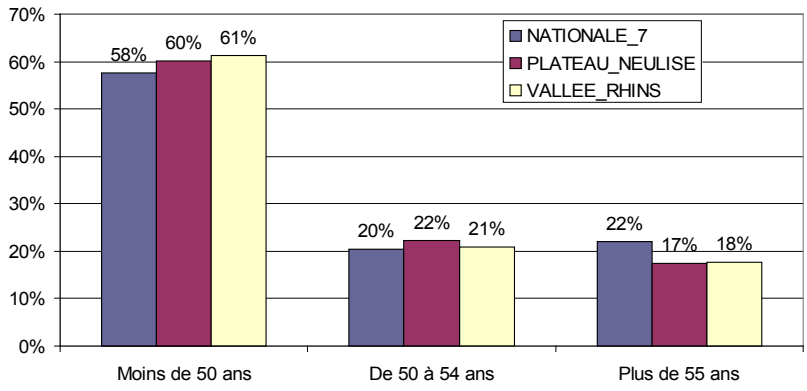

[1] St Bonnet Le Courreau, Sauvain Et Roche En Forez.
[2] Boisset-Saint-Priest, Lezigneux, Margerie-Chantagret, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Thomas-La-Garde
[3] Boisset-les-Montrond, Craintilleux, L'hopital-Le-Grand, Unias, Veauchette
[4] Nombre UGB / surface du RPG 2016 de la CoPLER.

Une bonne dynamique d'INSTALLATION

Entre 2011 et 2016, on dénombre **56** installations (aidées ou non aidées) sur la COPLER soit 9 installations par an en moyenne.

Carte 1 - Nombre d'installations par commune entre 2011 et 2016

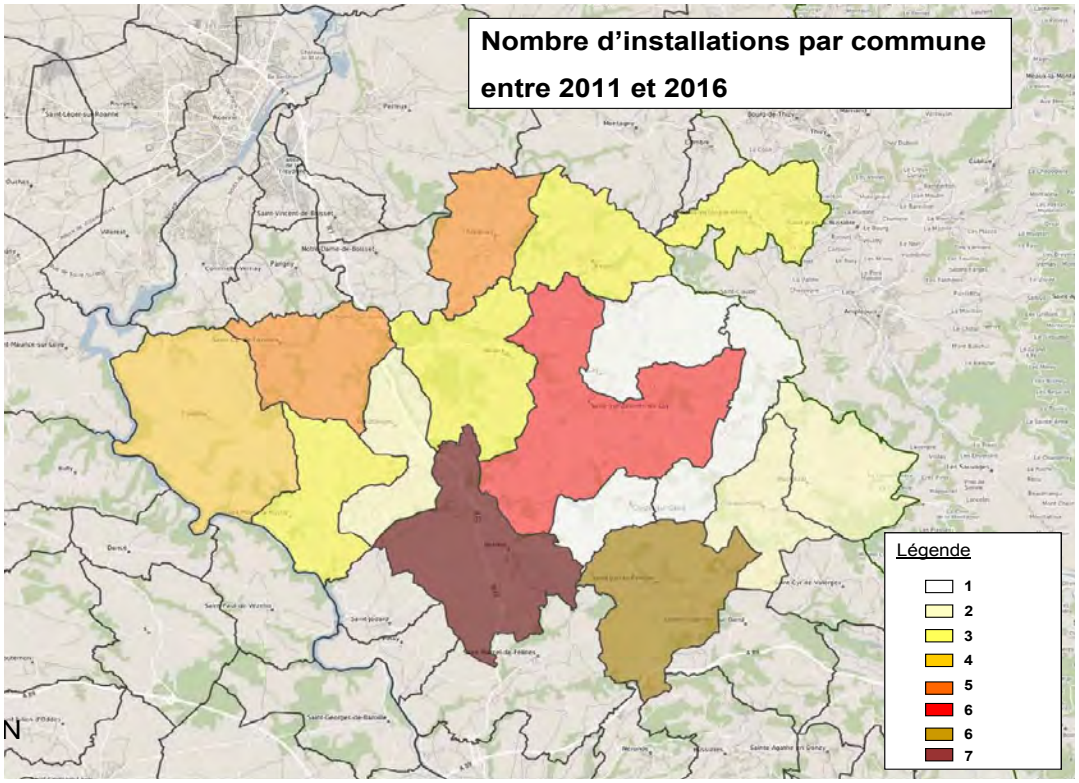

Tableau 3 - Moyenne du nombre d'installations par an

	CoPLER	Loire Forez Agglomération (45 communes)	Département
Moyenne d'installation par an	9 (6 %)	25 (16 %)	155

Le territoire de la COPLER présente globalement **une bonne dynamique d'installation** avec un taux d'installation[5] de 17 % ces dernières années (équivalent au département de la Loire : 16%).
Cette dynamique est néanmoins inégalement répartie sur le territoire ; on voit apparaître 3 groupes de communes :

- **Taux d'installation > 20 %** : un groupe de 7 communes sur lesquelles la dynamique de renouvellement est très bonne.
- **Taux d'installation entre 10 % à 20 %** : un groupe de 4 communes sur lesquelles la dynamique de renouvellement est bonne.
- **Taux d'installation < 10 %** : un groupe de 5 communes avec une faible dynamique d'installation.

[1] St Bonnet Le Courreau, Sauvain Et Roche En Forez.
[2] Boisset-Saint-Priest, Lezigneux, Margerie-Chantagret, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Thomas-La-Garde
[3] Boisset-les-Montrond, Craintilleux, L'hopital-Le-Grand, Unias, Veauchette
[4] Nombre UGB / surface du RGP 2016 de la CoPLER.
[5] Taux d'installation : nombre d'installations (entre 2011 et 2016) rapporté par le nombre d'exploitations agricoles du territoire (RGA 2010).

Carte 2 - Taux d'installation par commune entre 2011 et 2016

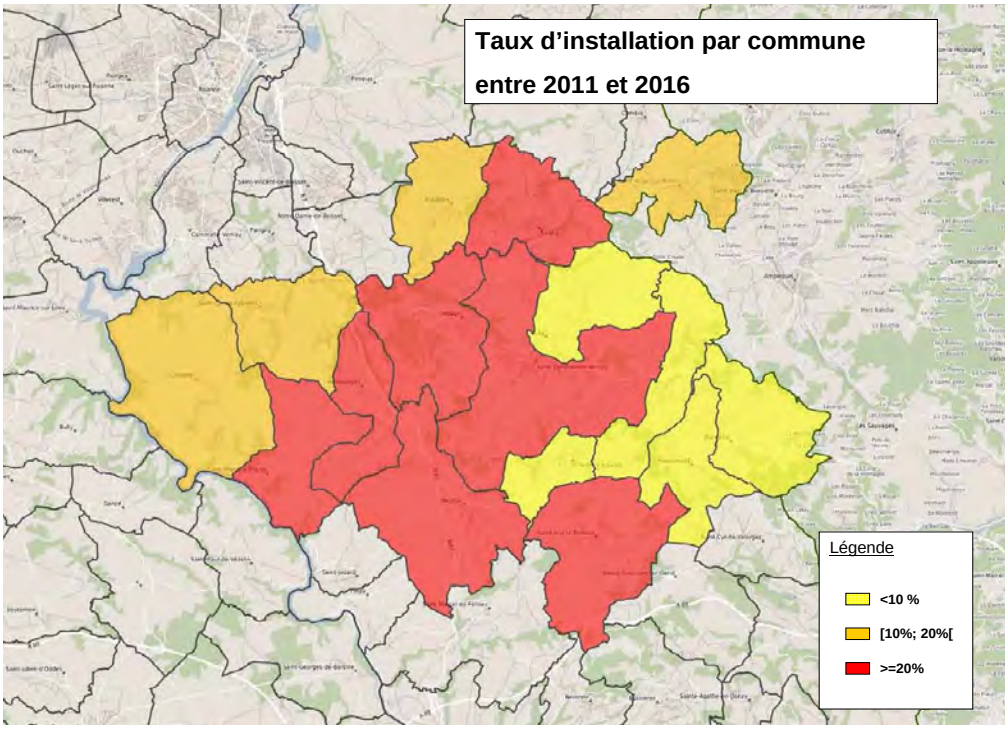

Tableau 4 - Type d'installation

	CoPLER	Département
Installations aidées	26 (46 %)	73 (47 %)
Installations non aidées	30 (54 %)	82 (53 %)
Total	56	155

Diagramme 2 - Installations aidées (2011-2016) Typologie des exploitations agricoles et leurs proportions (CoPLER) - (source Chambre d'agriculture de la Loire)

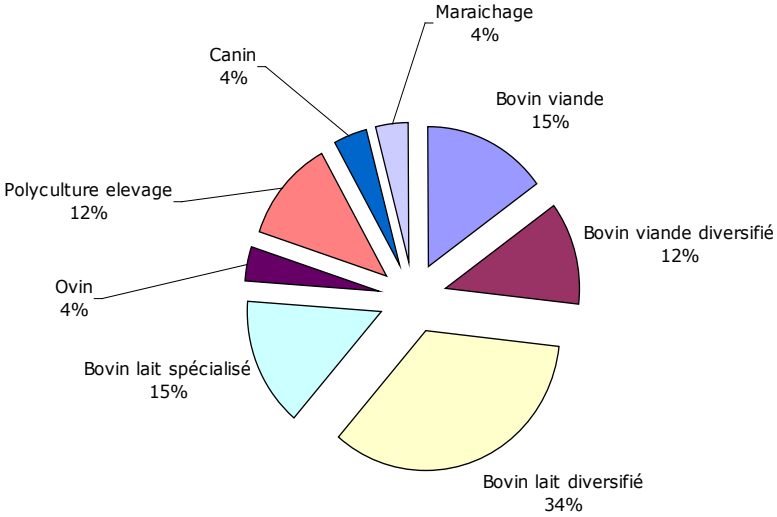

Focus sur les installations aidées

(source Chambre d'agriculture 2011-2016)

Plus de la moitié des candidats s'installent sous forme sociétaire (58% ; exclusivement en GAEC). Cette statistique est inférieure à celle du département (67%).

Le diagramme ci-contre montre une très grande diversité de productions. Néanmoins, **l'élevage bovin reste dominant** : 84% des installations prévoyaient au moins un atelier d'élevage bovins (allaitants ou laitiers). A l'échelle Loire, cette statistique est de 68 %.

Sur la période de 2011 à 2016, 11 % des projets d'installation comprennent une activité de vente directe (pour 40 % à l'échelle Loire).

Le Point Accueil Installation (PAI) est animé par la Chambre d'Agriculture de la Loire : *Accueil individuel, écoute, information et orientation de l'ensemble des porteurs de projet, quelque soit l'âge.*

En 2016, c'est **420 entretiens conduits avec des porteurs de projet** rencontrés et plus de 1800 appels téléphoniques .

Service gratuit, financé en partie par le Conseil Régional

Une majorité de cédants ont le projet de transmettre

44 exploitants de la COPLER ont entre 58 et 62 ans : ils devraient partir très prochainement à la retraite ou viennent de partir récemment.

- ✓ 28 des 44 exploitants ont été rencontrés par le conseiller du PAT soit 64%.
- ✓ 23 % n'ont pas encore été rencontrés.
- ✓ 13 % n'ont pas souhaité de rencontre (trop tôt ou non intéressé).

Diagramme 3

Projet des 28 cédants rencontrés sur la CoPLER (entre 2014 et 2016)

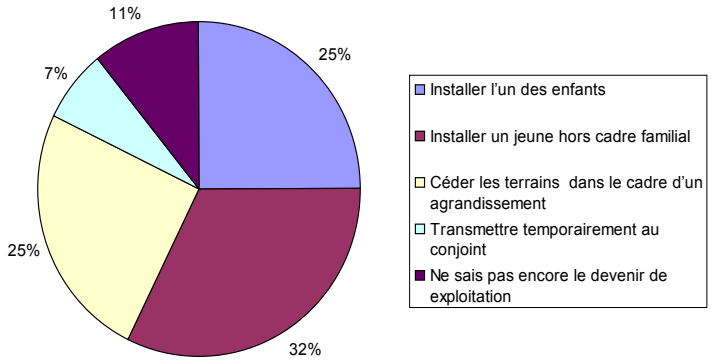

Diagramme 4

Projet des 136 cédants rencontrés sur le département (en 2016)

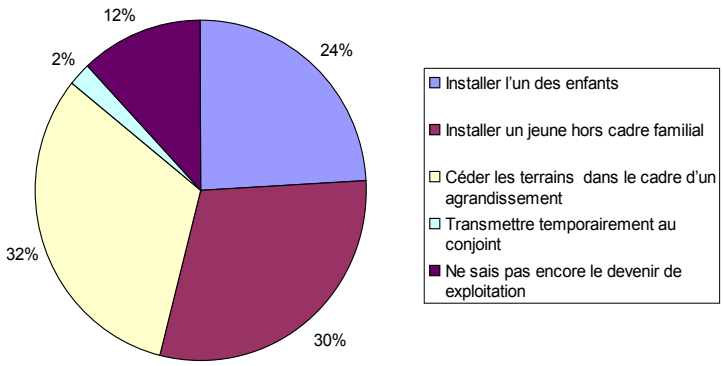

Au regard des diagrammes ci-dessus, **une majorité de cédants ont le projet de transmettre leur exploitation** :

- ✓ **57 %** dans le cadre d'une installation d'un jeune (54 % à l'échelle Loire)
- ✓ **7 %** dans le cadre d'une transmission au conjoint (2 % à l'échelle Loire)

Seulement un quart d'entre eux, souhaite céder leurs terrains dans le cadre d'agrandissement de fermes voisines (un tiers à l'échelle du département).

Diagramme 5 - Typologie des fermes à transmettre

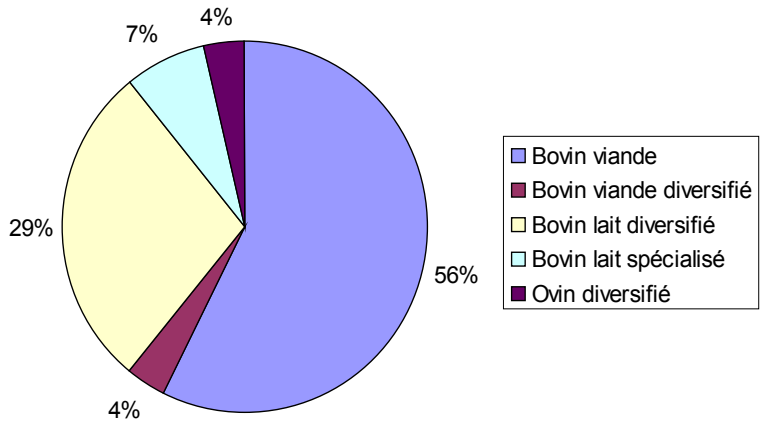

A l'image de la typologie des fermes de la CoPLER, la majorité des fermes à transmettre sont des exploitations en bovins viande (pour 60 %).

Sur les 8 exploitations en bovins lait diversifiés, 3 ont un atelier de transformation.

Les communes de Saint Symphorien de Lay, Régny, Fourneaux, Chirassimont, Machézal et Saint Cyr de Favières comptabilisent plus de la moitié des exploitants agricoles nés entre 1955 et 1959 : 26 agriculteurs (56 %)

Carte 3 - Nombre d'exploitants agricoles par commune (en 2017) nés entre 1955 et 1959

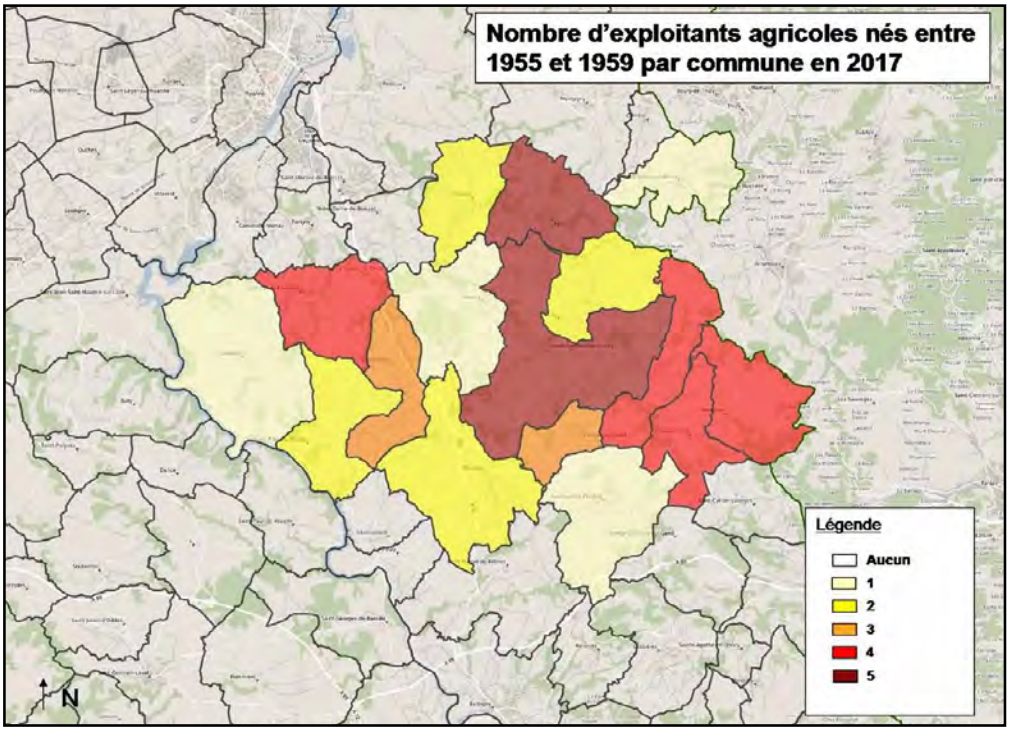

Carte 4 - Taux de cédants potentiels[1] par commune en 2017

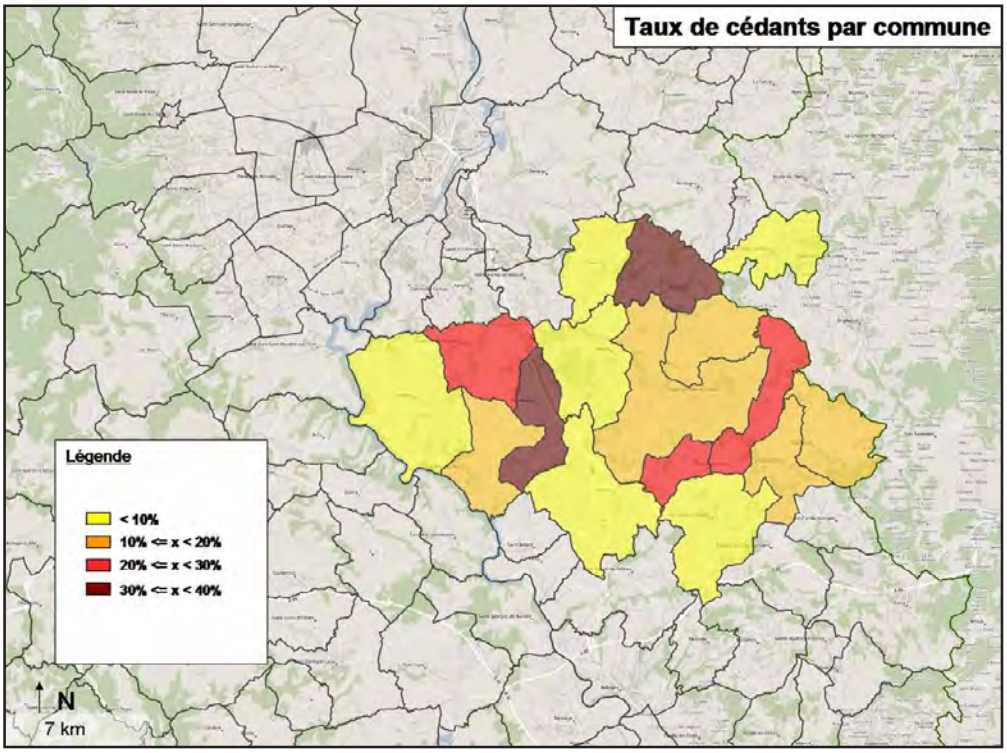

Au regard de la carte, sur Régny et Vendranges, près d'un tiers des exploitants vont faire valoir leur retraite dans les 2 à 4 prochaines années ; sur Croizet sur Gand, Fourneaux et Saint Cyr de Favières autour d'un quart.

POINT ACCUEIL TRANSMISSION AGRICULTURE LOIRE

Le Point Accueil Transmission (PAT) est animé par la Chambre d'agriculture de la Loire, il permet d'informer les futurs cédants sur les démarches liées à la transmission et à la cessation d'activité (rencontre avec les cédants, points sur le projet de cessation, transmission, information sur les démarches à effectuer, les outils d'aide à la transmission).

Un service gratuit.

Dans le cadre de la recherche de repreneurs, les futurs cédants sont aiguillés vers le Répertoire Départs Installations (**RDI**) qui permet de **mettre en relation des candidats à l'installation et des futurs cédants**. En 2016, le RDI a permis l'installation de **26 exploitants** sur le département.

[1] nombre de cédants potentiels par rapport au nombre d'exploitants de la commune (*source RGA 2010*)

Fiche de synthèse «NATIONALE 7»

Un secteur au parcellaire homogène

Au regard du foncier agricole, les communes du secteur «Nationale 7» ne présentent pas de grandes disparités en terme de structuration.

Globalement, les îlots restent de **taille importante** et sont **assez bien regroupés**.

Toutefois, le morcellement semble être plus prononcé à proximité des centres de bourgs.

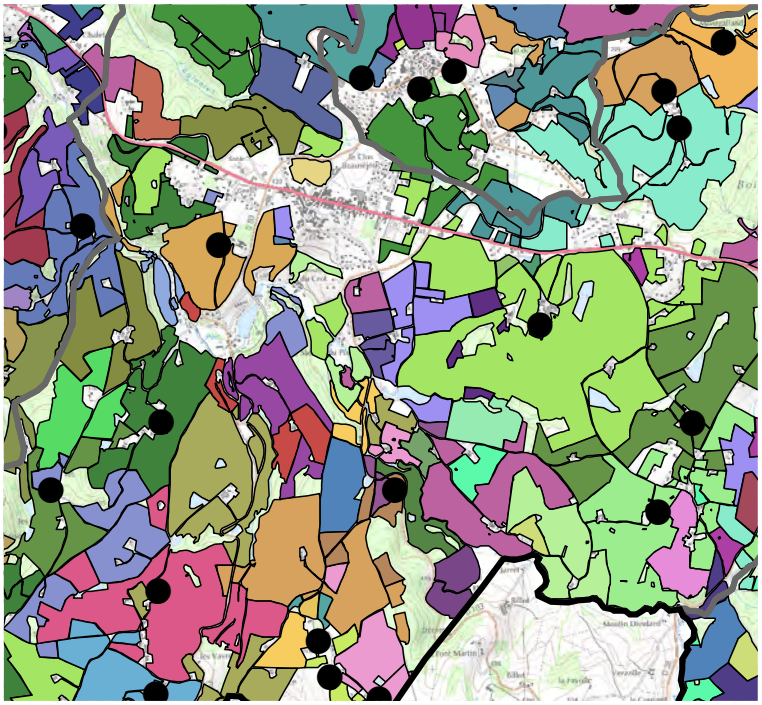

Extrait de la carte représentant la structuration du foncier agricole sur le secteur de St Symphorien de Lay

▸▸ENJEUX : permettre aux agriculteurs d'exploiter un parcellaire groupé.

Le morcellement plus prononcé des parcelles en périphérie des centres de bourgs rend l'exploitation de ces surfaces plus complexes et coûteux.
Eviter la dégradation de la structure de ces surfaces est fondamentale pour garantir la pérennité de leur utilisation dans une zone déjà soumise à des contraintes, notamment au niveau de l'épandage des effluents d'élevage.

De nombreuses zones de CIRCULATION délicates autour des axes routiers principaux

Globalement, la **route nationale 7** et les routes départementales du secteur comportent de **nombreuses intersections** où l'insertion d'engins agricoles est délicate voire dangereux (visibilité réduite, vitesse excessive).

Sur la commune de **Neaux**, deux ponts situés sur les routes communales sont signalés comme étant trop étroits. Le passage des engins agricoles est par conséquent particulièrement difficile mais néanmoins indispensable pour l'exploitation des parcelles.

Sur les communes de **Chirassimont** et **Machezal**, trois zones sont particulièrement à risques : présence d'intersections dangereuses (RN7 et des routes départementales), traversées fréquentes d'animaux.

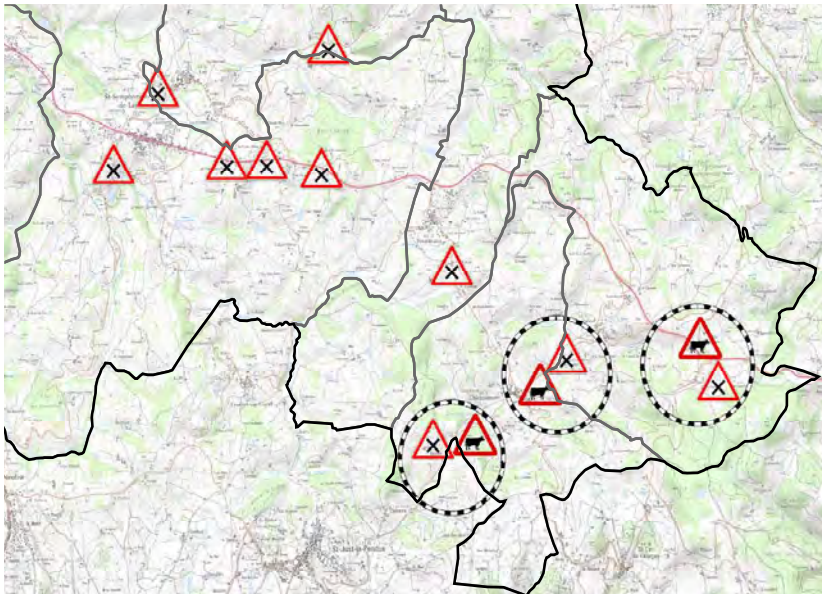

Extrait de la carte représentant les zones de conflits

ENJEUX : améliorer ou maintenir le bon fonctionnement quotidien des exploitations
La circulation des engins agricoles et la traversée des animaux d'élevage sur les voies publiques sont indispensables au fonctionnement quotidien des exploitations (notamment déplacement biquoditien «pâturage/stabulation» des vaches laitières) mais peuvent générer des risques non-négligeables pour l'ensemble des usagers.

De nombreux BÂTIMENTS d'élevage en périphérie des bourgs

Sur le secteur, toutes les communes sont concernées par la **présence de nombreux bâtiments d'élevage** en périphérie des centres de bourgs.

Sur la plupart de ces communes et en particulier sur **Chirassimont** et **Lay**, les bâtiments d'élevage sont très proches des habitations, ce qui peut générer des conflits de voisinage.

A proximité des centres de bourgs, plusieurs projets de bâtiments (d'élevage ou de stockage de fourrage) pourraient voir le jour d'ici 10 à 15 ans. Sur Chirassimont, Neaux et Lay, ce sont en particulier des **extensions** voire des **nouvelles constructions** de bâtiments d'élevage qui sont **en projet**.

Commune	Nombre de bâtiments d'élevage à proximité des centres de bourgs (dans un périmètre de 1000 m)
Chirassimont	17
Fourneaux	5
Lay	10
Machézal	7
Neaux	7
Saint Symphorien de Lay	18

ENJEUX : permettre un bon fonctionnement des exploitations agricoles et permettre l'évolution de leurs bâtiments. L'implantation de bâtiments d'élevage nécessite de respecter des périmètres réglementaires destinés à limiter les nuisances pour le voisinage.
Néanmoins, un fonctionnement optimal pour une exploitation sous-entend une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) mais également un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité notamment).

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : peu présente mais en cours de développement

Le secteur «Nationale 7» comporte un pourcentage d'exploitations en Agriculture Biologique relativement faible.

Néanmoins, deux élevages laitiers sont en cours de conversion à l'Agriculture Biologique à Machézal.

	Proportion d'exploitations en AB
Sous territoire « Nationale 7»	2,8 %
CoPLER	5,9 %
Département de la Loire	6,6 %

▸▸ENJEUX : permettre l'autonomie des exploitations.
Les élevages bio ont besoin de davantage de surfaces pour garantir leur autonomie fourragère et compenser la baisse des rendements à l'hectare.
Pour permettre le développement de l'élevage biologique sur un secteur, il est important de préserver la disponibilité en foncier agricole.

Présence de RETENUES COLLINAIRES individuelles

Le secteur comporte un nombre important de retenues collinaires individuelles : dans un périmètre de 1000 m autour des centres de bourgs, on dénombre déjà pas moins de **8 retenues** (1 autour de Machézal et 7 autour de Saint Symphorien de Lay).

La commune de St Symphorien de Lay compte quelques parcelles desservies par l'ASA de Neulise.

▸▸ENJEUX : sécuriser l'autonomie des exploitations en secteur séchant

Sur un territoire où la pluviométrie est faible et le sol est séchant, l'irrigation constitue une véritable «assurance récolte» et offre potentiellement des opportunités de diversifications intéressantes (maraichage, lait biologique...).

Une agriculture JEUNE et DYNAMIQUE

L'agriculture est particulièrement dynamique : une **transmission efficace** des exploitations et un bon renouvellement des générations. L'agriculture ne connaît pas de déprise ; les rares terres délaissées sont celles rendues inexploitables par leur déclivité et l'évolution du matériel.

Ce territoire présente globalement un parc de bâtiments en bon état, renouvelés, aux normes.
Les exploitants du secteur bénéficient d'un réseau de CUMA dense et dynamique.

Enfin, on note différents projets de diversification : gîtes ruraux; atelier de transformation à la ferme.

▸▸ENJEUX : maintenir le dynamisme des communes.

De par son dynamisme global fort, l'agriculture est un élément important du paysage économique et social du secteur. Préserver et soutenir cette agriculture est donc un enjeu majeur pour maintenir l'activité générale des communes concernées.

Fiche de synthèse
PLATEAU DE NEULISE

Une structuration foncière CONTRASTÉE

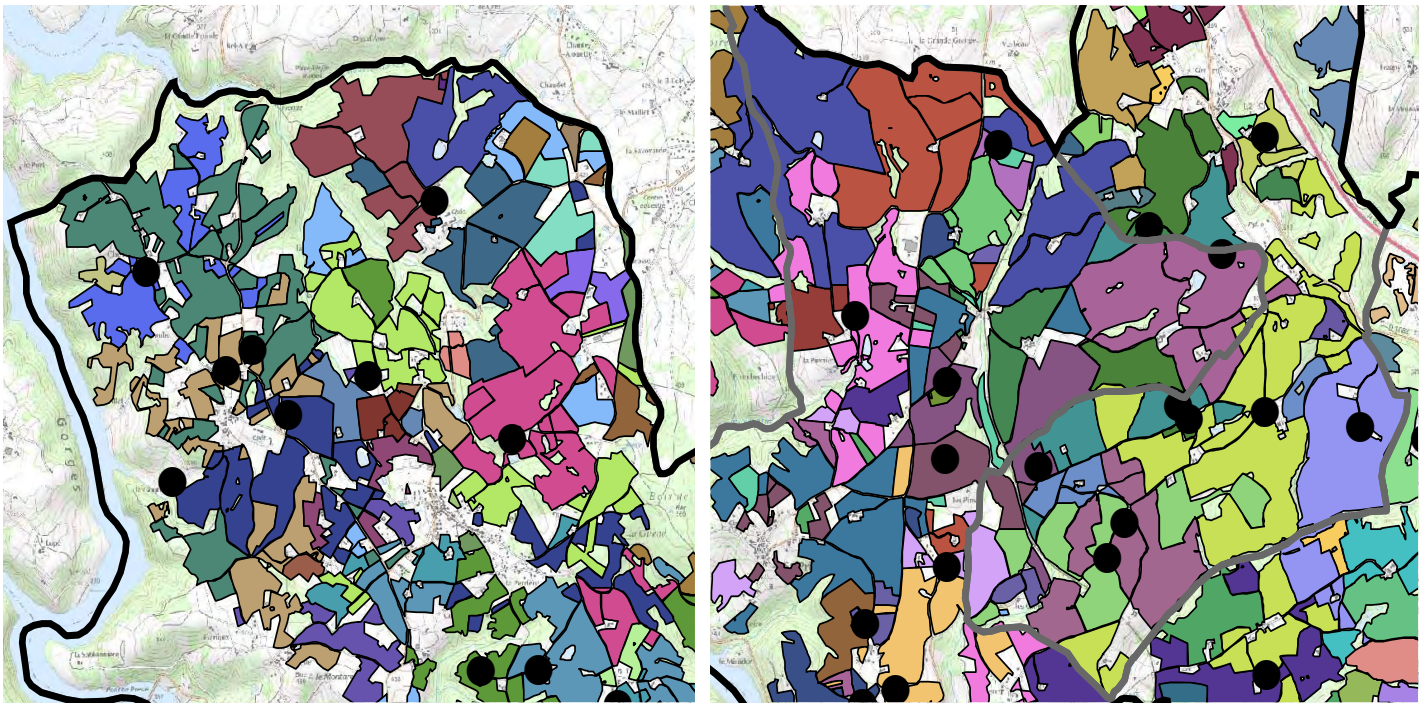

Extraits de carte représentant la structuration du foncier agricole sur les secteurs de Cordelle et Neulise

Le foncier agricole de ce sous-territoire est **globalement bien structuré**. Dans les vallées (**Gorges de la Loire à Cordelle**) les parcelles agricoles sont plus petites et leurs formes sont bien plus irrégulières ; ce qui génère des contraintes supplémentaires pour leur exploitation. On retrouve également cette caractéristique en dehors des vallées notamment à **Croizet sur Gand** et dans les parties Nord et Est de Saint-Just-la-Pendue. A contrario, les communes de Saint-Priest-la-Roche, Vendranges et Neulise présentent des parcelles agricoles plus grandes et aux formes plus « régulières ».

▸▸ENJEUX : permettre aux agriculteurs d'exploiter un parcellaire groupé.

Le morcellement du foncier agricole multiplie les déplacements. Les engins agricoles et parfois les animaux sont amenés à parcourir ou traverser plus fréquemment les infrastructures routières.
Ceci peut générer parfois des conflits d'usage ou des zones de dangers.
Un parcellaire groupé permet de réaliser des économies significatives sur les exploitations : économie de carburants, diminution du temps d'astreinte, meilleure valorisation du pâturage.

Des DÉPLACEMENTS agricoles parfois compliqués

Extrait de la carte représentant les points de conflit ▼

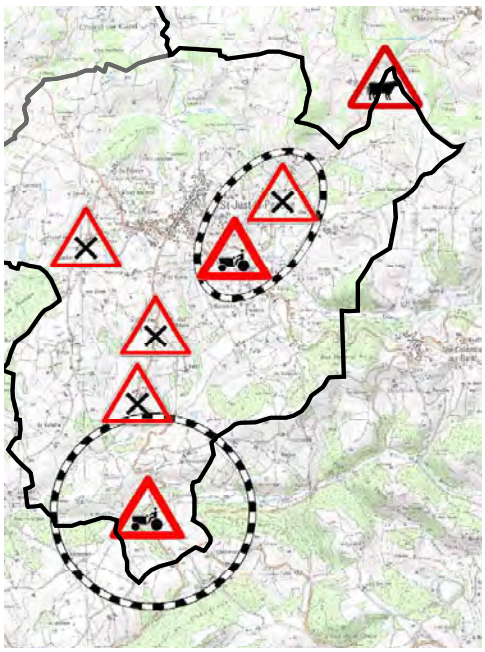

LEGENDE

- Traversée d'animaux régulière et dangereuse sur route départementale
- Circulation d'engins agricoles difficile
- Carrefour dangereux sur route départementale
- Secteurs à risques

Ce sous-territoire présente de **nombreuses zones où il est compliqué voire dangereux de circuler** avec des engins agricoles. Par exemple :

- 4 fermes sur la commune de Saint-Just-la-Pendue ont leur accès directement sur des routes départementales fréquentées.
- Sur la partie ouest de la commune de Cordelle, les exploitations agricoles viennent récemment d'évoluer sans que le réseau de dessertes ne suive.

La **circulation automobile peut interférer avec le fonctionnement quotidien des exploitations**. Compte tenu de son gabarit et de son inertie, l'insertion d'un véhicule agricole dans la circulation nécessite plus de temps qu'une simple automobile, rendant certains carrefours dangereux (manque de visibilité, démarrage en côte...). De plus, le gabarit des véhicules agricoles rend le franchissement d'intersections ou de portions de route très périlleux.

Par ailleurs, des animaux sont amenés à traverser quotidiennement des axes très fréquentés, c'est notamment le cas lorsque des bâtiments pour vaches laitières sont séparés des pâtures par des routes départementales.

▸▸ENJEUX :
Améliorer ou maintenir le bon fonctionnement quotidien des exploitations.
Résorber et ne pas multiplier les zones de circulations difficiles.

Des BÂTIMENTS d'élevage indispensables au fonctionnement quotidien des exploitations

Comme dans tous les territoires ruraux, l'agriculture façonne le paysage de la CoPLER. Son orientation majoritairement « élevage » se caractérise entre autres par la présence de nombreux bâtiments pour loger les cheptels. Leur densité, notamment en périphérie des centres bourgs, est très différente suivant les communes. Ainsi, **la présence de bâtiments d'élevage devra être prise en compte** avec plus d'attention sur une commune comme Saint-Just-la-Pendue.

Commune	Nombre de bâtiments d'élevage dans un périmètre de 1000m autour des centres bourgs*
Cordelle	5
Croizet-Sur-Gand	6
Neulise	8
Saint-Just-La-Pendue	22
Saint-Priest-La-Roche	3
Vendranges	7

* centres bourgs et hameaux avec assainissements collectifs

▸▸ENJEUX : permettre un bon fonctionnement des exploitations agricoles et permettre l'évolution de leurs bâtiments. L'implantation de bâtiments d'élevage nécessite de respecter des périmètres réglementaires destinés à limiter les nuisances pour le voisinage.
Néanmoins, un fonctionnement optimal pour une exploitation sous-entend une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) mais également un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité notamment).

Une bonne dynamique de développement de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est **bien représentée** dans ce territoire.

Cela concerne majoritairement des systèmes laitiers. Cette proportion sera amenée à évoluer puisque des conversions sont en cours.

	Proportion d'exploitations en AB
Sous territoire «Plateau de Neulise»	8,5 %
CoPLER	5,9 %
Département de la Loire	6,6 %

▸▸ENJEUX : permettre l'autonomie des exploitations

Un système d'élevage en agriculture biologique doit être le plus autonome possible pour être efficace économiquement : avoir suffisamment de surface fourragère pour subvenir aux besoins du troupeau.

Présence d'un réseau collectif d'IRRIGATION

Extrait de la carte représentant le réseau d'irrigation de l'ASA de Neulise ▼

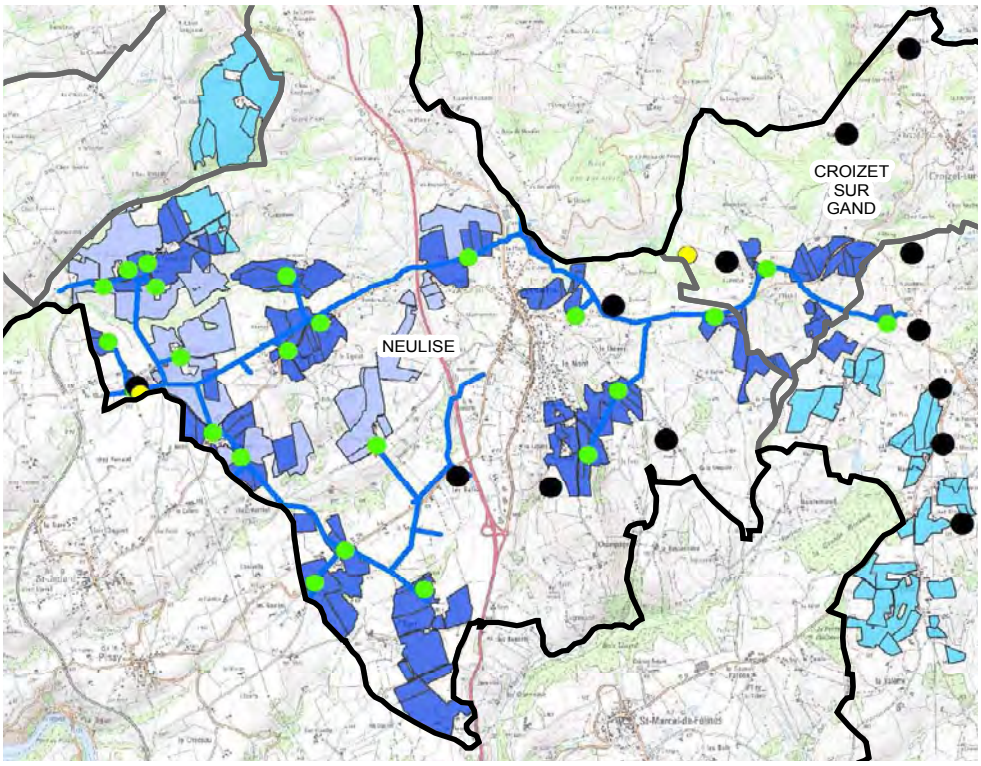

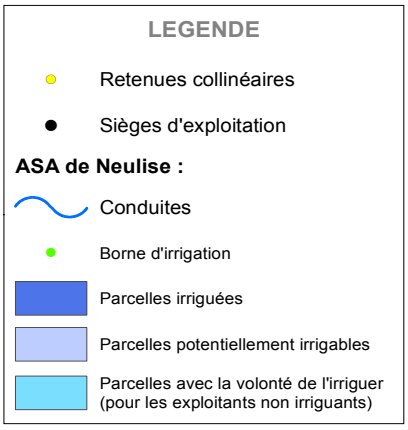

La part de **surfaces irriguées est une particularité** de ce sous-territoire. Suite à la création du barrage de Villerest, une **ASA** (*Association Syndicale Autorisée*) d'irrigation a été créée en 1979.

Elle a permis d'équiper 526 ha : essentiellement sur les communes de Neulise, Croizet sur Gand et Saint-Just-La-Pendue. L'irrigation a permis, dans un premier temps, une profonde évolution des systèmes d'élevage sur les secteurs concernés et maintenant, elle permet de sécuriser l'alimentation des troupeaux.

▸▸ENJEUX : sécuriser l'autonomie des exploitations en secteur séchant

A l'échelle du territoire, l'irrigation constitue une véritable «assurance récolte» et offre potentiellement des opportunités de diversifications intéressantes (maraichage, lait biologique...).

Une bonne dynamique agricole

Ce sous-territoire présente **une bonne dynamique agricole**, il n'y a pas de déprise.

Le **Renouvellement des générations est plutôt bon** (ou sur le point de se faire) dans la majorité des communes, à l'exception de la commune de Saint-Priest-la-Roche.

Le réseau des CUMA est étendu. La dynamique d'entraide varie suivant les communes. Elle est, par exemple, très présente sur Saint-Just-La-Pendue avec la création d'une banque de travail alors qu'elle est inexistante sur d'autres communes (Croizet-Sur-Gand, par exemple).
Souvent, la dynamique d'entraide dépasse le cadre communal et s'organise par production entre éleveurs de communes voisines. Il semble qu'elle soit parfois fragile et qu'elle puisse être déstabilisée par l'agrandissement de certaines exploitations (Saint-Priest-la-Roche et Vendranges).

▸▸ENJEUX : maintenir le dynamisme des communes.

De par son dynamisme global fort, l'agriculture est un élément important du paysage économique et social du secteur. Préserver et soutenir cette agriculture est donc un enjeu majeur pour maintenir l'activité générale des communes concernées.

Fiche de synthèse
Vallée du Rhins

Un secteur au parcellaire HOMOGÈNE

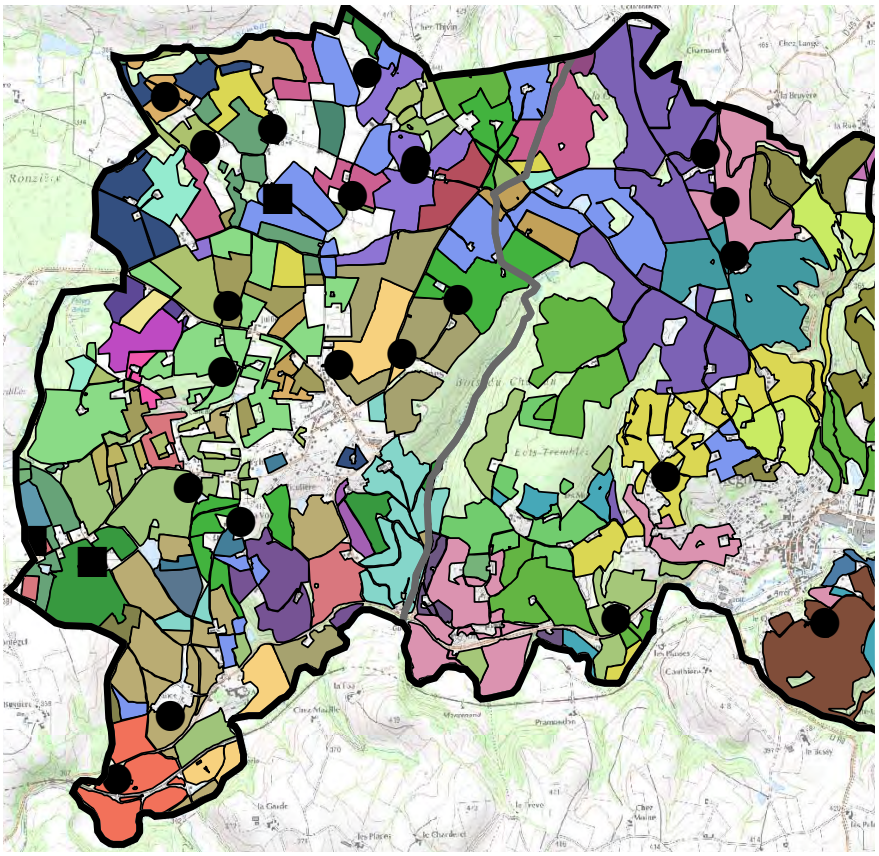

Le foncier est globalement bien structuré a l'exception des périphéries des bourgs (notamment autour de Pradines) et des parties pentues.

Extrait de la carte représentant la structuration du foncier agricole sur le secteur de Pradines.

ENJEUX : permettre aux agriculteurs d'exploiter un parcellaire groupé.

Le morcellement plus prononcé des parcelles en périphérie des centres de bourgs rend l'exploitation de ces surfaces plus complexes et coûteux. Eviter la dégradation de la structure de ces surfaces est fondamentale pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone déjà soumise à des contraintes, notamment au niveau de l'épandage des effluents d'élevage.

Des DÉPLACEMENTS inévitables qui génèrent des risques pour tous les usagers des routes

Extrait de la carte représentant les zones de conflits sur le secteur de la vallée du Rhins▼

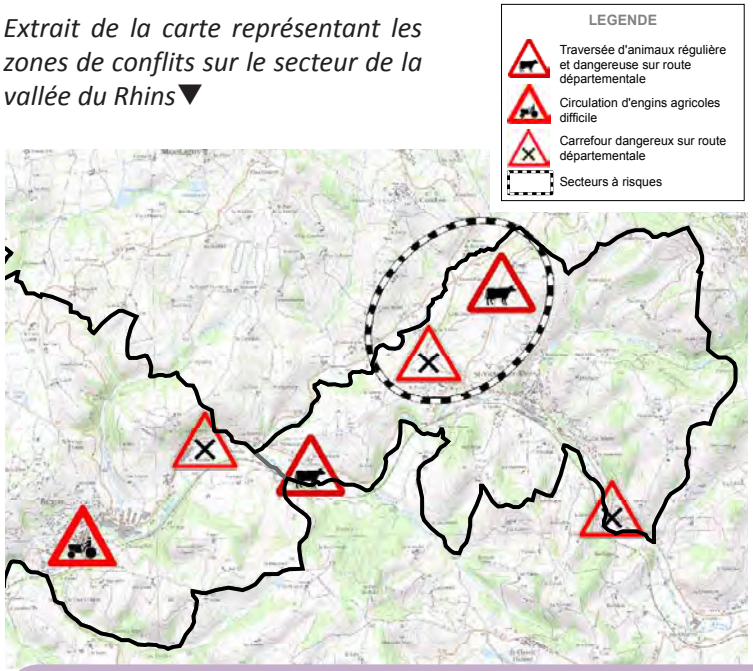

Sur les routes départementales, on observe **plusieurs intersections dangereuses**, de même que des **traversées d'animaux fréquentes** (souvent bi-quotidiennes entre les bâtiments et les parcelles de pâture).

Les centres-bourgs de Régny et de Saint Cyr de Favières présentent des **zones étroites** difficiles à franchir avec des engins agricoles.
Sur la commune de Saint Cyr de Favières, les ouvrages de franchissement de la **voie ferrée** ne sont plus adaptés au gabarit des engins agricoles, contraignant les agriculteurs à faire des détours pour accéder à leurs parcelles (pour les chantiers de récoltes notamment).

▸▸ENJEUX : Améliorer ou maintenir le bon fonctionnement quotidien des exploitations,
La traversée des animaux d'élevage sur les voies publiques est indispensable au fonctionnement quotidien des exploitations (notamment déplacement bi-quoditien «pâturage/stabulation» des vaches laitières), mais peuvent générer des risques non-négligeables pour l'ensemble des usagers. Sur les axes routiers structurants, la circulation des engins agricoles ne doit pas être entravée (traversée de bourg, hauteur et largeur limitée) afin de permettre le bon déroulement des chantiers agricoles.

Des BÂTIMENTS d'élevage en périphérie des bourgs

Sur Saint Cyr de Favières en particulier, plusieurs bâtiments d'élevage se trouvent à proximité directe des habitations.
Les communes de Saint Victor sur Rhins et Régny sont concernées par au moins 1 projet de bâtiment dans un rayon de 1000 m de leurs centres-bourgs.

Commune	Nombre de bâtiments d'élevage à proximité des centres de bourgs (dans un périmètre de 1000 m)
Pradines	9
Régny	9
Saint Cyr de Favières	8
Saint Victor sur Rhins	10

▸▸ENJEUX : permettre un bon fonctionnement des exploitations agricoles et permettre l'évolution de leurs bâtiments. L'implantation de bâtiments d'élevage nécessite de respecter des périmètres réglementaires destinés à limiter les nuisances pour le voisinage.
Néanmoins, un fonctionnement optimal pour une exploitation sous-entend une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) mais également un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité notamment).

Présence du BIO sur ST CYR DE FAVIÈRES

L'agriculture biologique est **seulement** présente **sur** la commune de **Saint Cyr de Favières** et dans une proportion importante : **1/4** des exploitations de la commune.
Les trois autres communes sont situées sur le territoire de l'AOP Boeuf de Charolles.

	Proportion d'exploitations en AB
St Cyr de Favières	25 %
Vallée du Rhins	7,7 %
CoPLER	5,9 %

▸▸ENJEUX : permettre l'autonomie des exploitations.
Les élevage bio ont besoin de davantage de surfaces pour garantir leurs autonomies fourragères et compenser la baisse des rendements à l'hectare. De même, l'approvisionnement local en fourrage est indispensable pour les éleveurs commercialisant des animaux dans la filière AOP.
Pour permettre le développement de ces signes de qualité sur le secteur, il est important de préserver la disponibilité en foncier agricole.

Une proportion importante de CIRCUITS COURTS

La «Vallée du Rhins» présente la plus forte proportion d'exploitations en vente directe (17 %).

	Proportion d'exploitations en circuit court
Vallée du Rhins	17 %
CoPLER	14 %
Loire	6 %

Une bonne dynamique agricole

L'agriculture du secteur «Vallée du Rhins» peut être qualifiée de *dynamique* à *très dynamique*.
La population agricole est globalement jeune : sur la commune de Régny, la majorité des exploitants a **moins de 50 ans.**
Il n'y a pas de déprise agricole.
Les bâtiments sont pour la plupart neufs ou récemment rénovés.
Les **CUMA** sont très dynamiques à l'image de celle de **St Cyr de Favières** qui projette la **construction d'un bâtiment** pour stocker son matériel.

▸▸ENJEUX : maintenir le dynamisme des communes.

De par son dynamisme global fort, l'agriculture est un élément important du paysage économique et social du secteur. Préserver et soutenir cette agriculture est donc un enjeu majeur pour maintenir l'activité générale des communes concernées.

Recommandations & Prescriptions

Consommer un minimum de surface agricole

▸▸ Préserver les surfaces en prairies

Pour préserver le caractère extensif des exploitations et assurer leurs autonomies alimentaires, il est important de préserver les surfaces en prairies, qui sont «au cœur» des systèmes fourragers.

▸▸ Ne pas miter le foncier en périphérie des centres bourgs

Le morcellement plus prononcé des parcelles en périphérie des centres de bourgs rend l'exploitation de ces surfaces plus complexe et coûteuse.
Eviter le mitage de ces surfaces est fondamental pour garantir la pérennité de leurs utilisations dans une zone déjà soumise à des contraintes, notamment au niveau de l'épandage des effluents d'élevage.

Ne pas consommer du foncier agricole au détriment des surfaces stratégiques...

... pour le fonctionnement au quotidien des exploitations

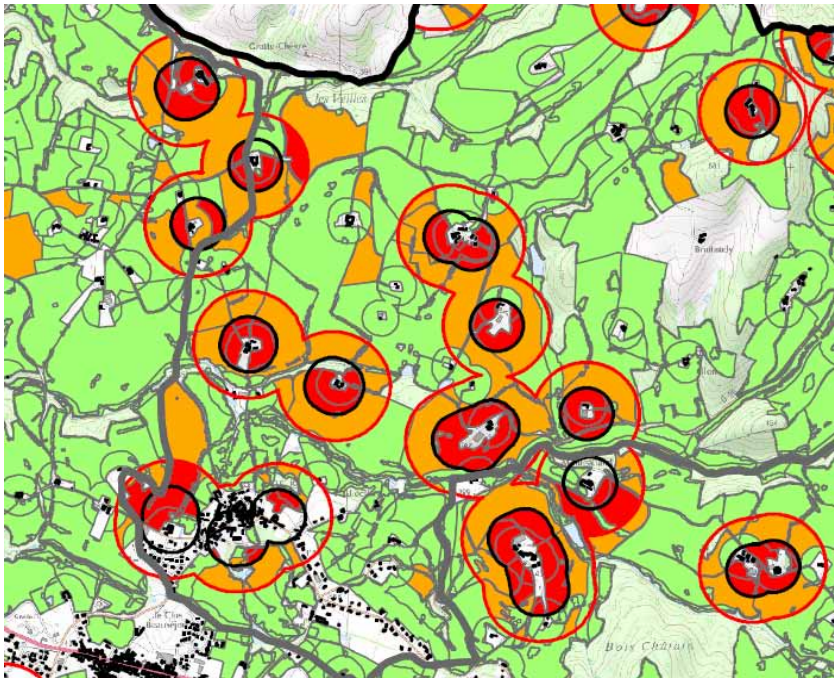

◀ *Extrait de la carte de synthèse des espaces agricoles stratégiques*

▸▸ Préserver les parcelles de proximité et les parcelles de grands ténements

Un fonctionnement optimal pour une exploitation sous-entend une **bonne desserte des bâtiments** d'exploitation (accès poids lourds, véhicules agricoles de grande largeur) mais également un **accès privilégié aux parcelles stratégiques** (pâturage de proximité notamment).

Il est important pour un exploitant d'avoir une lisibilité à long terme sur le devenir des parcelles à proximité de ses bâtiments : **prairies de pâture et terres labourables**. En effet, elles sont essentielles au fonctionnement d'une exploitation : pour la réussite du pâturage des animaux et des chantiers de récolte.

Ces parcelles de proximité sont d'autant plus importantes si elles se présentent sous forme **de gros tènement**.

... pour l'autonomie alimentaire des exploitations

▸▸ Préserver les parcelles d'embouche

Pour bénéficier de l'appellation d'origine « **Boeuf de Charolles** », les animaux sont engraissés sur des parcelles de pâture en prairies permanentes dénommées «prés d'engraissement», appelés localement «prés d'embouche», situées dans l'aire géographique et identifiées par les services de l'Institut national de l'origine et de la qualité, dénommé INAO. Leur supériorité nutritionnelle est assurée par des sols profonds, à texture fine, chargés en matières organiques et à fortes réserves en eau.
(extrait du cahier des charges de l'AOP Boeuf de Charolles)

Pour maintenir ce type de débouchés pour les éleveurs, il est important d'identifier et de préserver ces prés d'embouche sur les communes de Pradines, Régny et Saint Victor sur Rhins.

▸▸ Préserver les terres labourables

Au regard du caractère très herbager du territoire de la CoPLER, les terres labourables ne représentent pas une surface importante mais ne sont pas moins importantes pour l'autonomie des fermes.

Les terres labourables sont les parcelles sur lesquelles se réalisent une partie des stocks fourragers de l'exploitation (ensilage de maïs, ensilage d'herbe) ainsi que la production d'aliments énergétiques (céréales).

▸▸ Préserver le potentiel de surface pour l'épandage des effluents d'élevage

Pour répondre à l'enjeu du maintien des exploitations d'élevage, il est très important de préserver le potentiel d'épandage.

La réglementation prévoit que toute exploitation d'élevage puisse valoriser ses effluents d'élevage sur ses prairies et ses terres. Néanmoins, toute surface agricole n'est pas « épandable » : le fumier et le lisier ne peuvent pas être épandus à moins de 35 mètres des cours d'eau, le fumier à moins de 50 mètres des habitations et le lisier à moins de 100 mètres des habitations ni sur des terrains à trop forte pente.

La situation recherchée par chaque exploitation d'élevage est d'avoir suffisamment de surfaces épandables à proximité des bâtiments d'élevage afin d'éviter une logistique couteuse (carburant, usure du matériel...) et contraignante (conflit d'usage...).

Dans le cadre du PLUi, il est nécessaire de prendre en compte cet enjeux en recentrant l'urbanisation uniquement sur les villes et les centres-bourgs (en comblant les espaces déjà partiellement construits).

▸▸ Préserver les surfaces irrigables

Sur un territoire où la pluviométrie est faible et le sol est séchant, l'irrigation constitue une véritable « assurance récolte » et offre potentiellement des opportunités de diversifications intéressantes (maraîchage, lait biologique...).

Pour assurer l'autonomie alimentaire des exploitations mais également permettre leurs développements et leurs diversifications, il est primordial de préserver les surfaces équipées mais également maintenir l'accès aux réseaux pour leurs entretiens.

Extrait de la carte représentant le réseau d'irrigation de l'ASA de Neulise▼

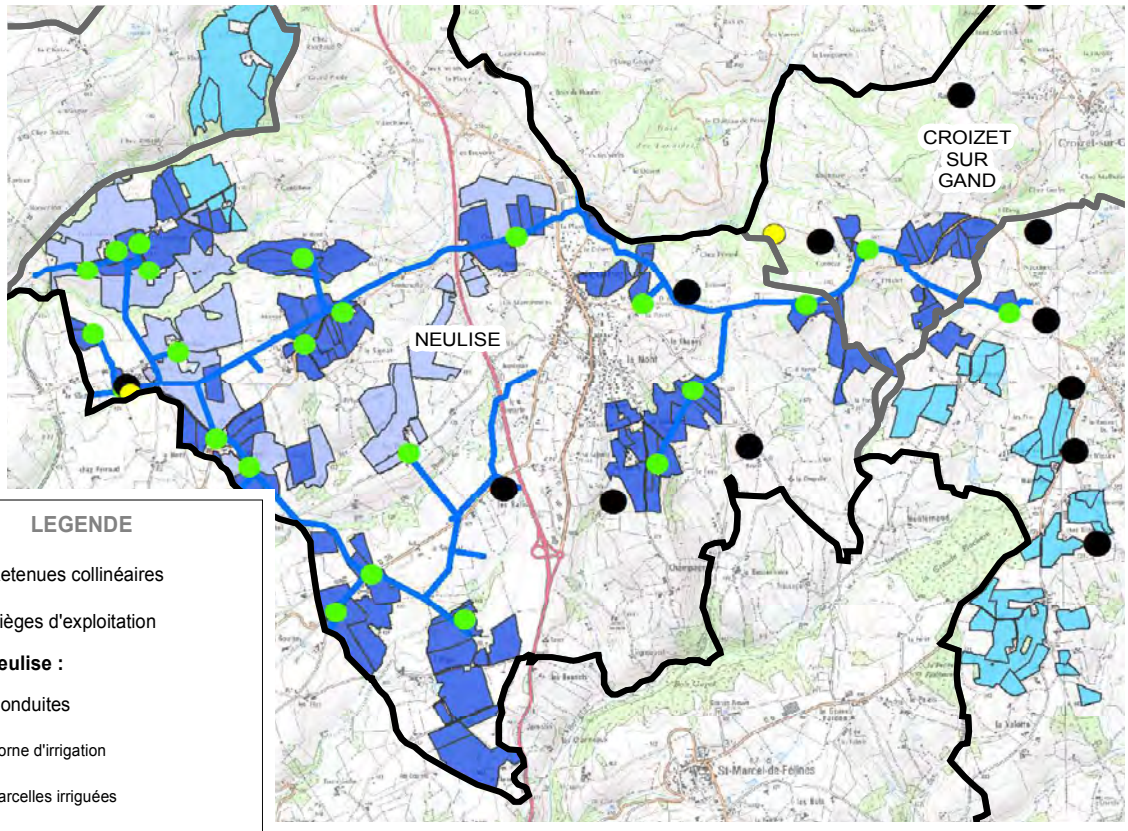

LEGENDE

- Retenues collinéaires
- Sièges d'exploitation

ASA de Neulise :

- Conduites
- Borne d'irrigation
- Parcelles irriguées
- Parcelles potentiellement irrigables
- Parcelles avec la volonté de l'irriguer (pour les exploitants non irriguants)

Toutes ces parcelles (irrigables, labourables et parcelles d'embouche) doivent faire l'objet d'une attention particulière et doivent être en zone agricole dans le PLUi.

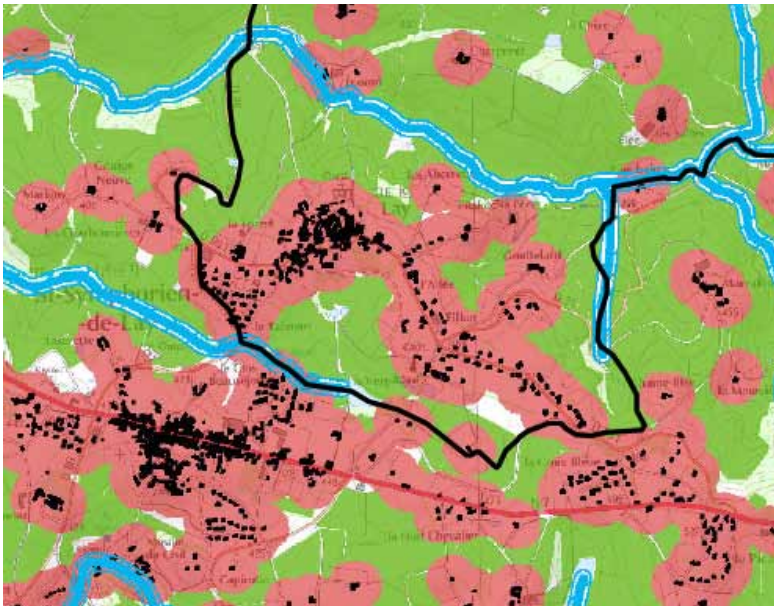

◀ *Extrait de la carte représentant les contraintes réglementaires liées à l'épandage des effluents d'élevage*

Permettre la création et l'évolution des exploitations agricoles

▸▸ Protéger les sièges d'exploitations, anticiper leur évolution voire leur délocalisation

Le document d'urbanisme doit laisser la possibilité aux exploitations agricoles de se développer et de construire des bâtiments : adaptation au contexte économique, changement de production, mise aux normes réglementaires. Un périmètre agricole minimum de 100 mètres autour des bâtiments agricoles fonctionnels doit être respecté.

Au-delà de cette préconisation, une cohérence de zonage doit être trouvée pour que les zones à urbaniser n'impactent pas l'activité agricole. L'enclavement d'un bâtiment agricole entraîne à terme sa disparition.

Extrait de la carte des périmètres de recul autour des bâtiments d'élevage▼

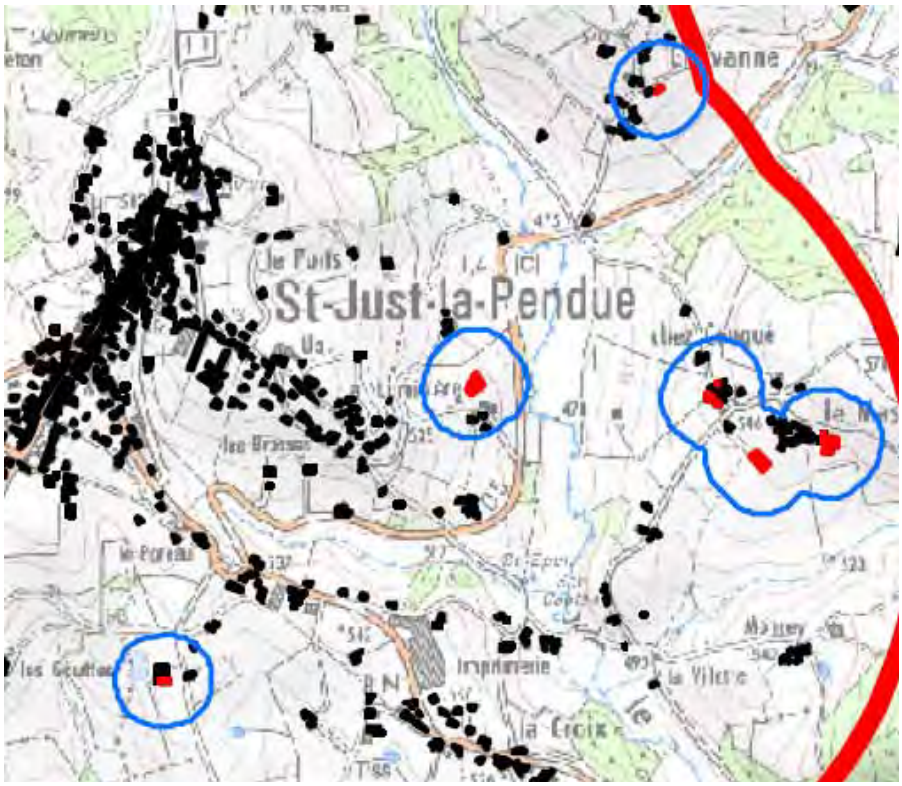

Biodiversité et perméabilité des espaces

L'espace ligérien se caractérise par une grande diversité : pâtures, cultures, haies. Ce maillage paysager, permis par l'agriculture (et notamment l'élevage), facilite le déplacement des espèces (végétaux, insectes, oiseaux et du grand gibier) et contribue ainsi à la perméabilité des espaces (lieux de vie et de déplacement des espèces animales et végétales).

Par conséquent, il est nécessaire de pérenniser l'activité d'élevage en permettant notamment la modernisation, l'agrandissement voire la délocalisation des bâtiments d'élevage. Ceci suppose de privilégier un zonage A (non indicé) en cohérence avec le maillage et la dynamique agricole.

Changement de destination d'anciens bâtiments agricoles

Le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles (de caractère) ne doit pas compromettre l'activité agricole localement :

✓ce bâti doit être situé à une distance minimum de 100 m de tous bâtiments d'exploitation en activité ; afin de ne pas bloquer les projets d'agrandissement et/ou d'aménagement (ouvrage de stockage d'effluents) de bâtiment mais également afin de ne pas générer des conflits d'usage (entre agriculteurs et habitants).

✓si le bâtiment se situe en plein centre d'une zone agricole, isolé de tout autre bâti, son changement de destination est fortement déconseillé au vu des conséquences lourdes que cette situation peut engendrer : contraintes sur le périmètre d'épandage pour l'activité agricole, création de réseaux et de dessertes, mitage du territoire…

▶*Dans le PLUi, il est donc essentiel, d'une part, de concentrer l'urbanisation dans l'enveloppe existante, et d'autre part, de permettre l'évolution des sièges d'exploitation existants ainsi que l'installation de nouveaux agriculteurs. Ceci n'est possible qu'en zone agricole. On peut noter que les zonages agricoles indicés, ne permettant pas la construction de bâtiments, compromettent le développement de l'activité économique agricole du territoire.*

Intégrer les déplacements agricoles dans les projets d'aménagement

Faciliter les déplacements agricoles

Pouvoir se déplacer rapidement et de manière sécurisée est un enjeu fort pour les acteurs du territoire de la CoPLER.

Il convient de réfléchir et d'aménager les traversées des villes, des centres-bourgs ou de certains hameaux en intégrant la circulation des engins agricoles (tracteurs, ensileuses, moissonneuses), mais également le passage de camions de livraison (aliments du bétail) ou de collecte (laitier) : attention aux chicanes, aux dos d'ânes, passages protégés…

Une réflexion sur les déplacements (aménagements adaptés aux engins agricoles, chemins ou routes dédiées...), pourrait être menée entre la profession agricole et la CoPLER, voire avec d'autres usagers.

Concernant le vivre ensemble

Suite au développement de l'urbanisation, les agriculteurs rencontrent des difficultés de circulation sur les voies publiques où se côtoient les transits agricoles (troupeaux et engins) et les autres types de déplacements (transports commerciaux, mouvements pendulaires, loisirs…).

Il est nécessaire de sensibiliser les usagers de la route et les habitants sur le fonctionnement des exploitations afin de limiter les conflits d'usages : rappeler que les vitesses excessives de circulation des véhicules légers sur les routes départementales posent de réels problèmes pour les entrées et les sorties de fermes et également pour la traversée de troupeaux laitiers.

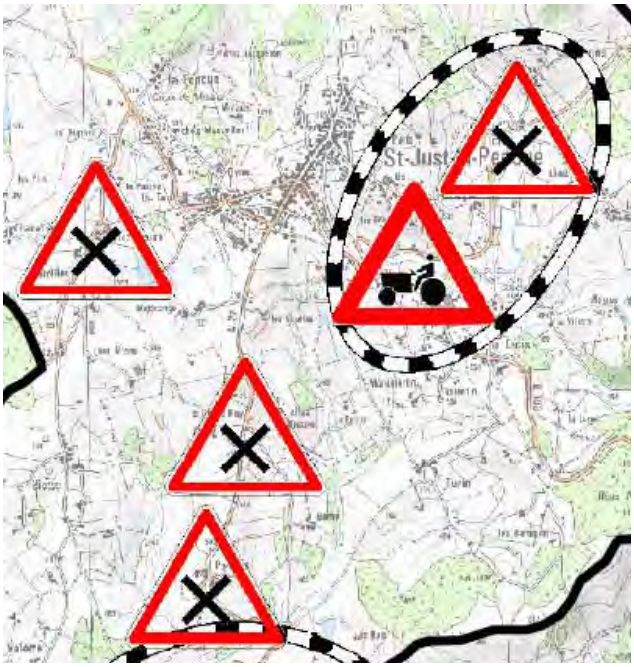

L'espace agricole est un lieu de loisirs et de résidence pour certains et un cadre de travail pour d'autres. Pour favoriser la cohabitation, il est nécessaire d'informer et de communiquer auprès du public sur le métier d'agriculteur.

Carte des sièges d'exploitation

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

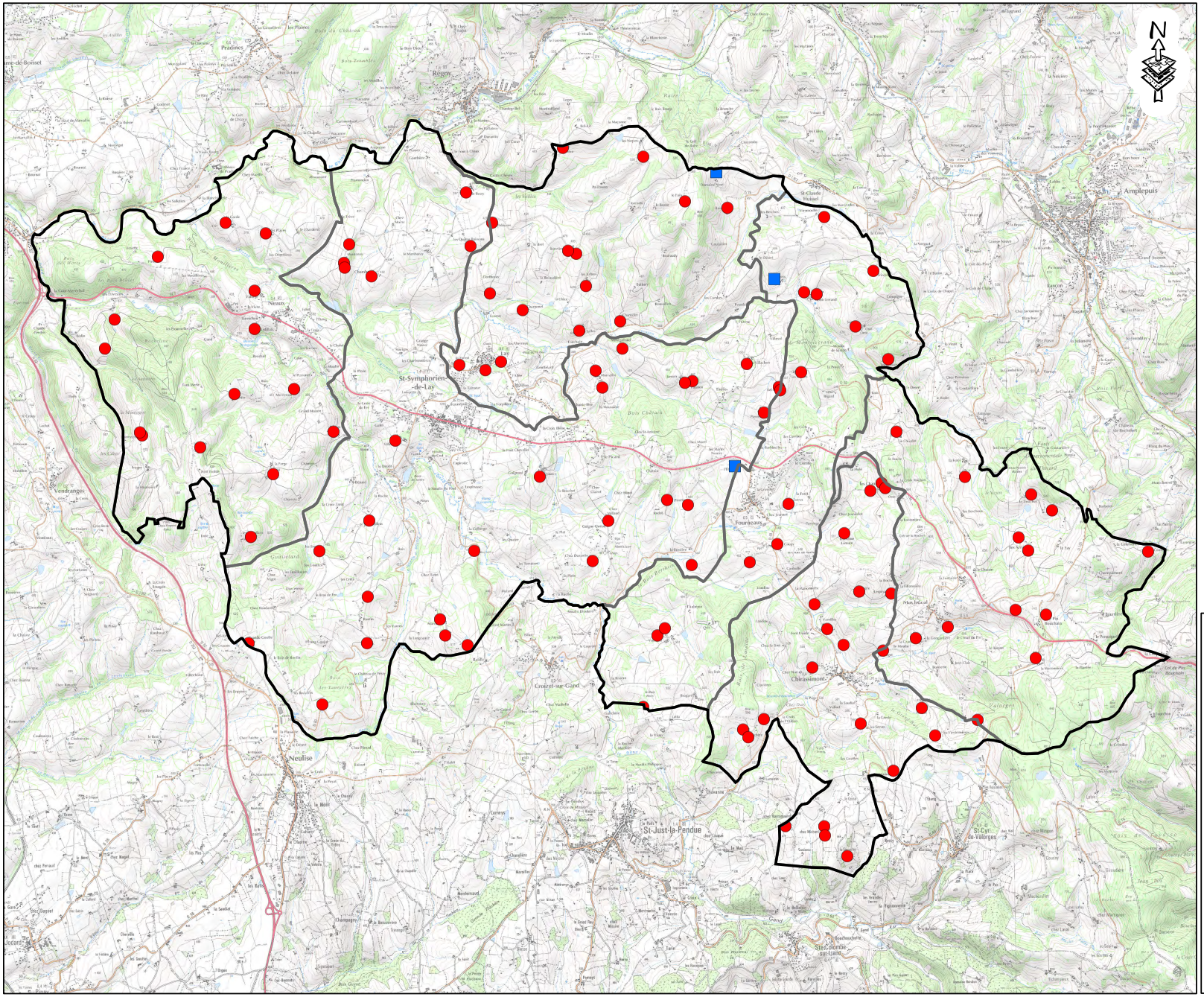

LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Sites de production (Exploitation extérieure)

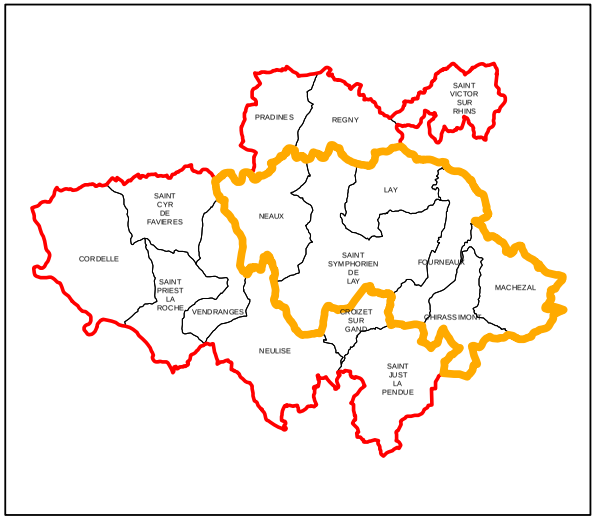

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document Archipel : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des sièges d'exploitation

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

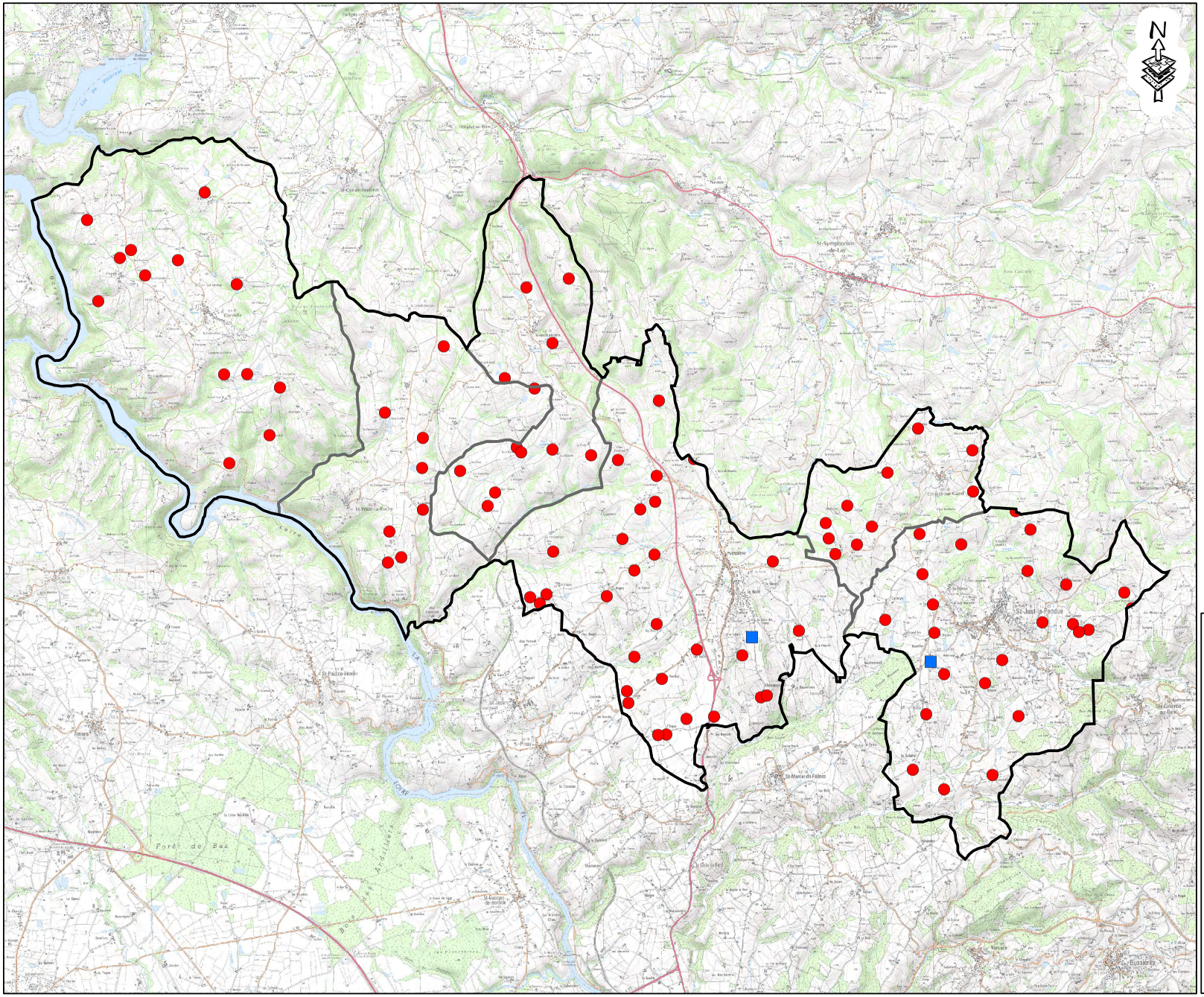

LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Sites de production (Exploitation extérieure)

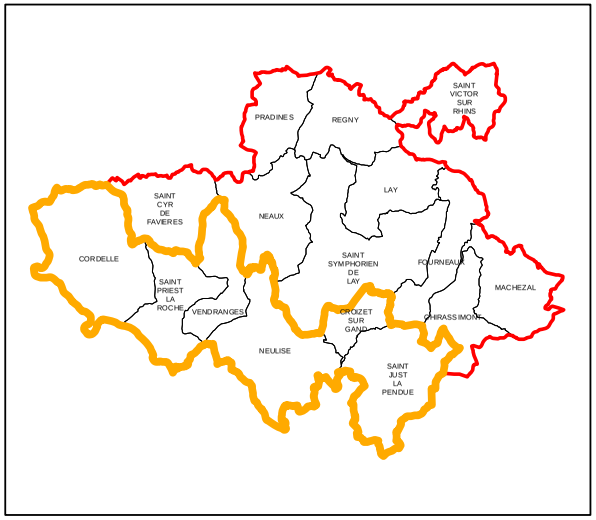

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des sièges d'exploitation

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

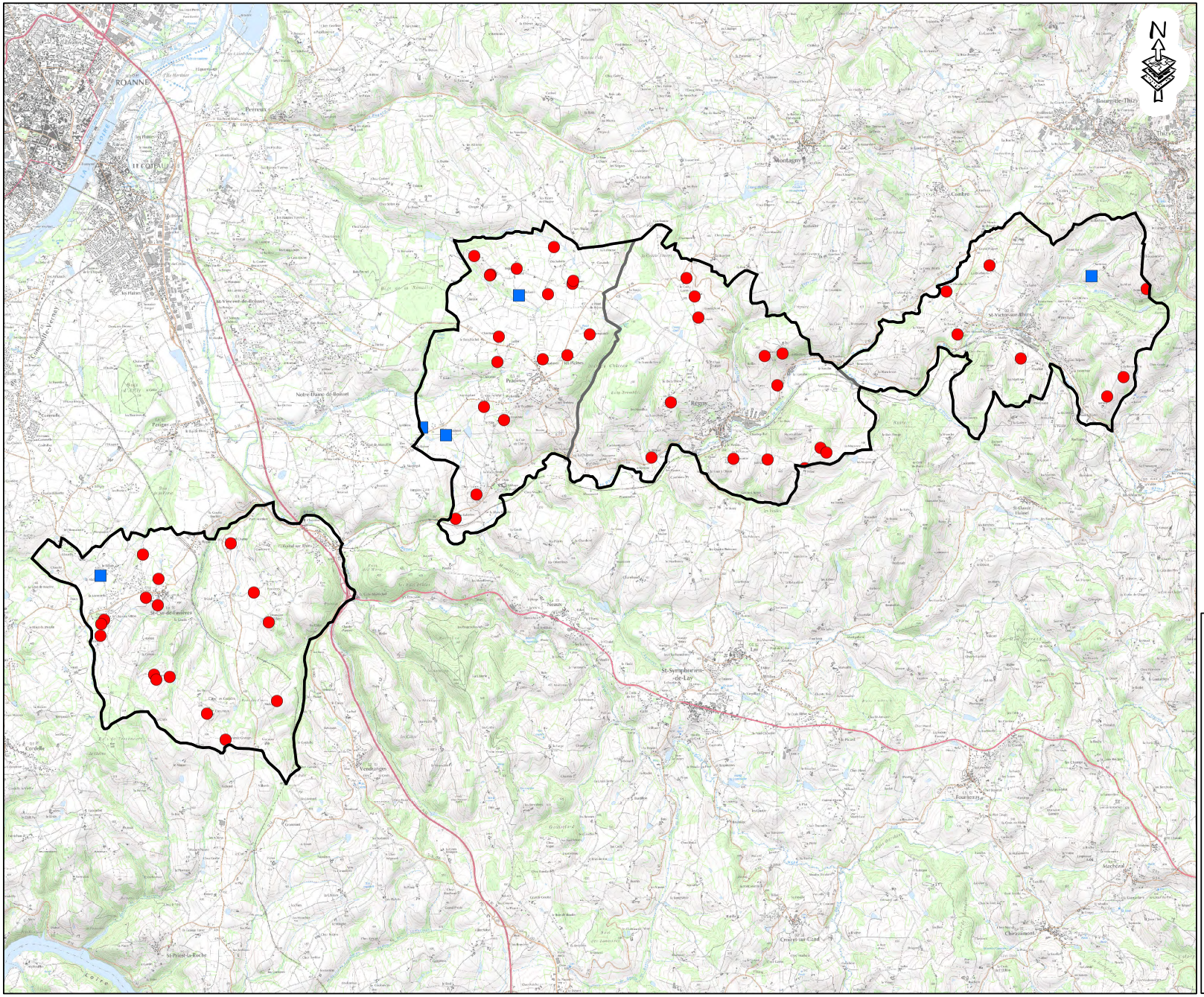

LEGENDE

- Sièges d'exploitation
- Sites de production (Exploitation extérieure)

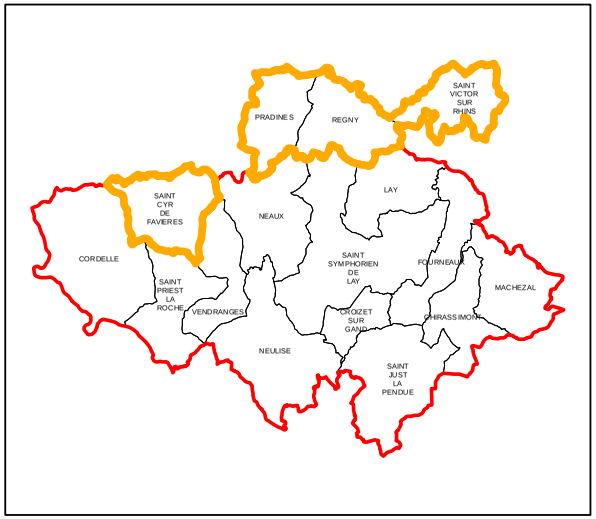

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de l'âge des exploitants

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

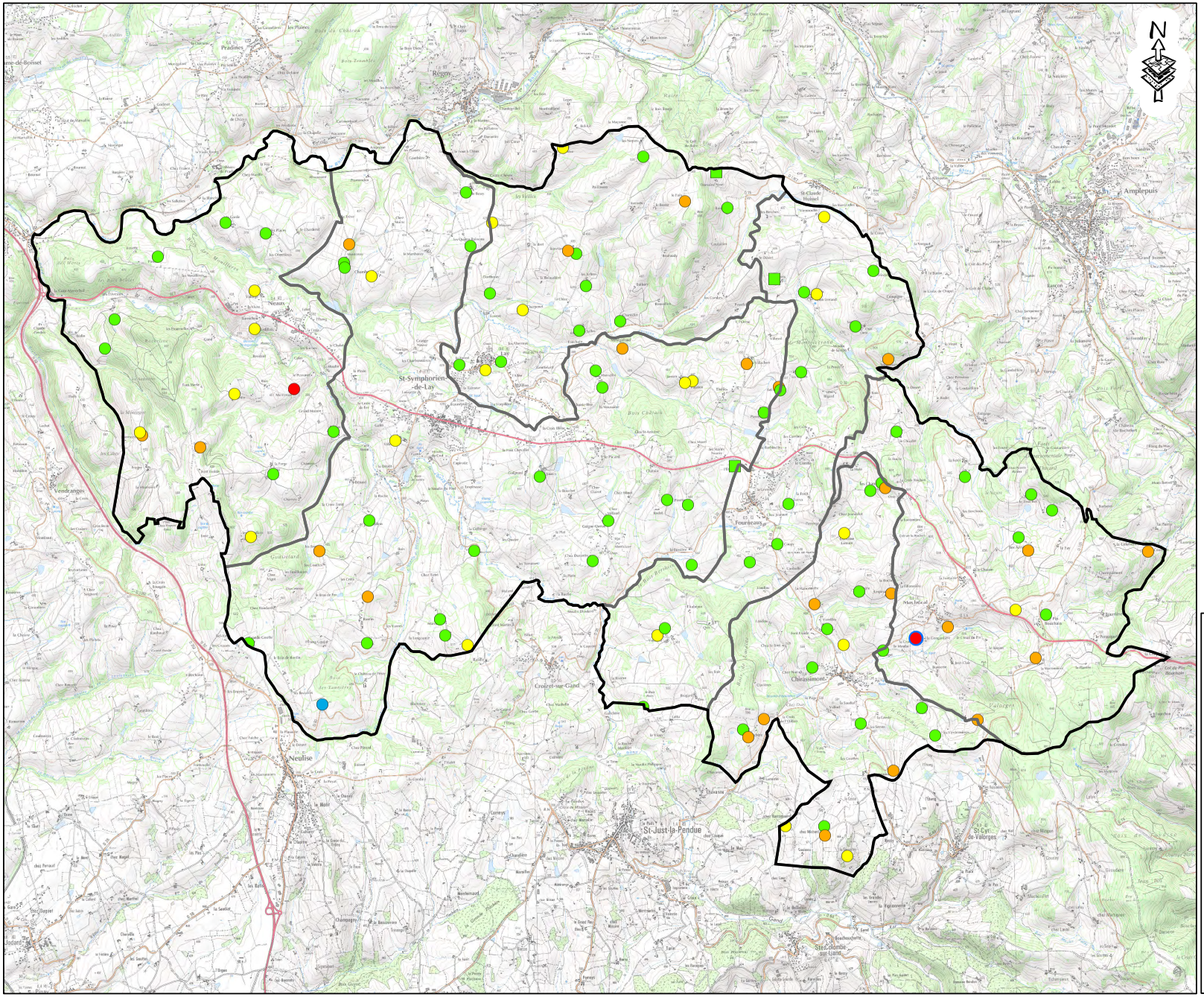

LEGENDE

- Non renseigné
- Moins de 50 ans
- De 50 à 54 ans
- Plus de 55 ans
- Plus de 55 ans avec succession connue
- Plus de 55 ans sans succession connue

Site de production (Exploitation extérieure)

- Moins de 50 ans

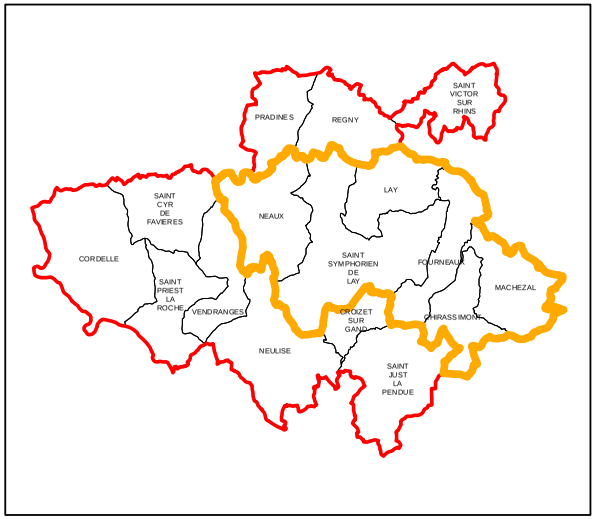

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document Archiap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de l'âge des exploitants

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

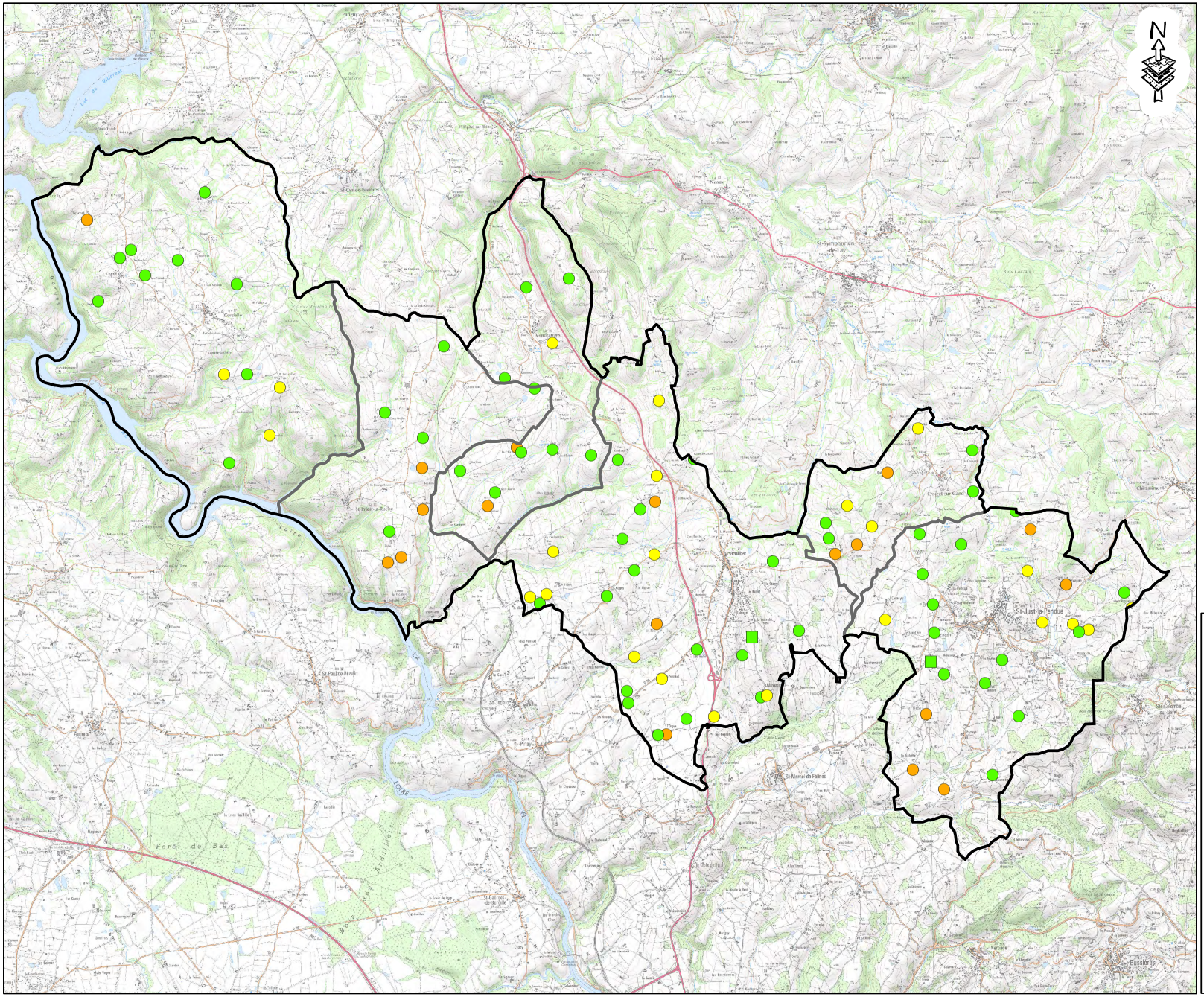

LEGENDE

- Moins de 50 ans
- De 50 à 54 ans
- Plus de 55 ans

Site de production (Exploitation extérieure)

- Moins de 50 ans

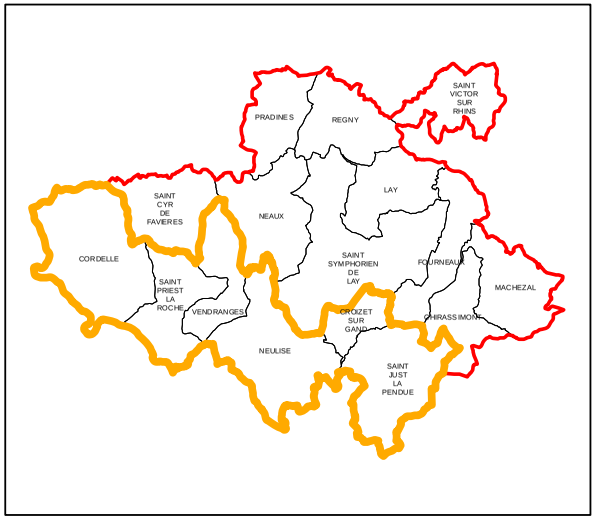

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de l'âge des exploitants

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

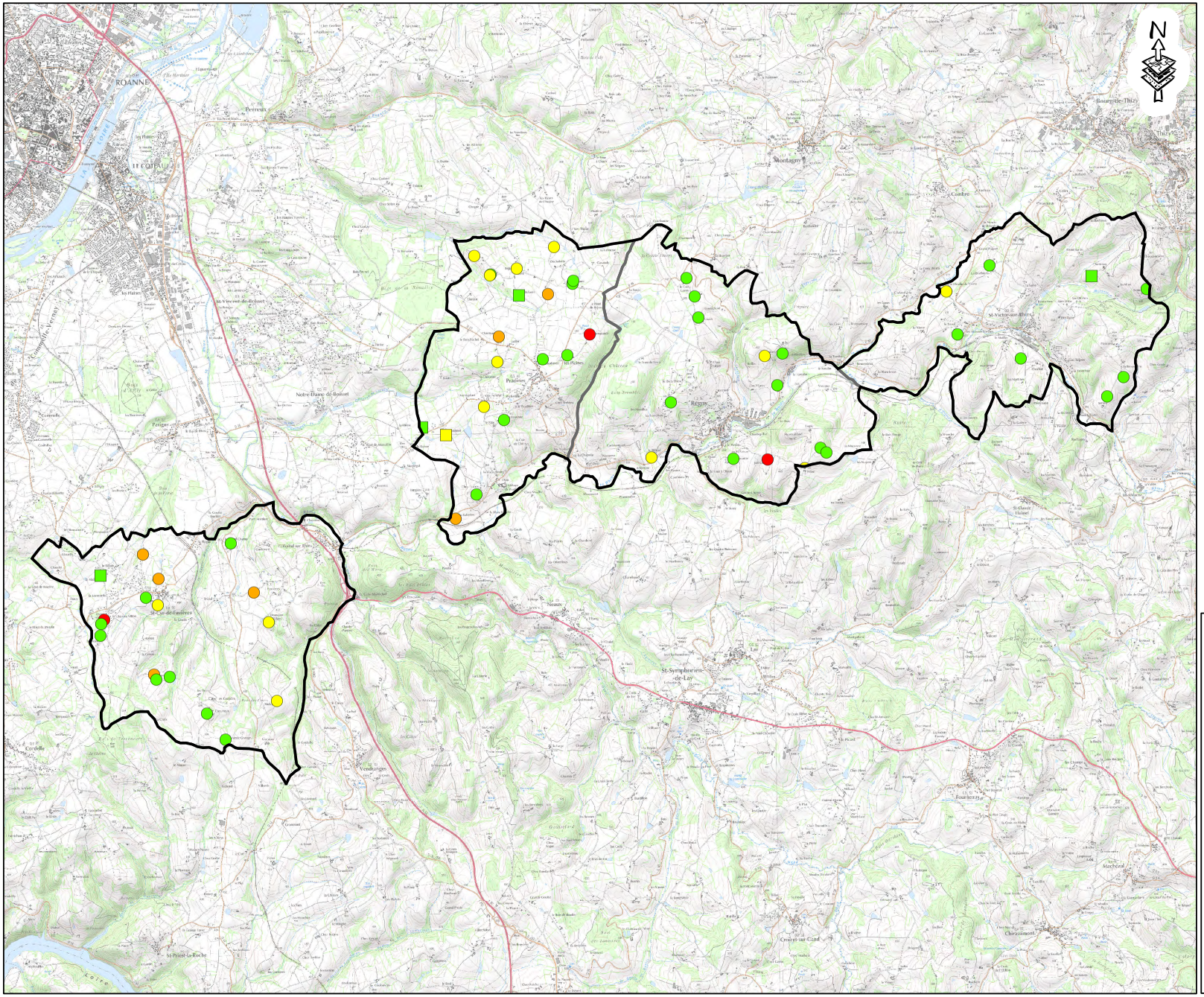

LEGENDE

- Moins de 50 ans
- De 50 à 54 ans
- Plus de 55 ans
- Plus de 55 ans avec succession connue

Site de production (Exploitation extérieure)

- Moins de 50 ans
- De 50 à 54 ans

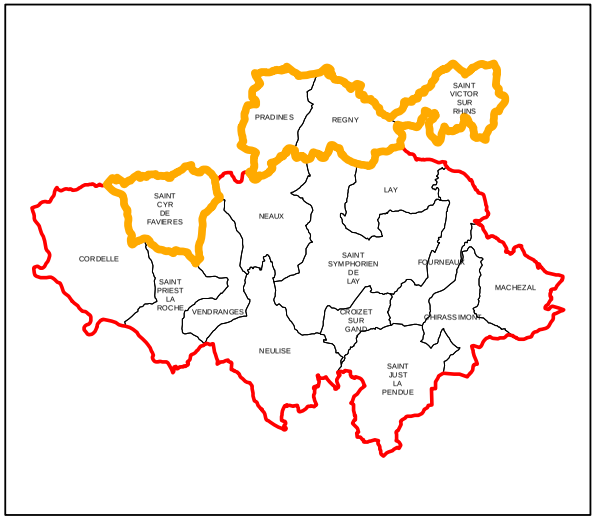

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document Arcelap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte représentant la dynamique de projets individuels autour des centres-bourgs

Projets de diversification

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

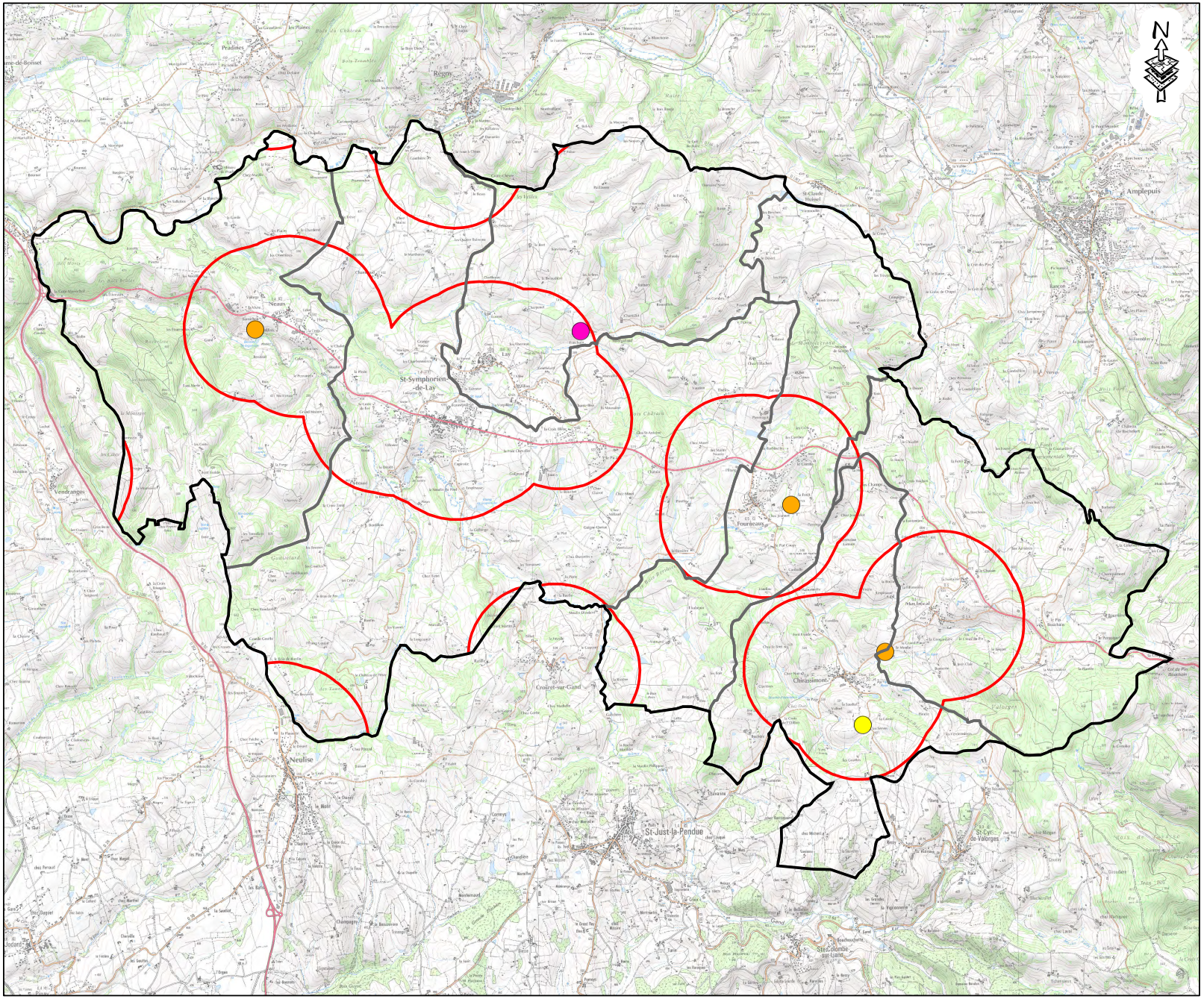

LEGENDE

- Gîte rural (3)
- Laboratoire transformation (1)
- Laboratoire transformation & robot de traite (1)
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs

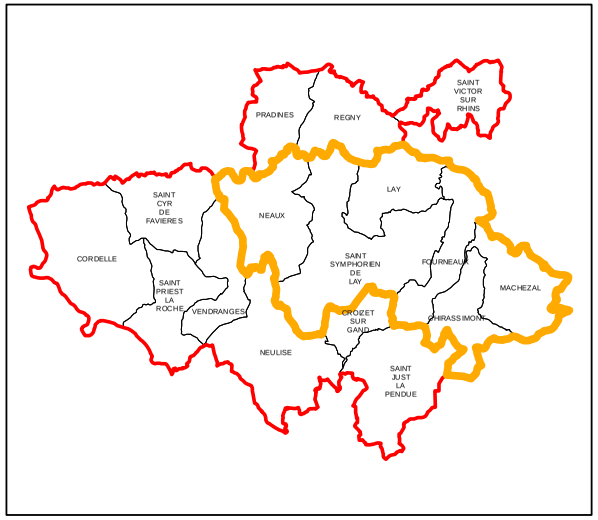

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Archiap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte représentant la dynamique de projets individuels autour des centres-bourgs

Projets de diversification

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

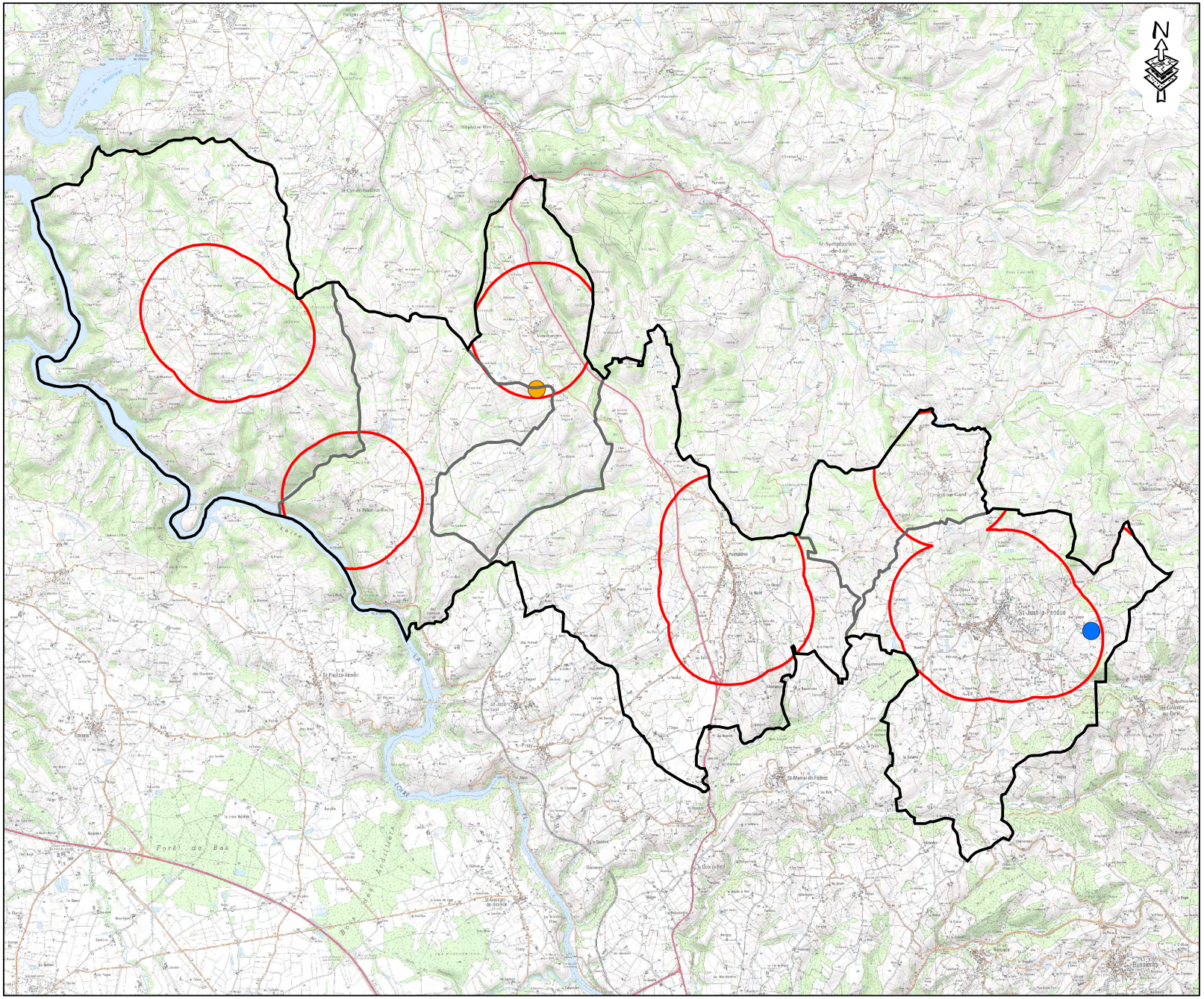

LEGENDE

- Gîte rural (1)
- Irrigation & Bâtiment photovoltaïque (1)
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs

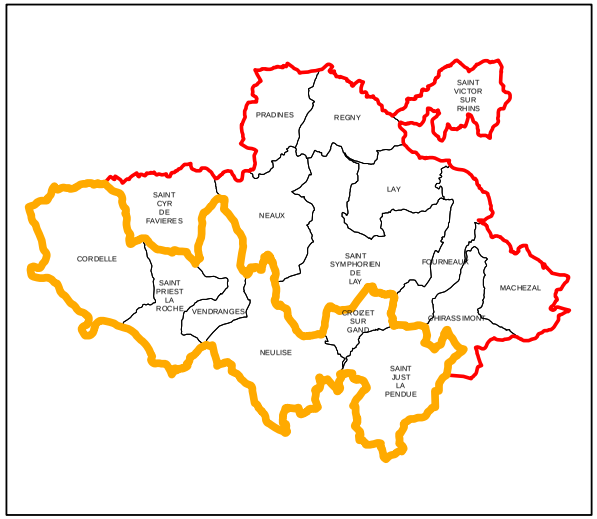

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte représentant la dynamique de projets individuels autour des centres-bourgs

Projets de diversification

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

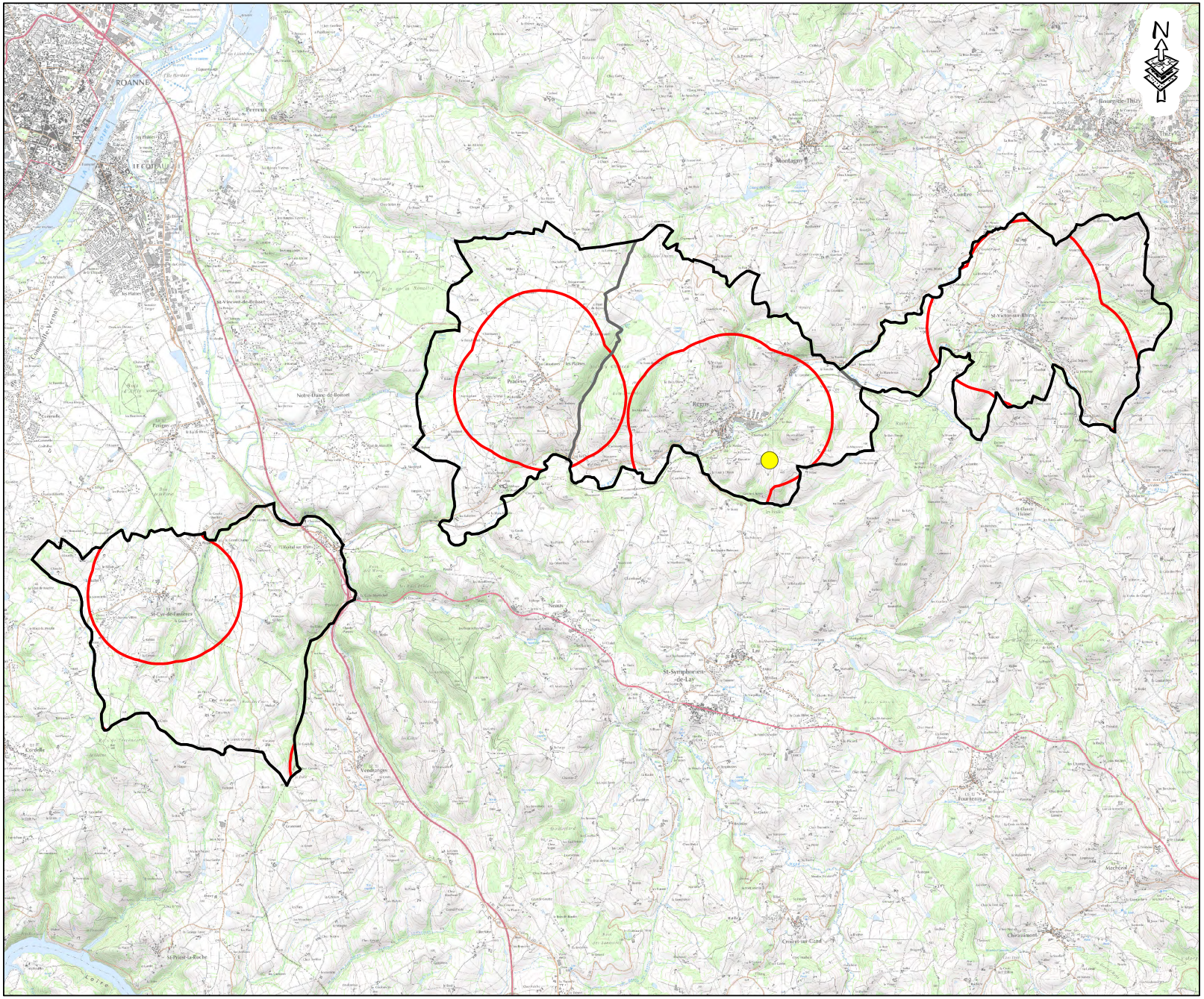

LEGENDE

- Laboratoire transformation (1)
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs

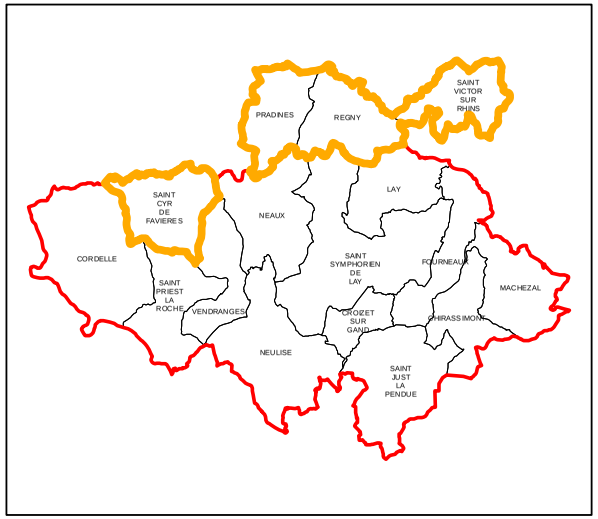

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte représentant la dynamique de projets individuels autour des centres-bourgs

Projets de bâtiment d'exploitation

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

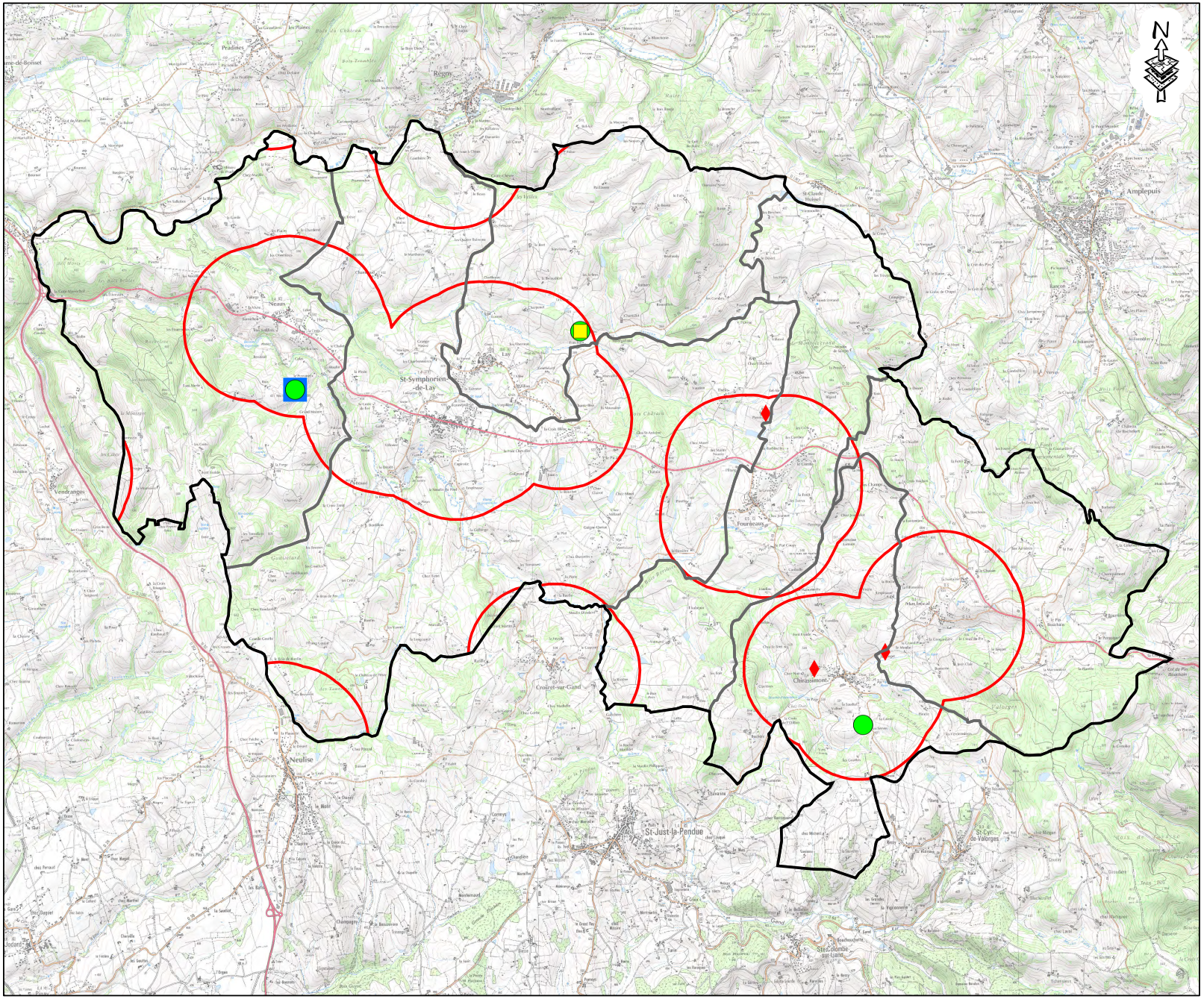

LEGENDE

- Projet de bâtiment de stockage (3)
- Projet de bâtiment d'élevage (1)
- Projet de bâtiment d'élevage (agrandissement) (3)
- Projet de bâtiment de stockage (agrandissement) (1)
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs

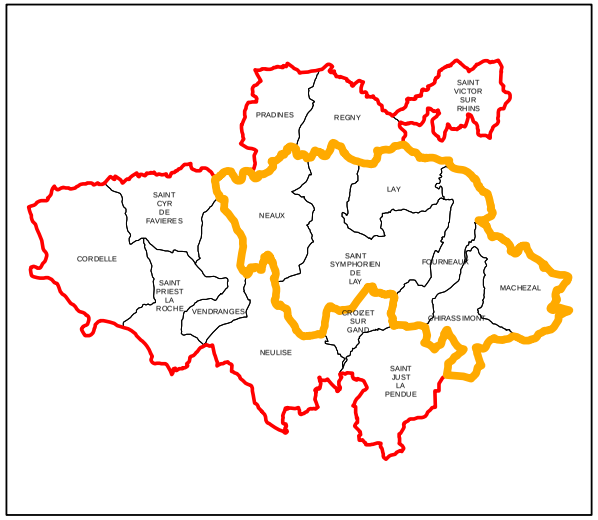

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Archipel : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte représentant la dynamique de projets individuels autour des centres-bourgs

Projets de bâtiment d'exploitation

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

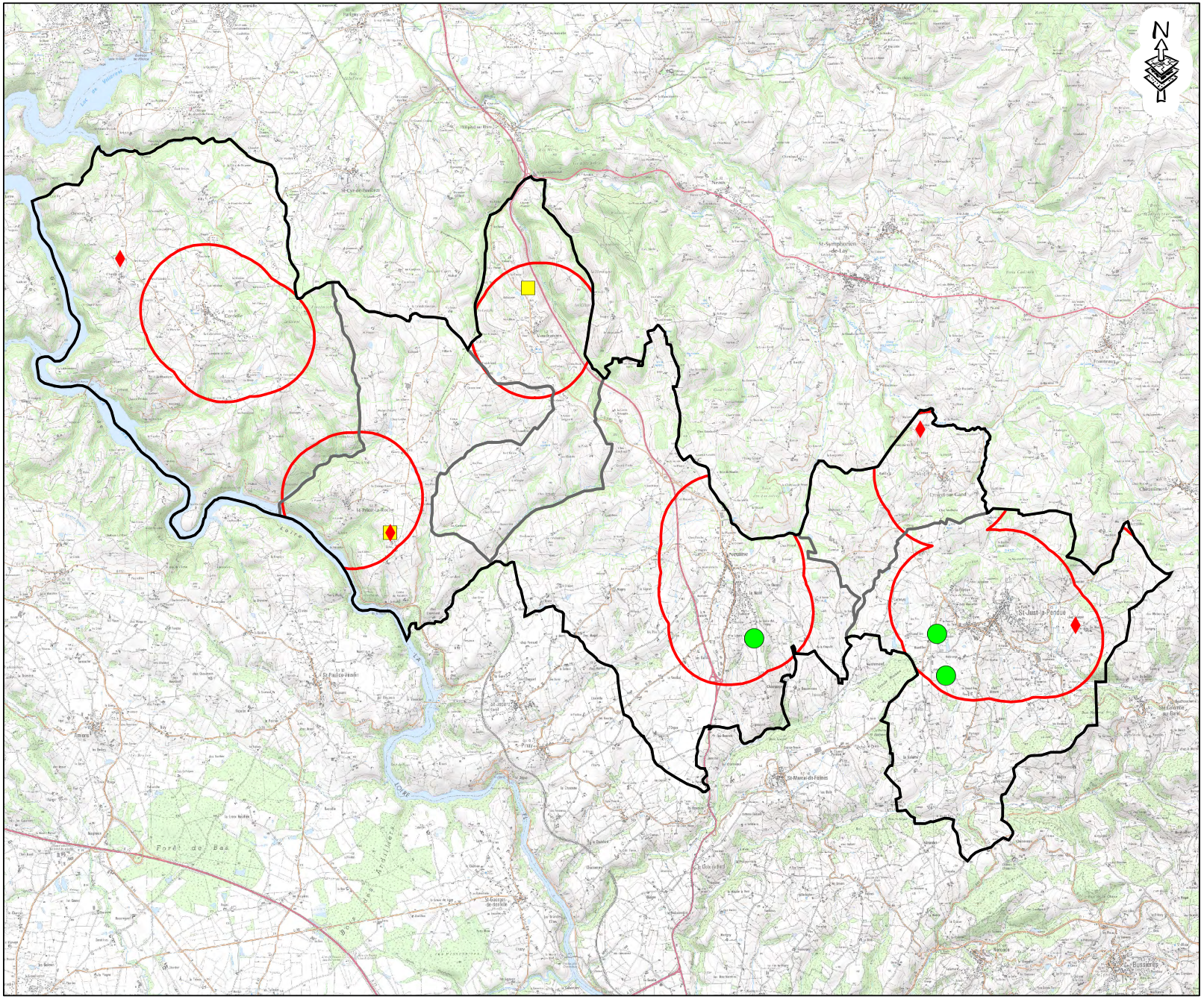

LEGENDE

- Projet de bâtiment de stockage (4)
- Projet de bâtiment d'élevage (2)
- Projet de bâtiment d'élevage (agrandissement) (3)
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs

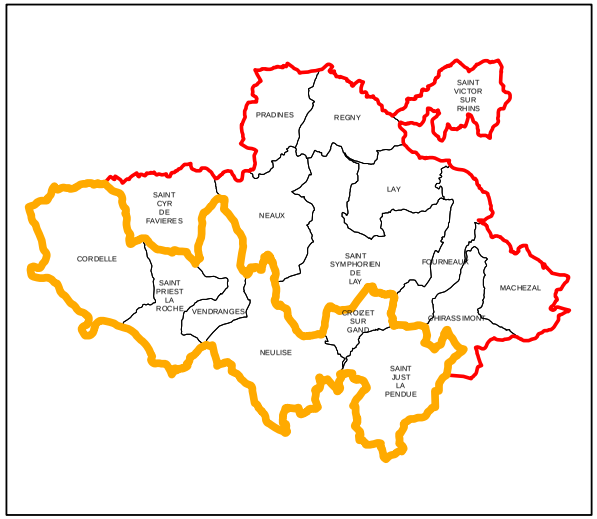

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Archéop : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte représentant la dynamique de projets individuels autour des centres-bourgs

Projets de bâtiment d'exploitation

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

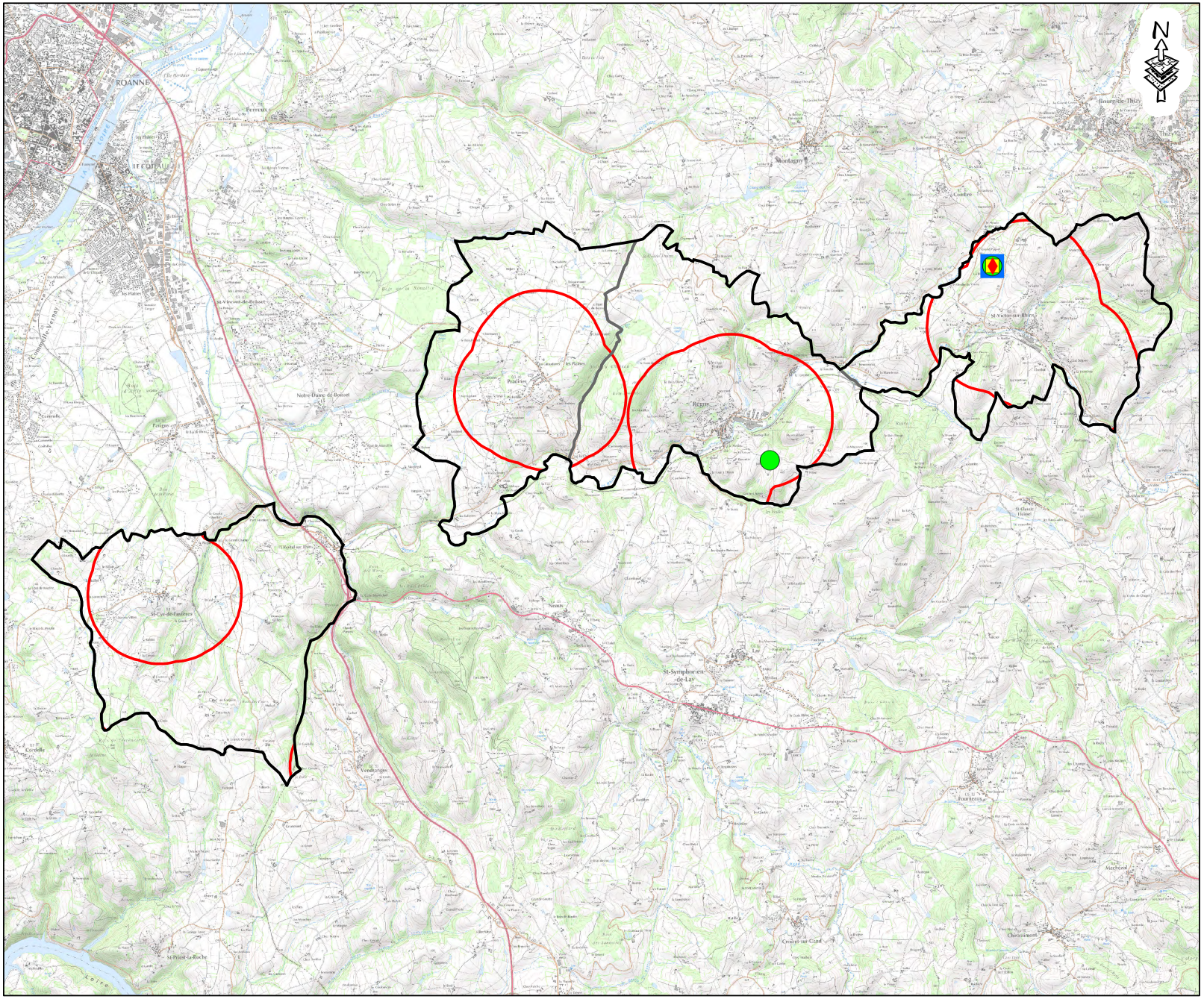

LEGENDE

- Projet de bâtiment de stockage (1)
- Projet de bâtiment d'élevage (1)
- Projet de bâtiment d'élevage (agrandissement) (2)
- Projet de bâtiment de stockage (agrandissement) (1)
- Buffer 1000 m autour des centres-bourgs

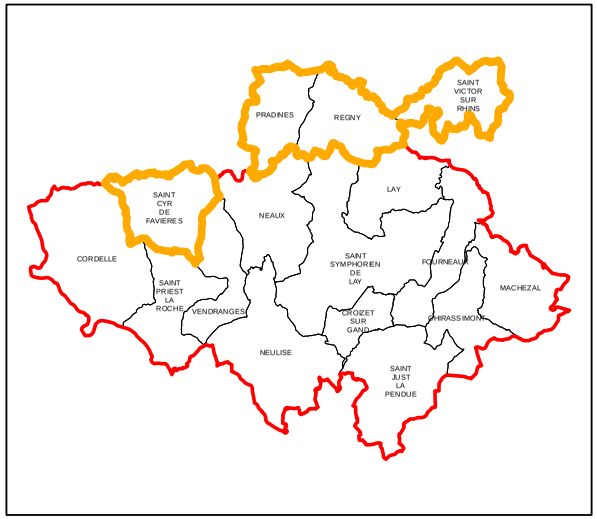

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de l'activité vente directe

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

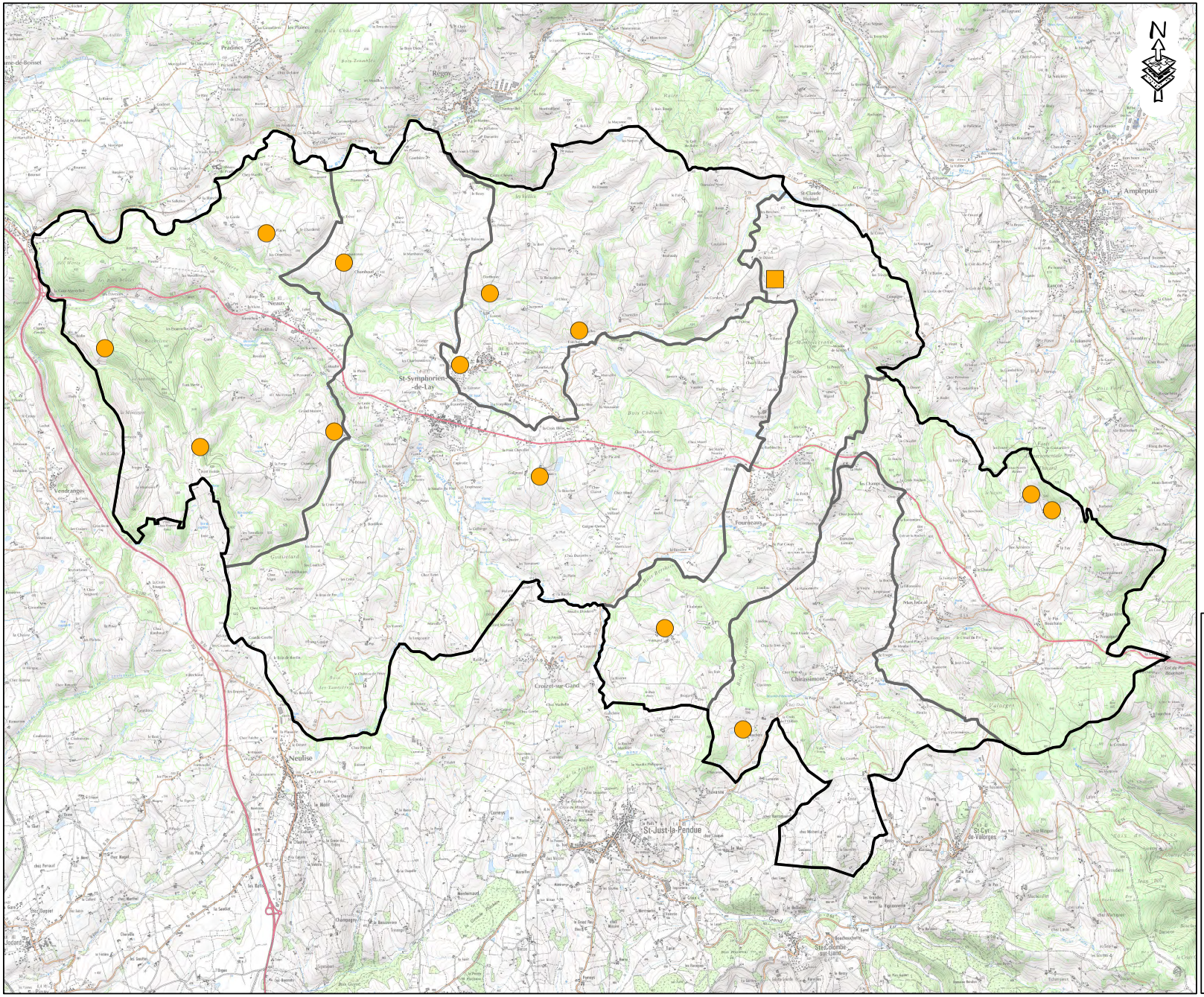

LEGENDE

Vente directe (13)

Site de production (Exploitation extérieure)

Vente directe (1)

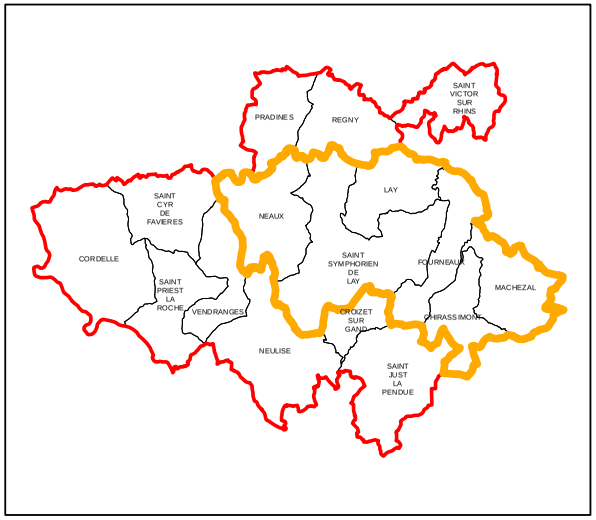

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document Archipel : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de l'activité vente directe

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

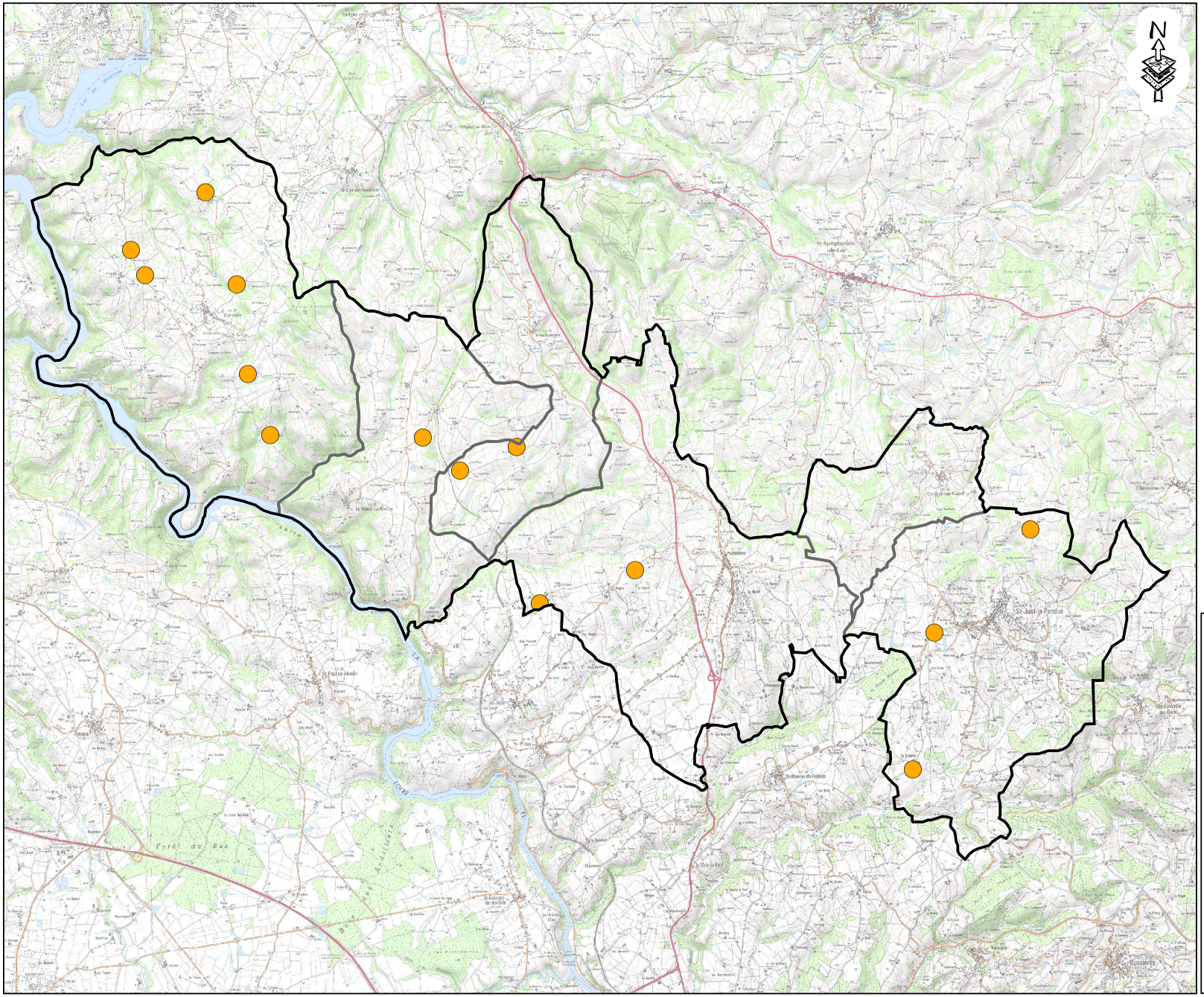

LEGENDE

Vente directe (14)

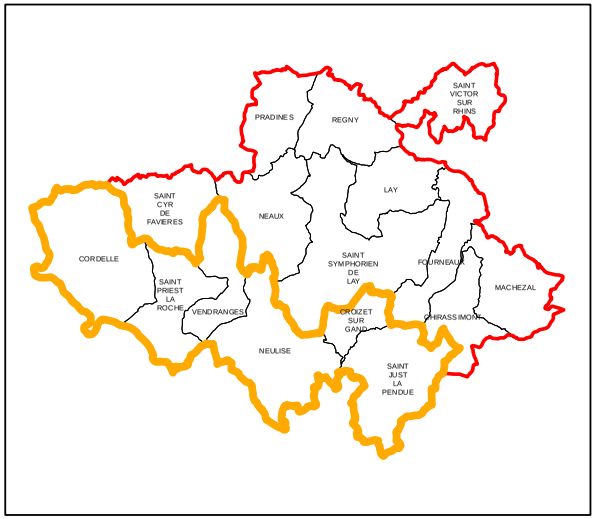

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Tiots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte de l'activité vente directe

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

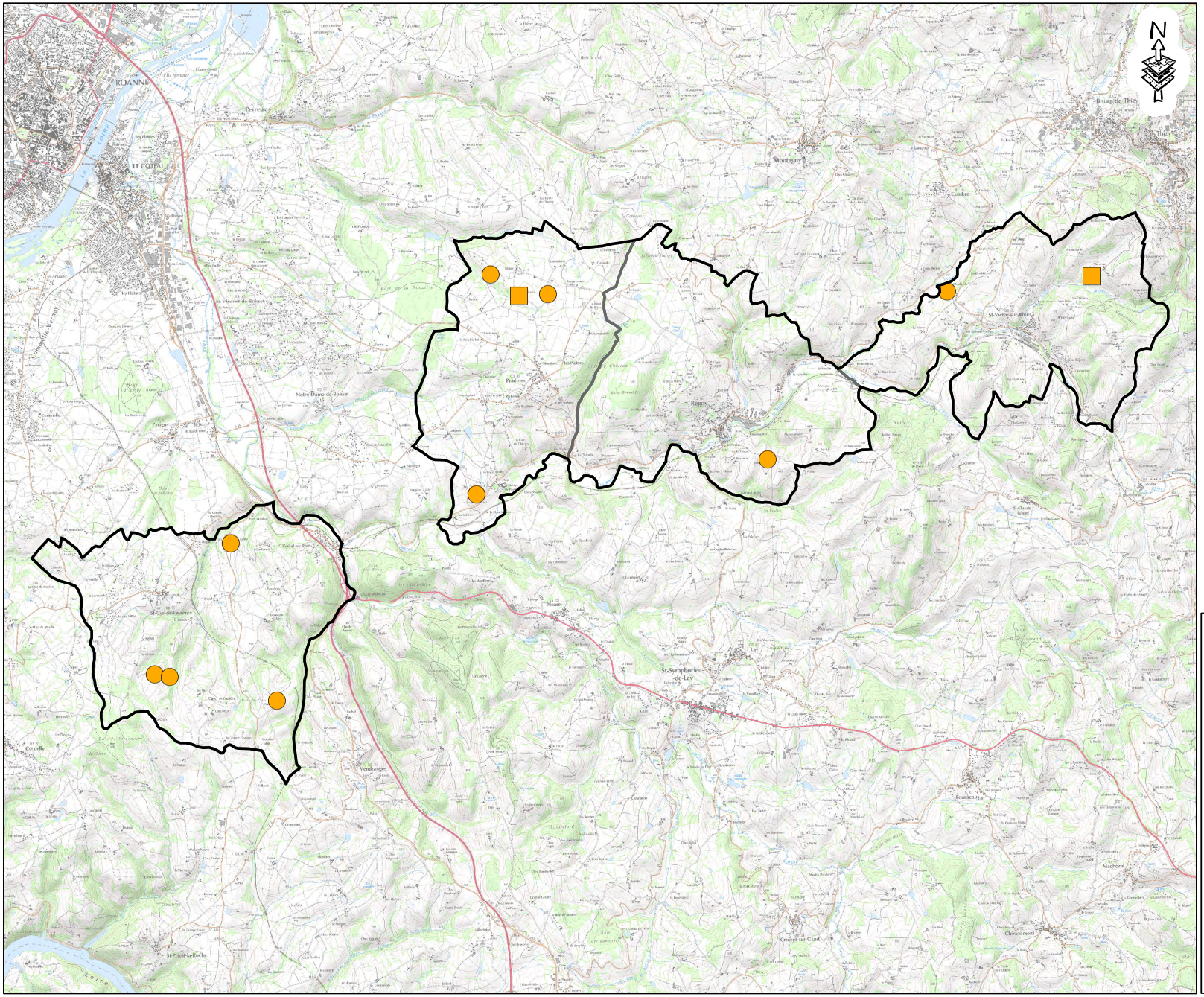

LEGENDE

Vente directe (9)

Site de production (Exploitation extérieure)

Vente directe (2)

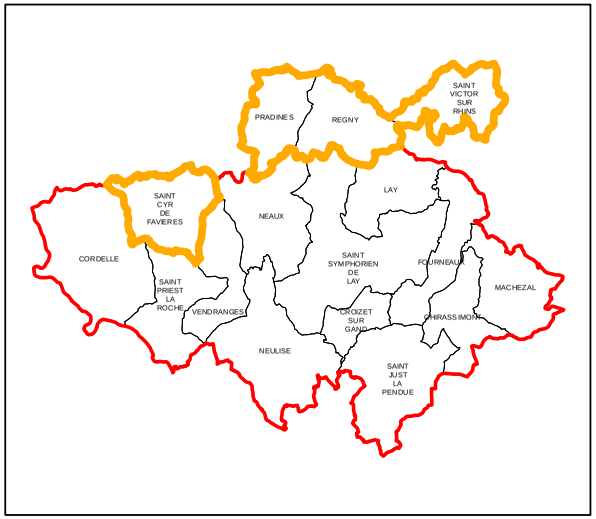

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

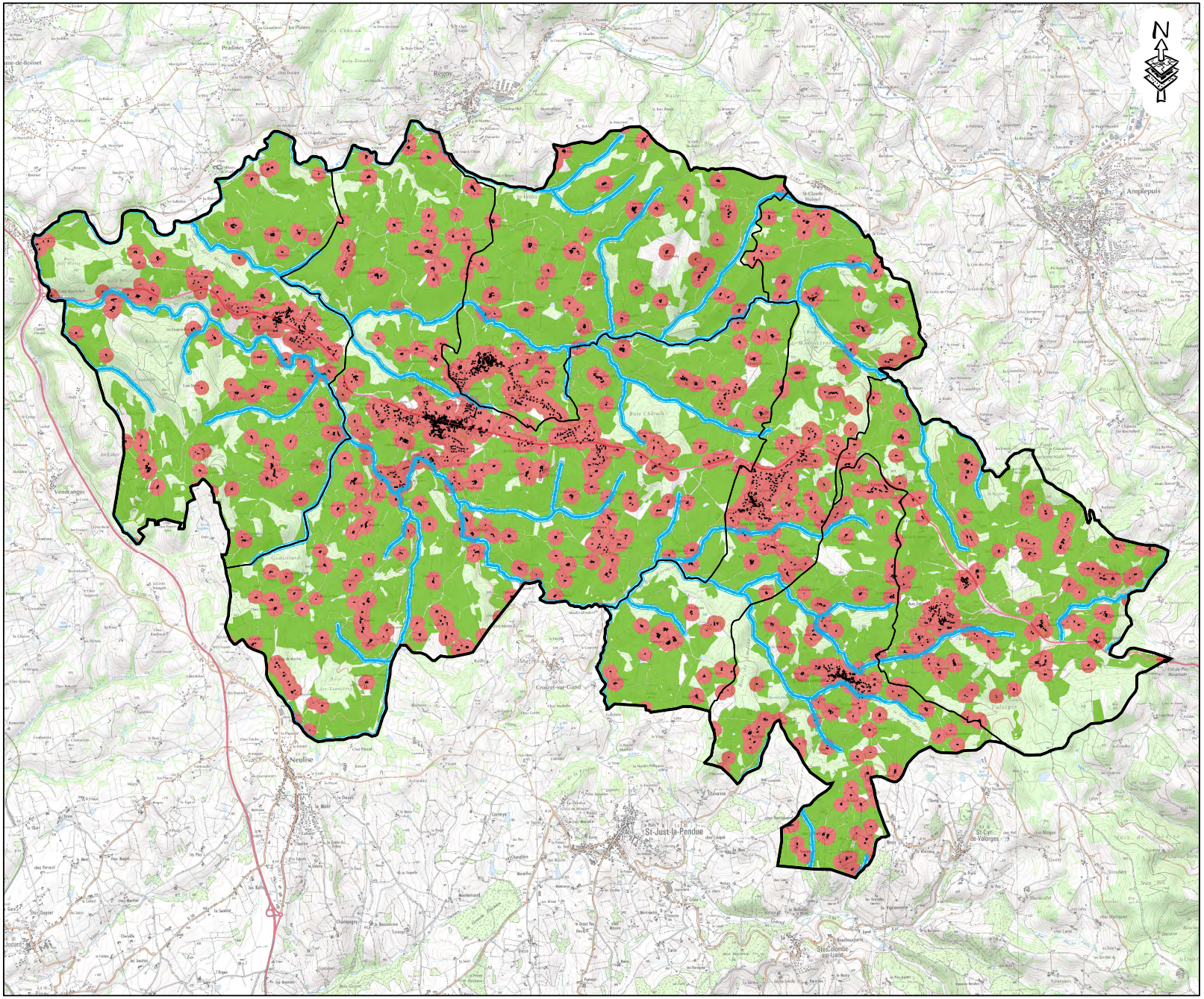

LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable

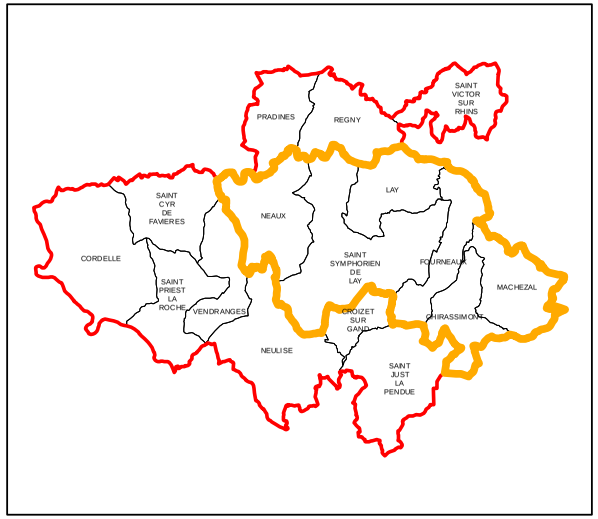

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 12/06/2017
Nom du document Archéo : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Tiers RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25o® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

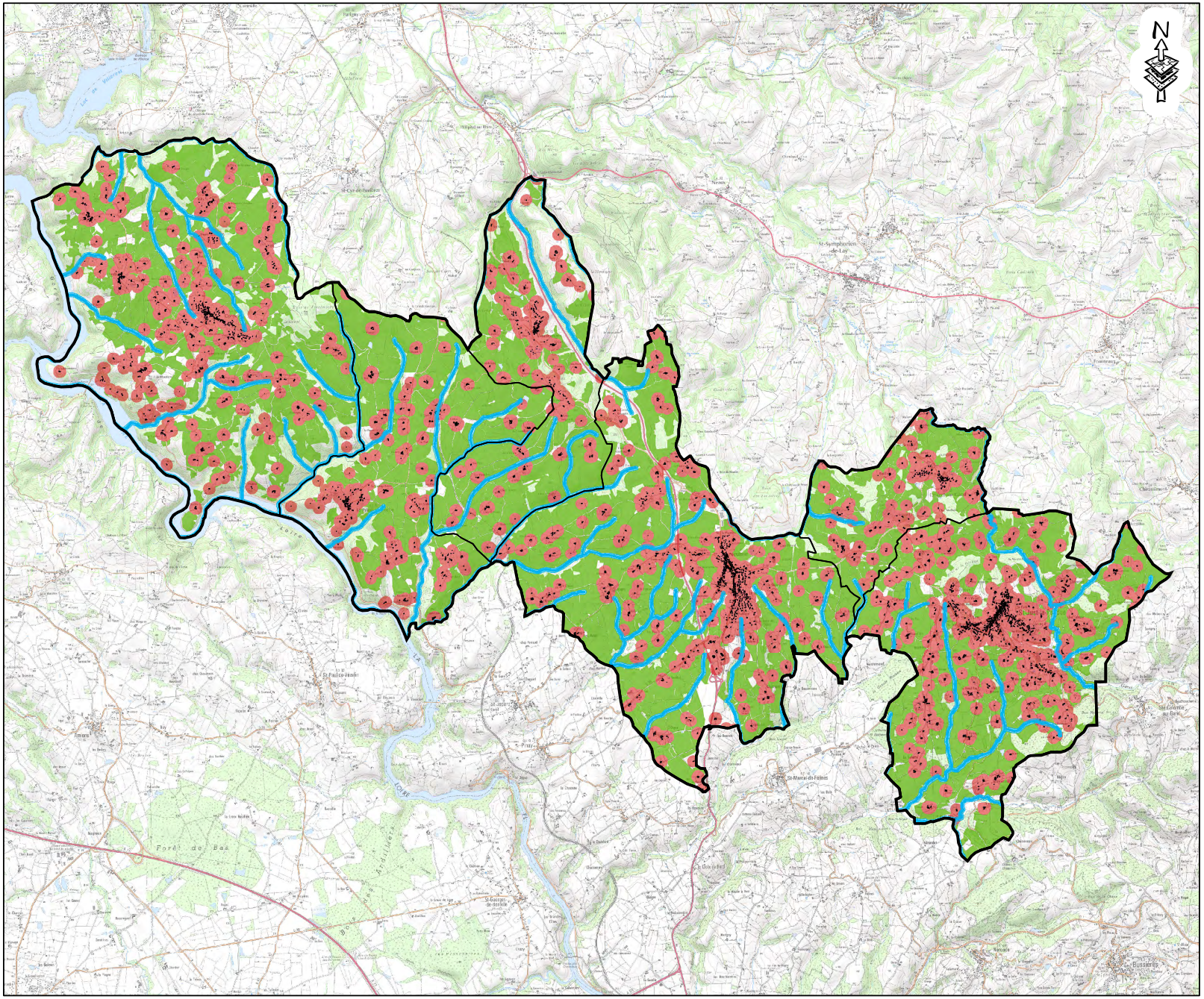

LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable

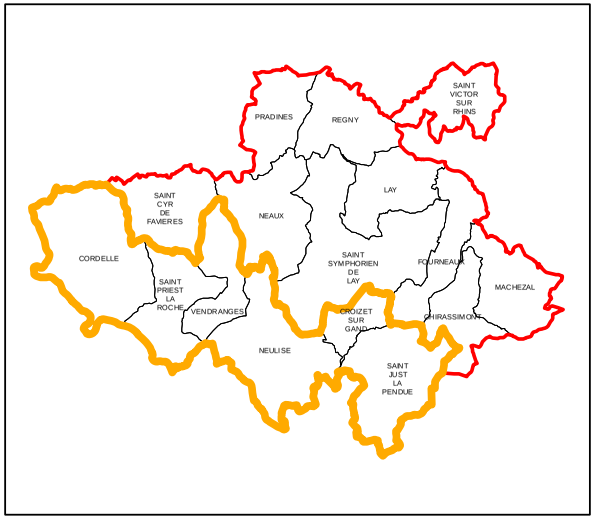

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 12/06/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Bots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Orthoo® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25o® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des contraintes réglementaires

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

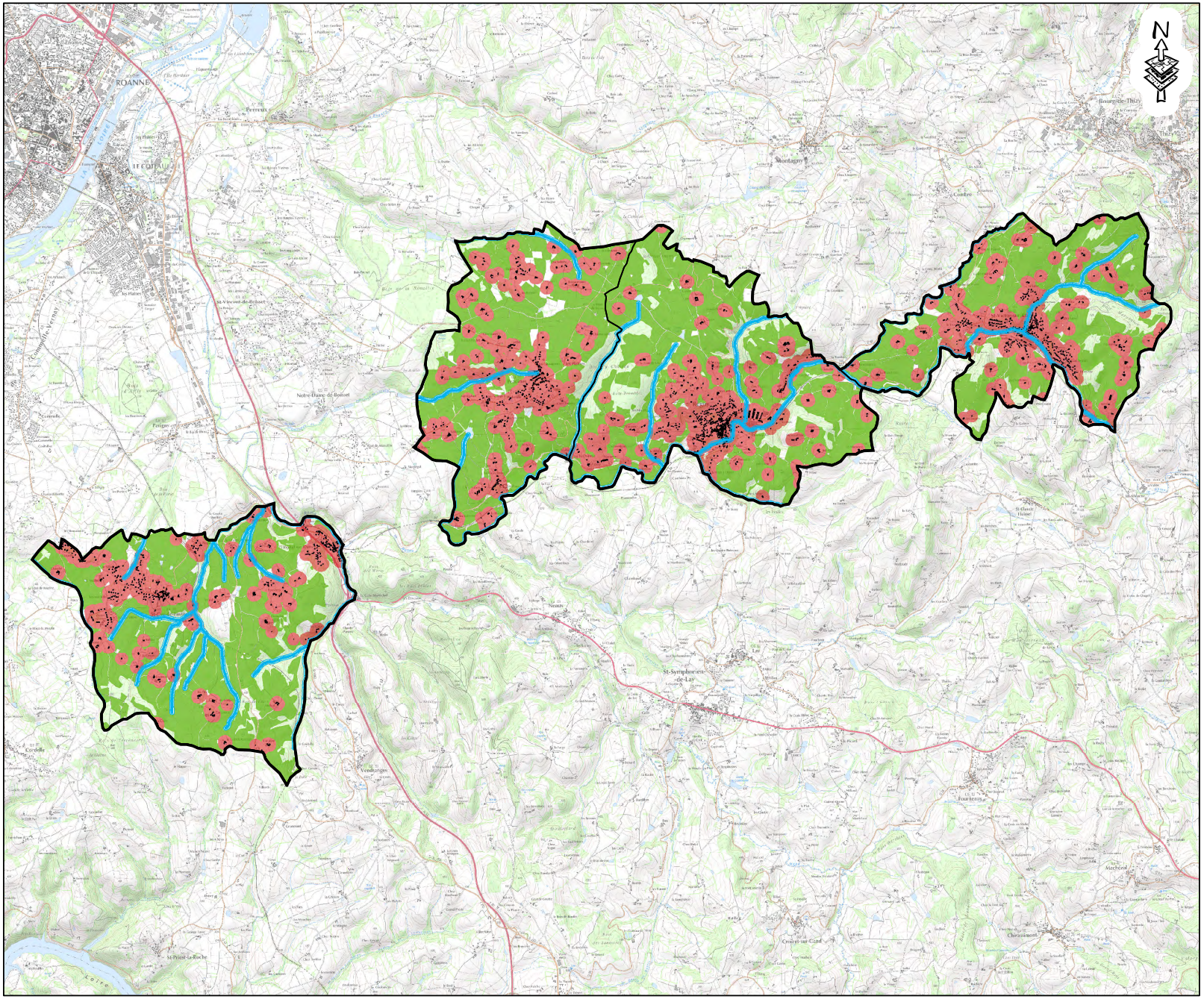

LEGENDE

- Cours d'eau
- Zone de 35 m autour des cours d'eau
- Tiers
- Zone de 100 m autour des bâtiments des tiers
- Espace agricole épandable

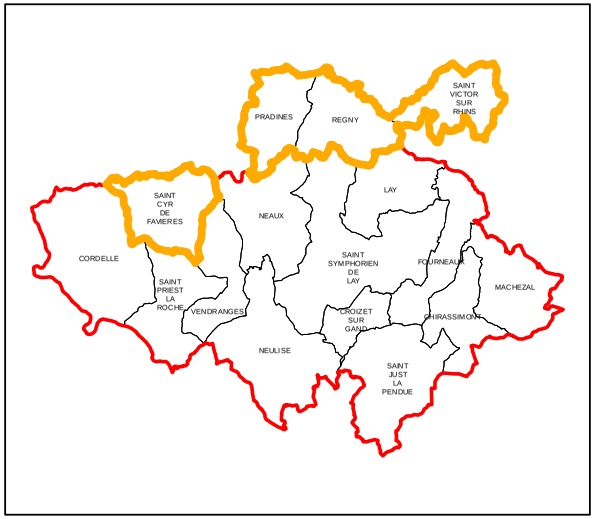

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 12/06/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Orthoo® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25o® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte du zonage de l'AOP Boeuf de Charolles

PLUI CoPler

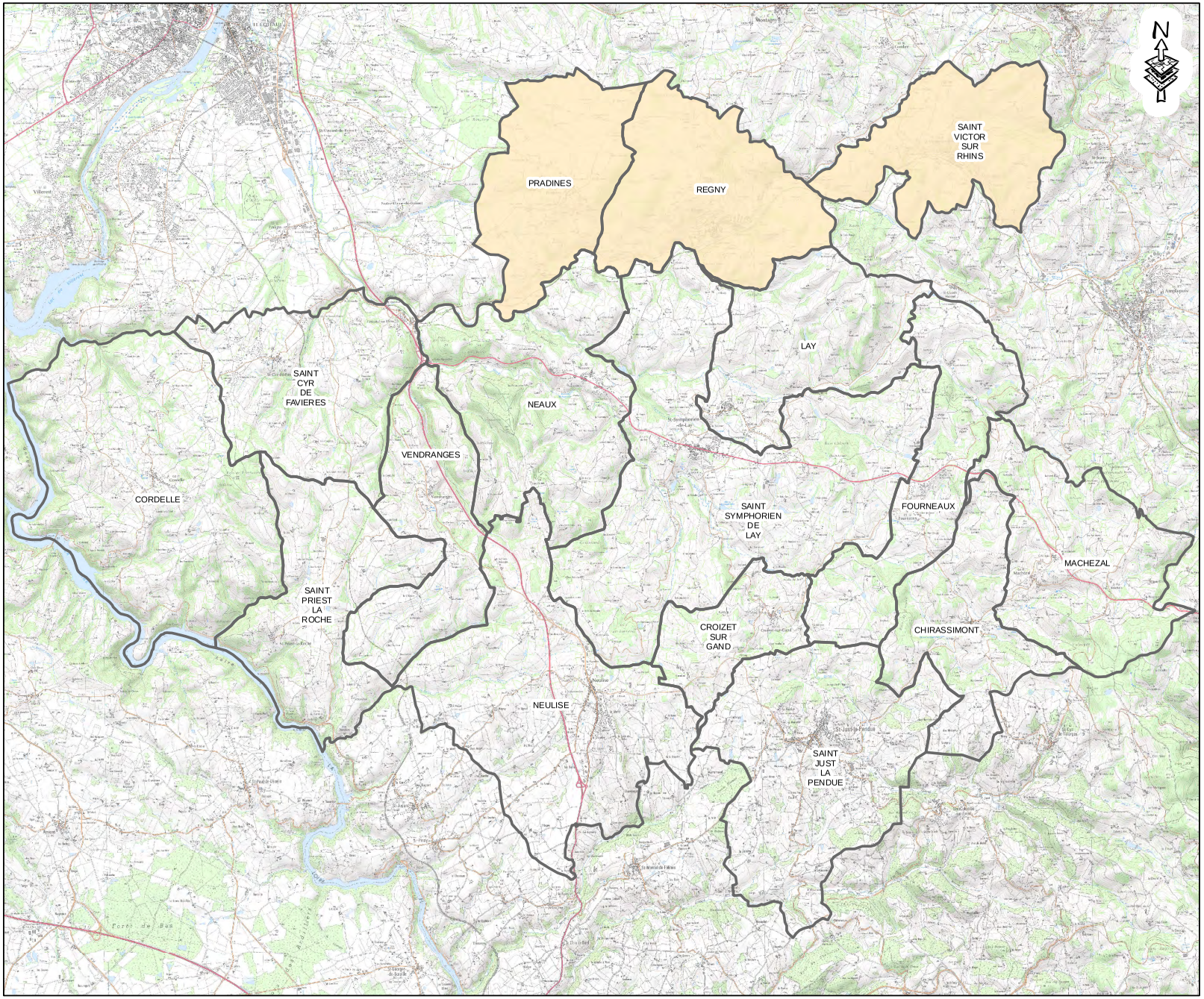

LEGENDE

Communes classées dans l'AOP Boeuf de Charolles

Echelle pour une impression en A3 : 1:85 000

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 06/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Bots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des exploitations engagées dans un signe de qualité

PLUI CoPler

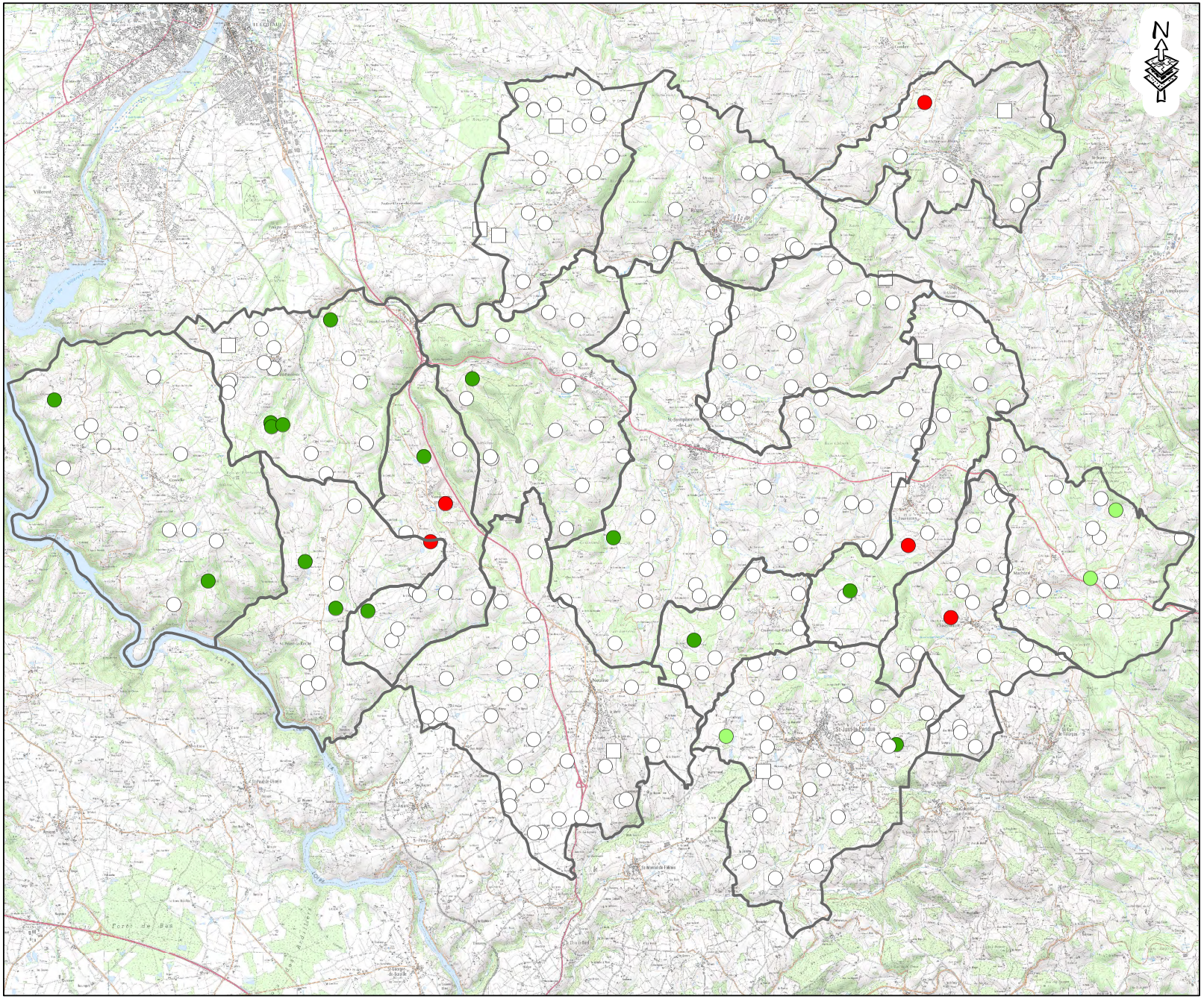

LEGENDE

- Fermes Bio (15)
- Fermes en conversion Bio (3)
- Fermes en Label (5)
- Autres fermes (232)

Site de production (Exploitation extérieure)

- Autres fermes (10)

Echelle pour une impression en A3 : 1:85 000

2 1 0 2 Kilomètres

© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Arcmap : O:\QUATO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Bdts RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Cartoâ - ©IGN 1993 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie - Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des exploitations engagées en Mesures Agro Environnementales et Climatiques

PLUI CoPler

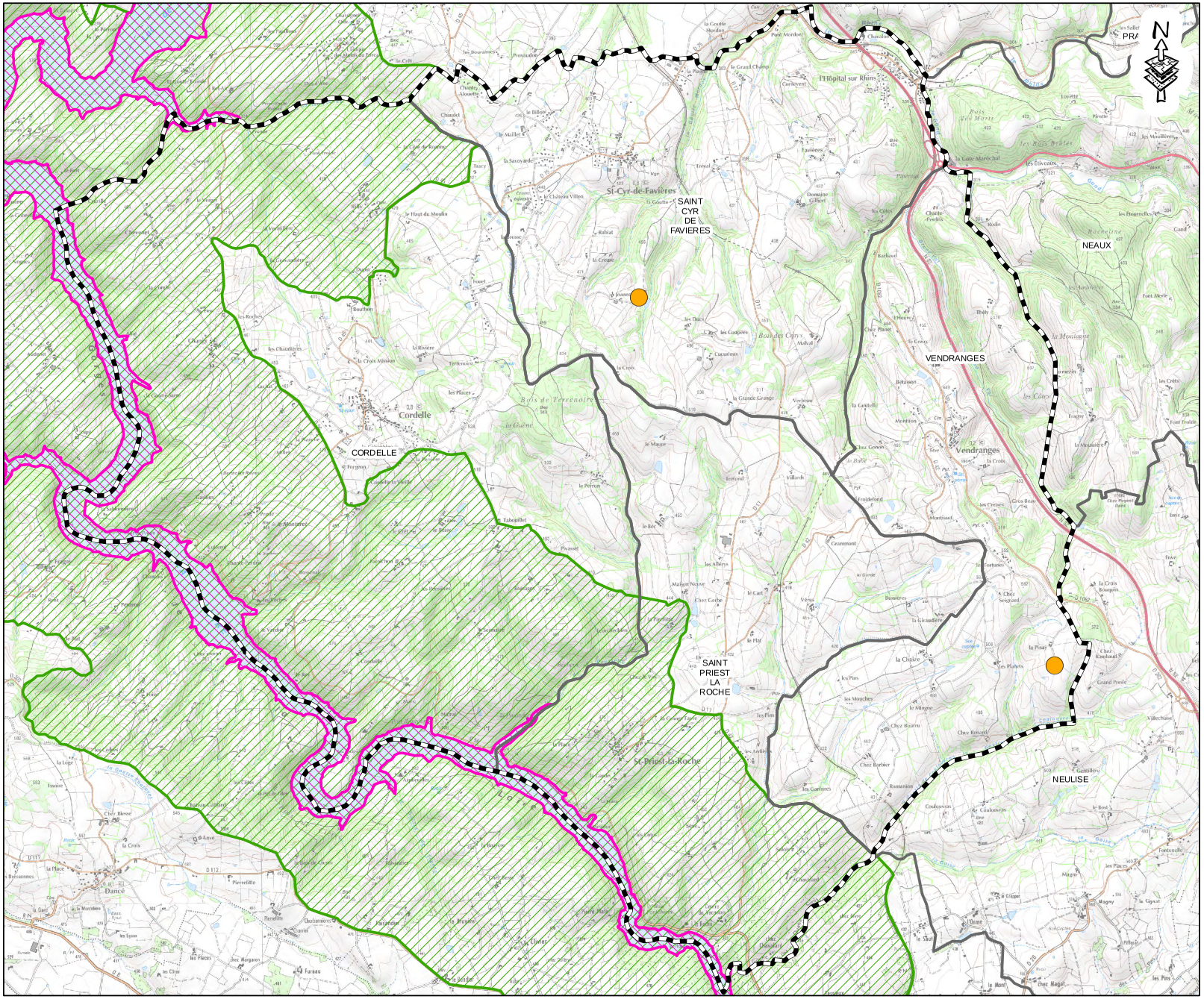

LEGENDE

- Exploitations ayant engagées des MAEC
- Secteur MAEC
- Natura2000 Directive Habitats
- Natura2000 Directive Oiseaux

Echelle pour une impression en A3 : 1:40 000

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 06/07/2017
Nom du document Archéop : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des moyens d'irrigation

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

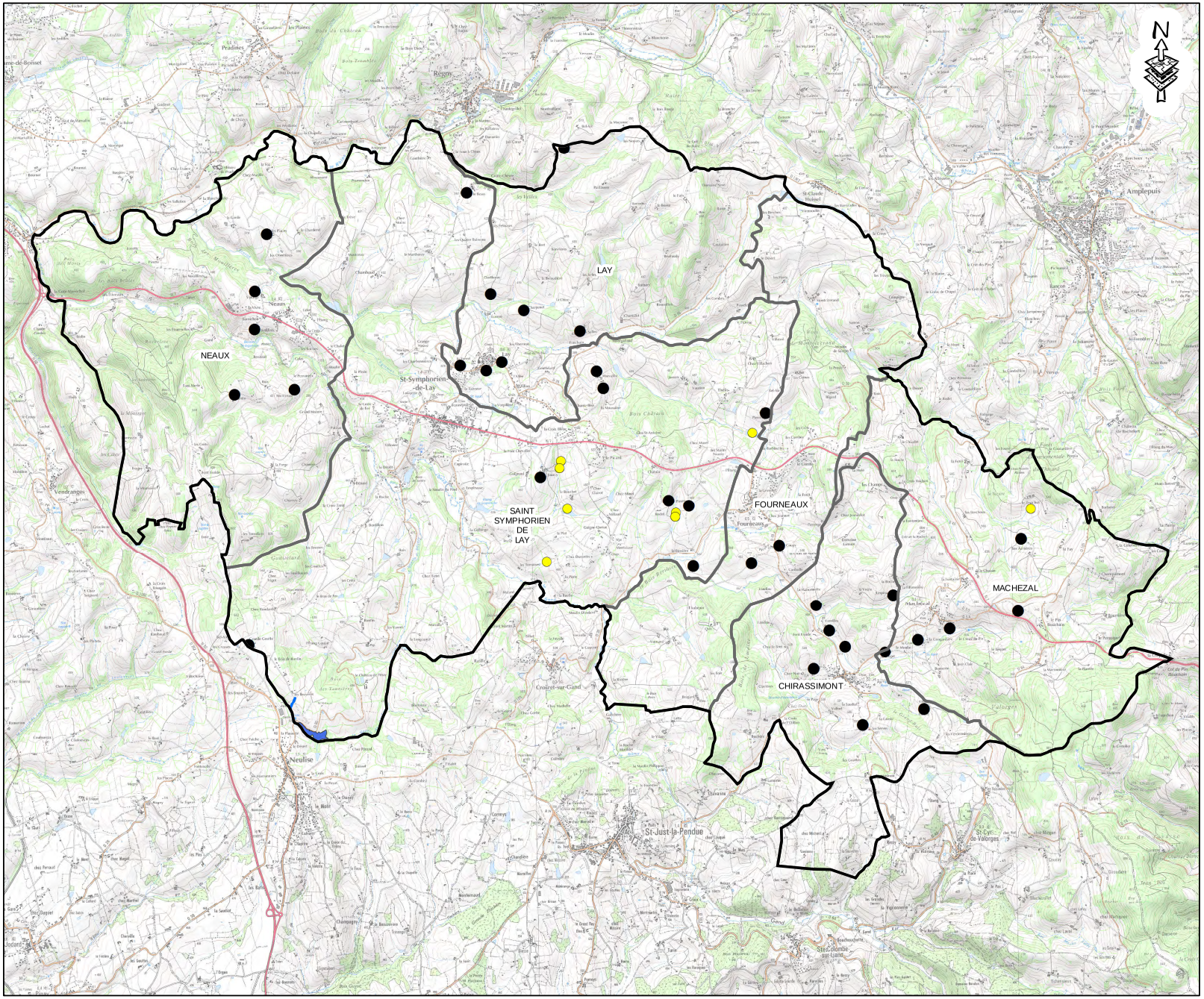

LEGENDE

- Retenues collinaires (dans buffer des 1000 m autour des centres-bourgs)
- Sièges d'exploitation

ASA de Neulise :

- Conduites
- Parcelles irriguées

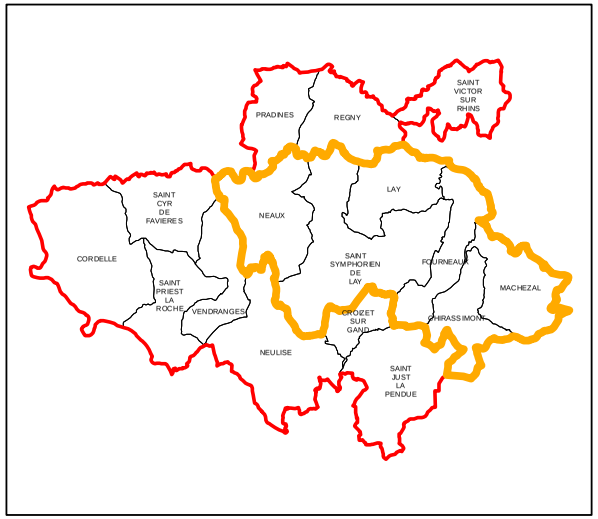

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Archiap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des moyens d'irrigation

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

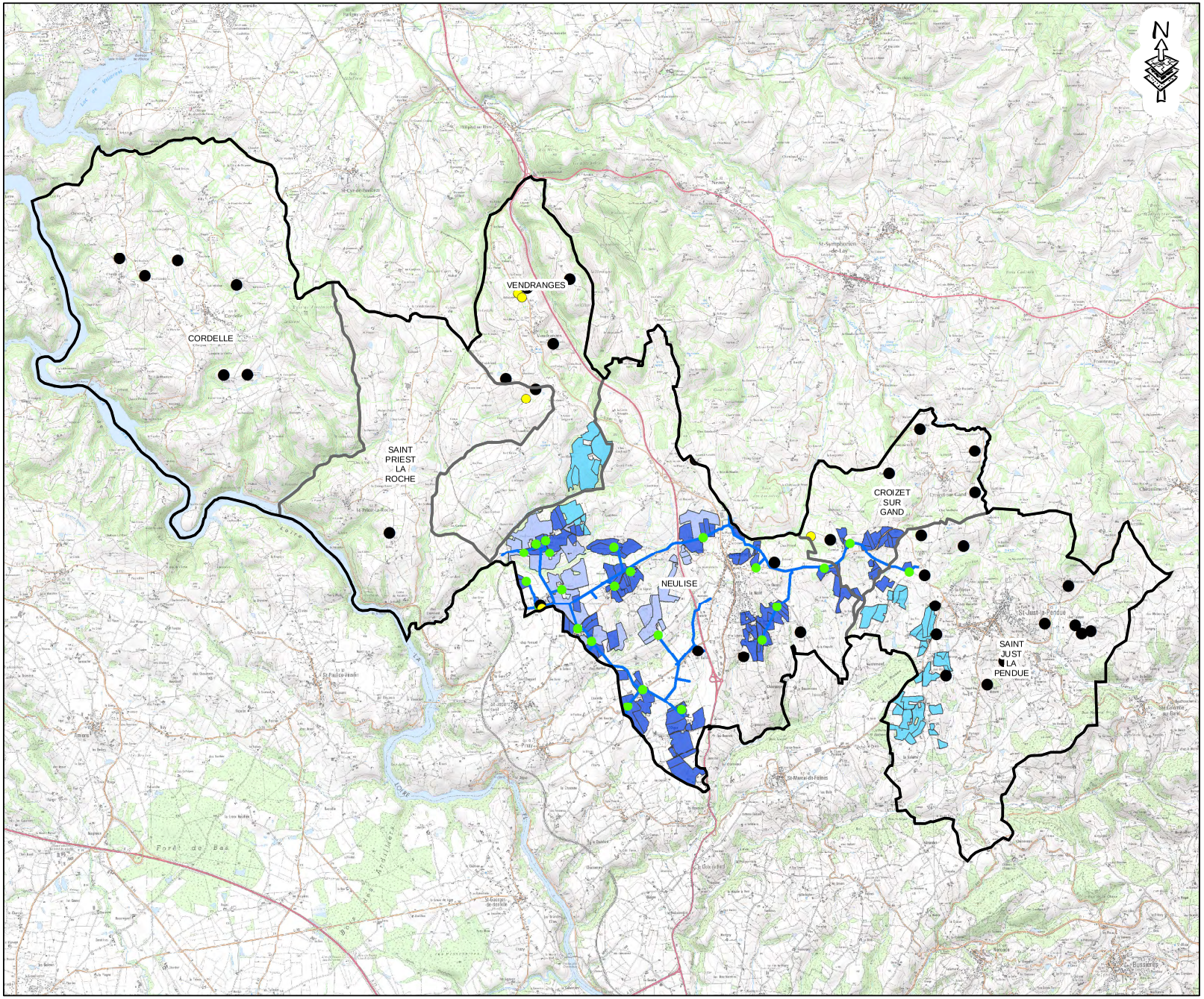

LEGENDE

- Retenues collinaires (dans buffer des 1000 m autour des centres-bourgs)
- Sièges d'exploitation
- Borne d'irrigation

ASA de Neulise :

- Conduites
- Parcelles irriguées
- Parcelles potentiellement irrigables
- Parcelles avec la volonté de l'irriguer (pour les exploitants non irriguants)

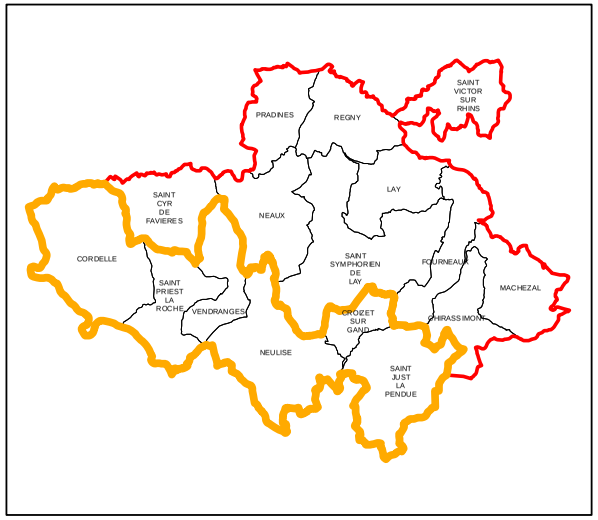

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Archéop : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des moyens d'irrigation

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

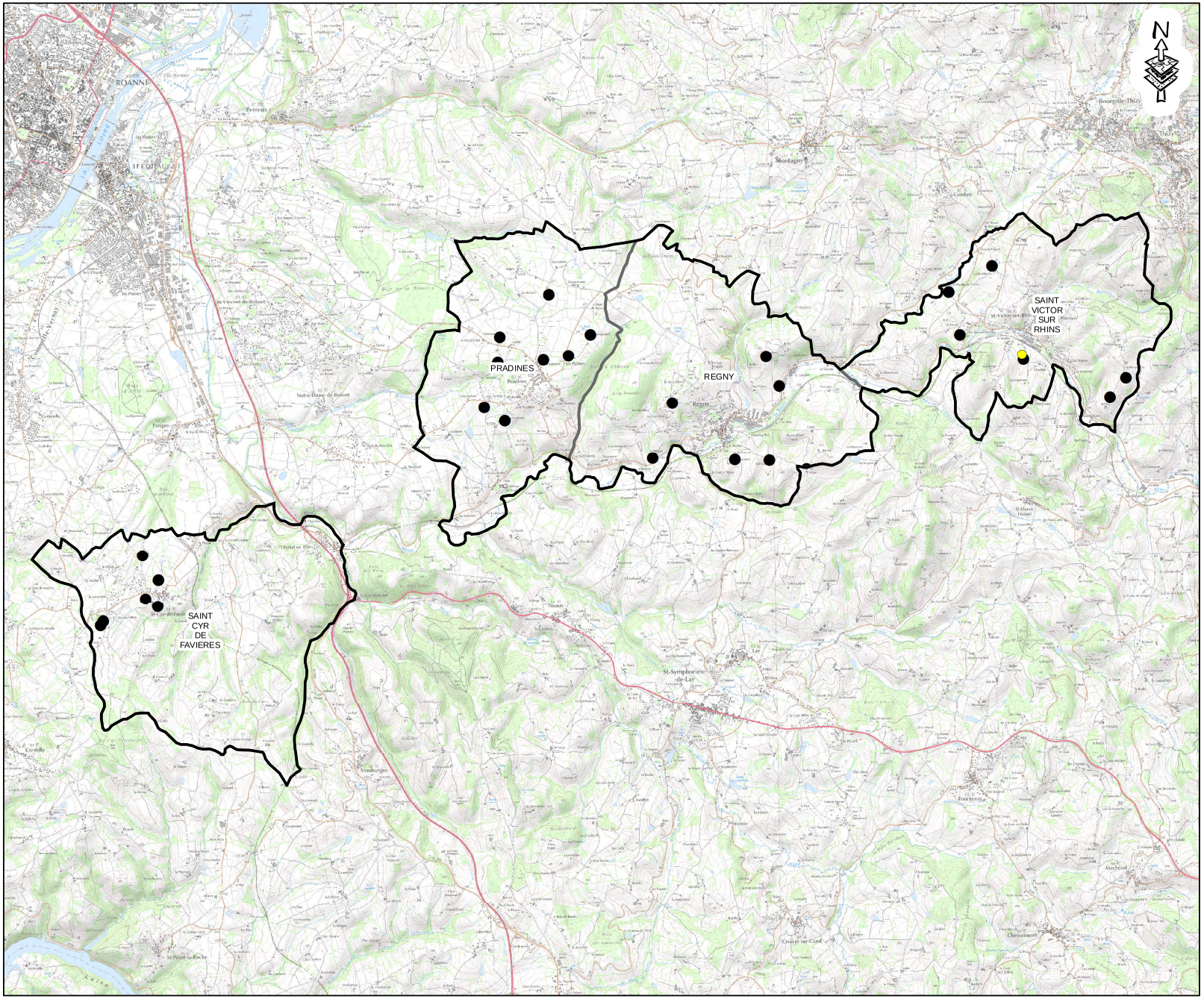

LEGENDE

- Retenues collinaires (dans buffer des 1000 m autour des centres-bourgs)
- Sièges d'exploitation

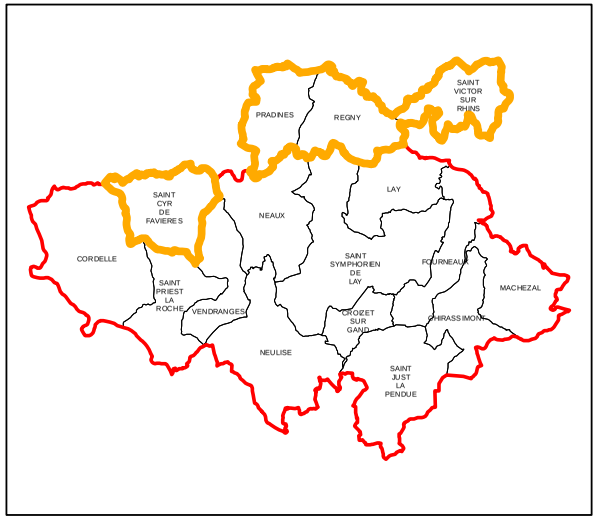

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 22/08/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des conflits

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

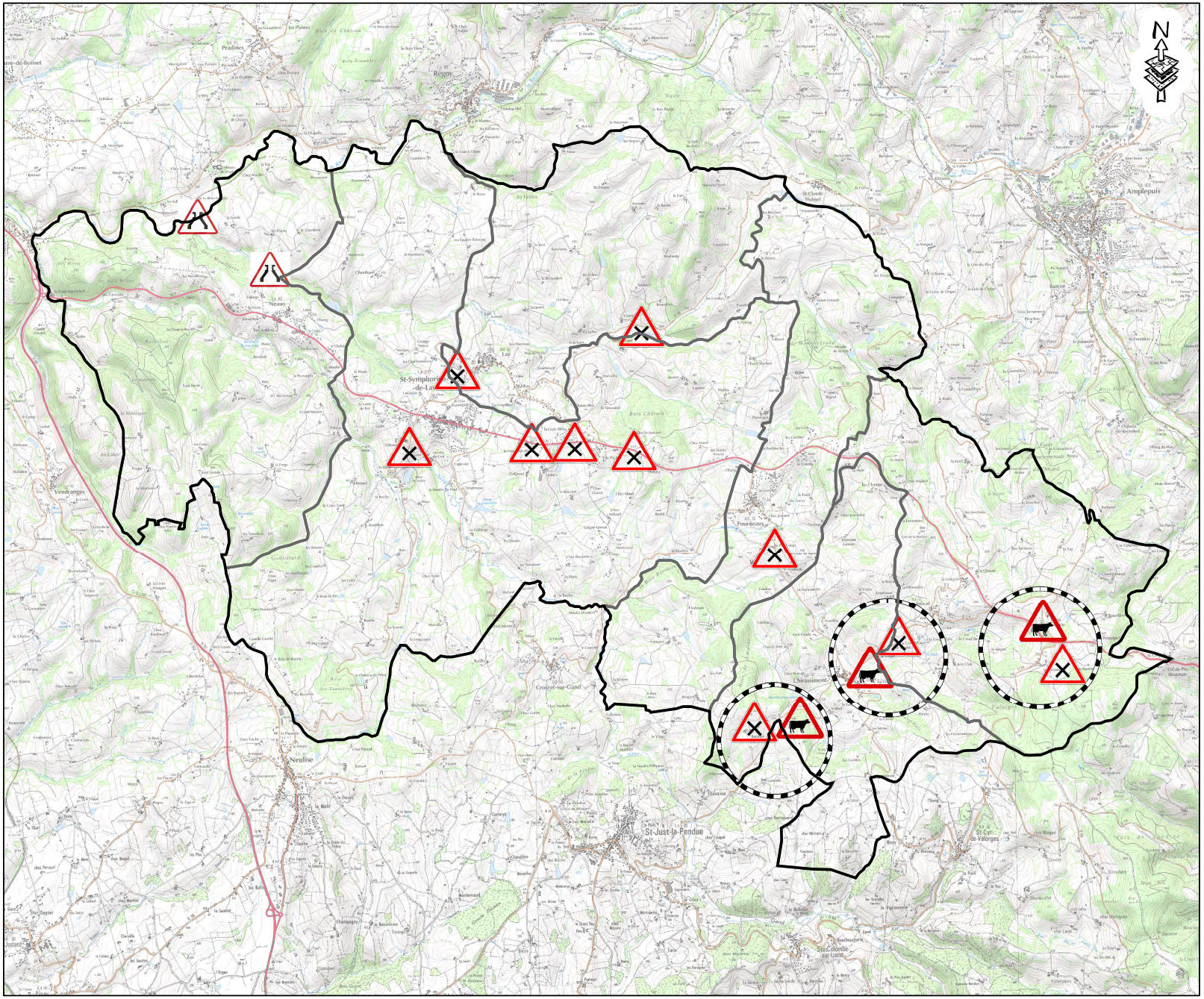

LEGENDE

- Traversée d'animaux régulière et dangereuse sur route départementale
- Carrefour dangereux sur route départementale
- Pont étroit
- Secteurs à risques

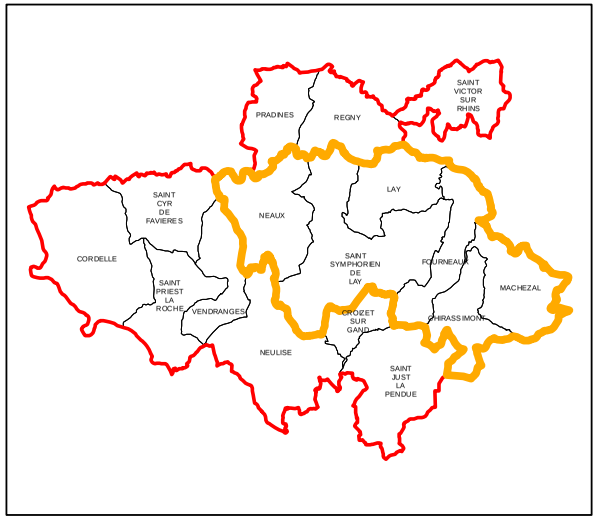

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 17/07/2017
Nom du document Archipel : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des conflits

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

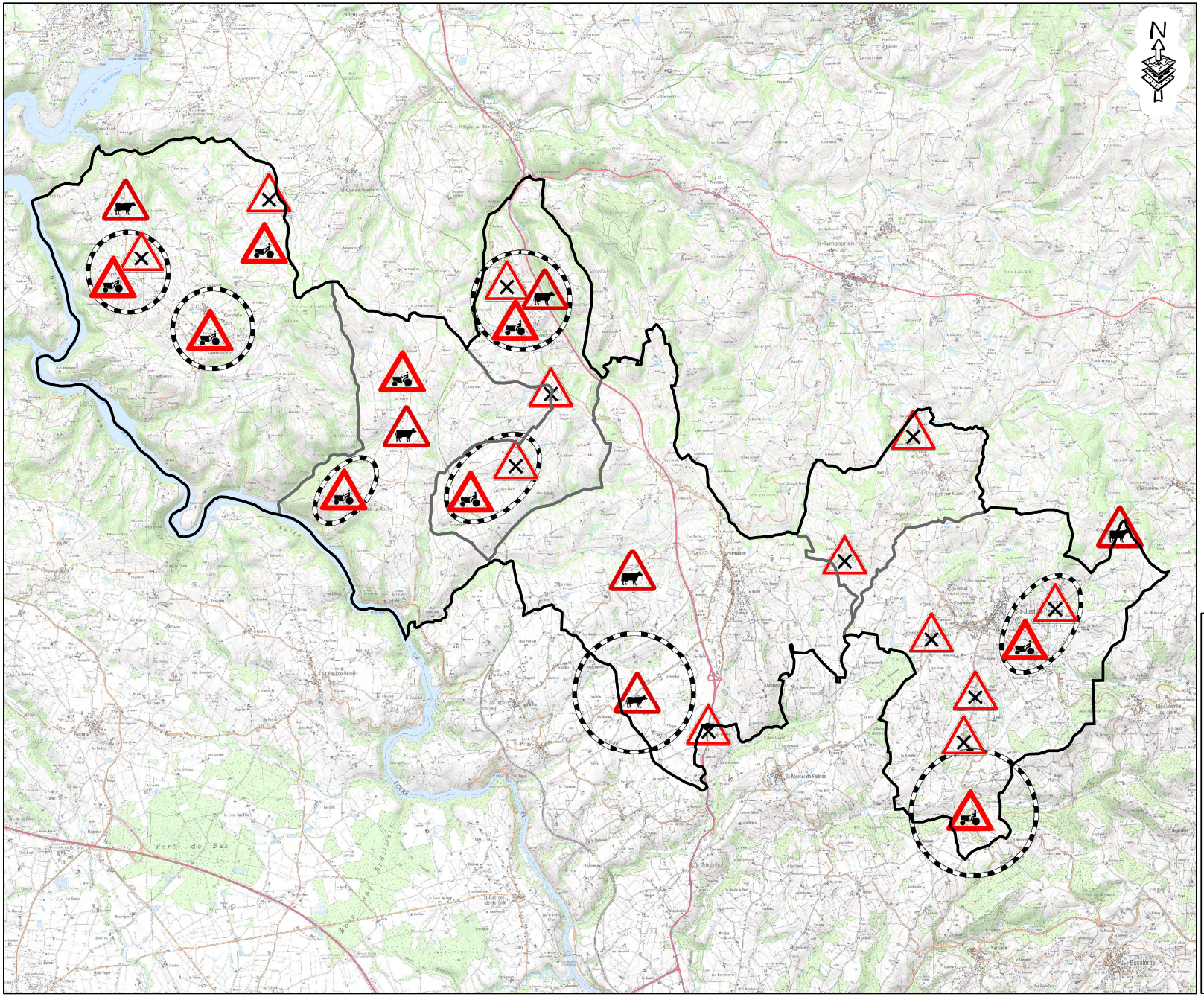

LEGENDE

- Traversée d'animaux régulière et dangereuse sur route départementale
- Circulation d'engins agricoles difficile
- Carrefour dangereux sur route départementale
- Secteurs à risques

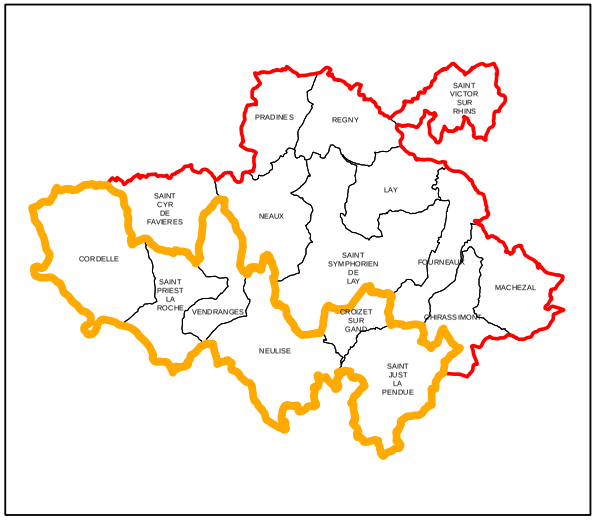

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 11/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des conflits

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

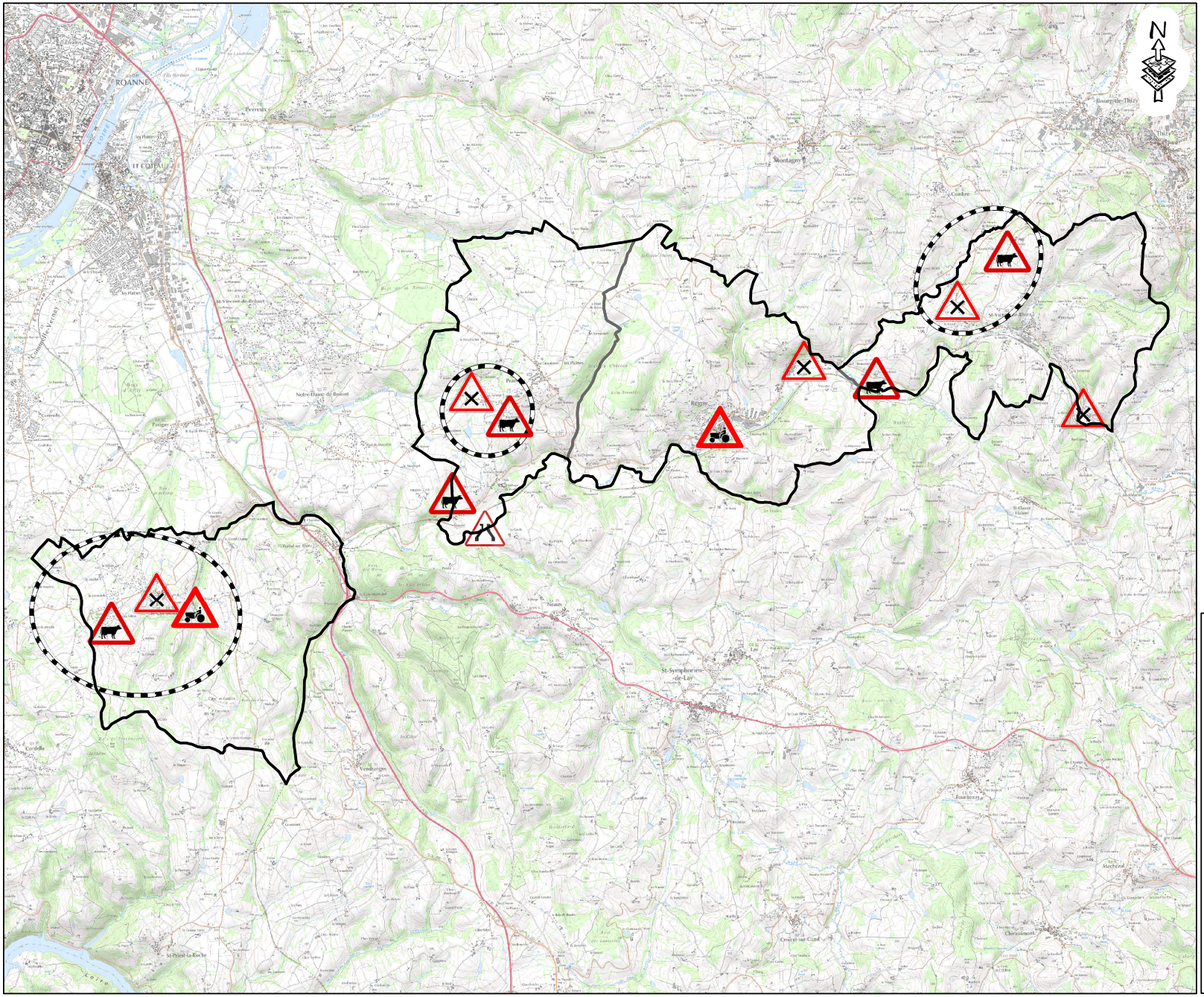

LEGENDE

- Secteurs à risques
- Traversée d'animaux régulière et dangereuse sur route départementale
- Circulation d'engins agricoles difficile
- Carrefour dangereux sur route départementale
- Pont étroit

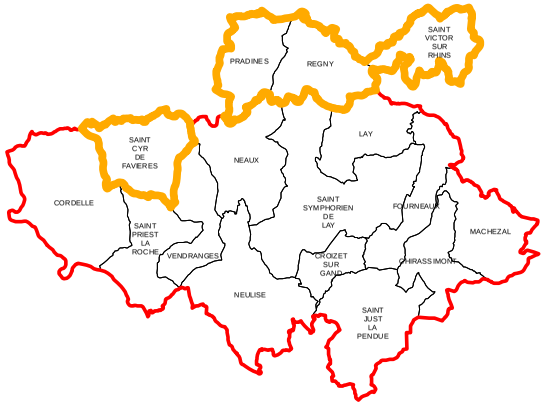

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 11/07/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

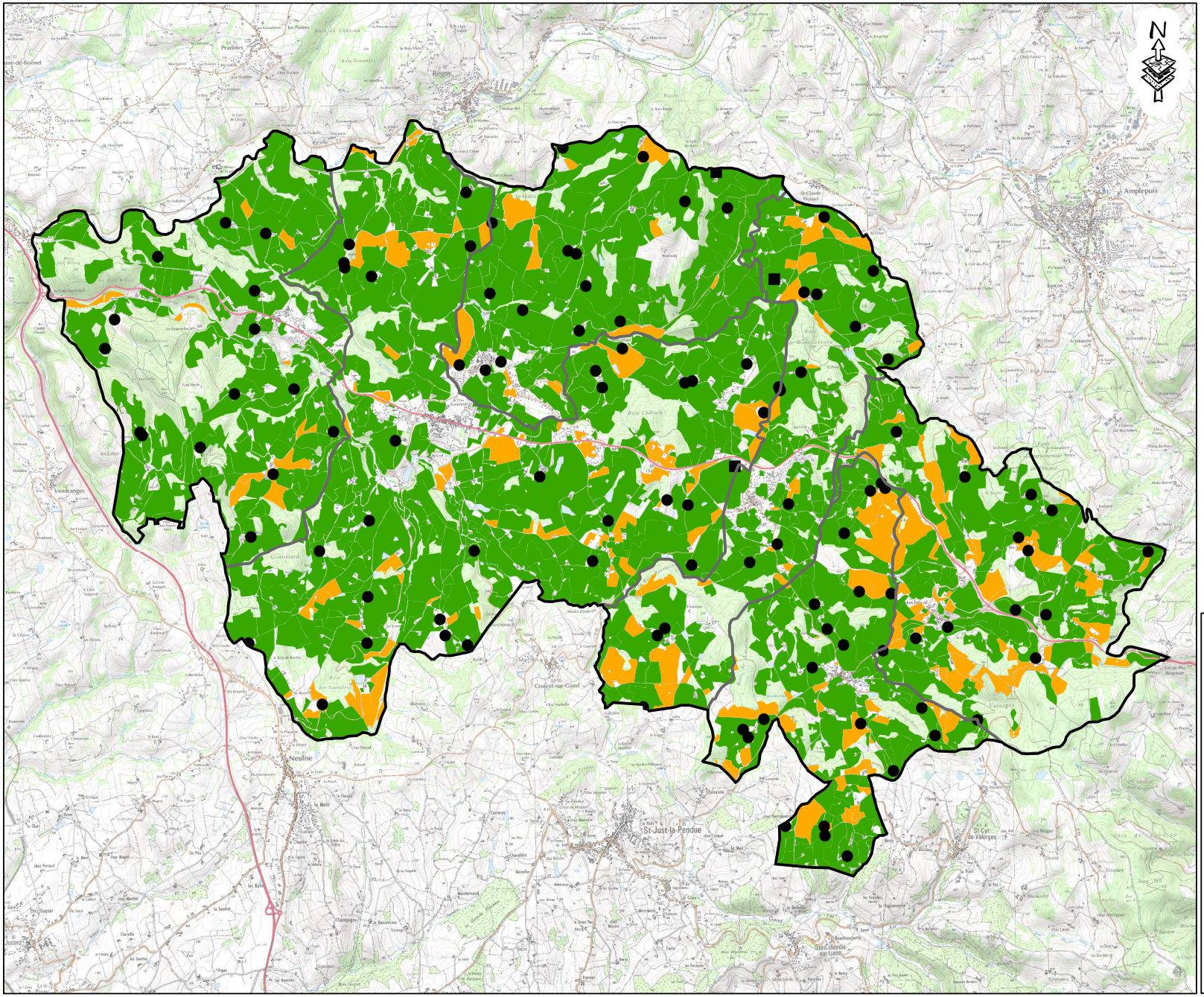

LEGENDE

- ● Siège d'exploitation
- ■ Site de production (Exploitation extérieure)
- Terres labourables
- Prairies
- Divers

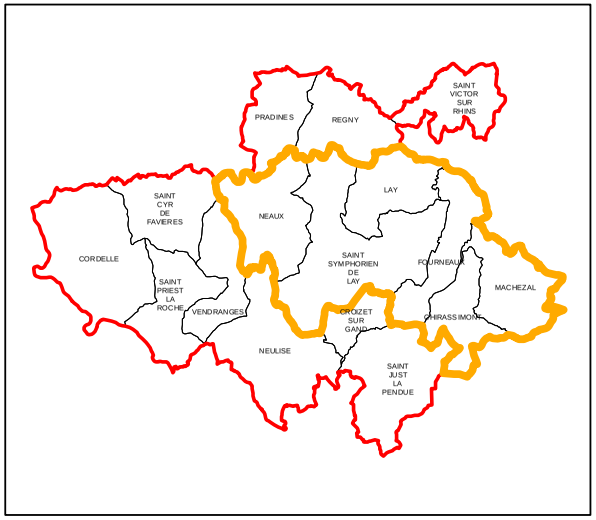

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document Archipel : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

PLUI CoPler

Secteur :
PLATEAU DE NEULISE

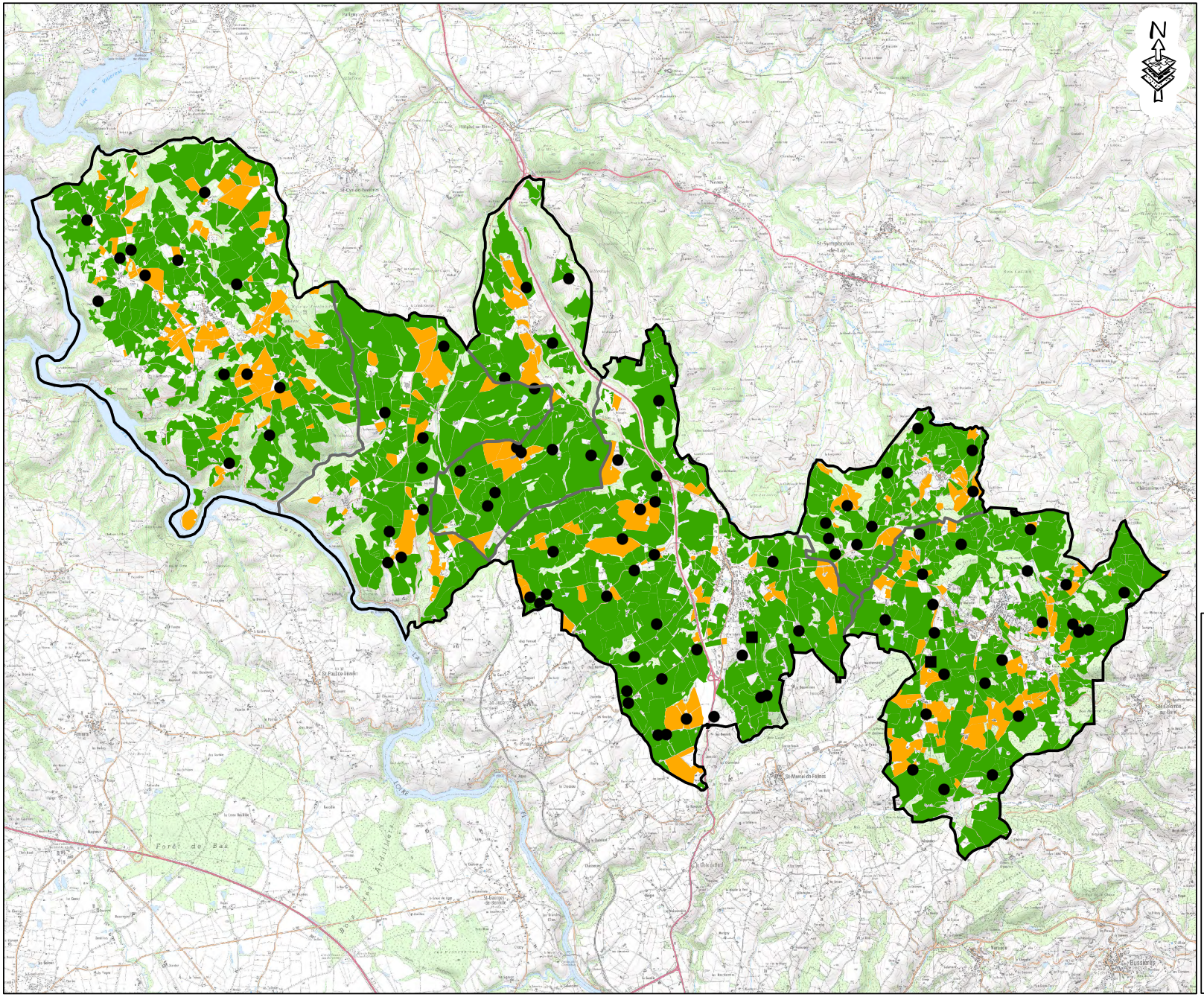

LEGENDE

- ● Siège d'exploitation
- ■ Site de production (Exploitation extérieure)
- Terres labourables
- Prairies
- Divers

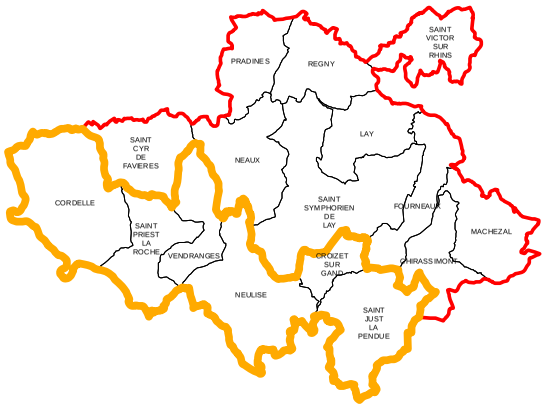

Echelle pour une impression en A3 : 1:71 320

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document ArcMap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des couverts majoritaires

PLUI CoPler

Secteur :
VALLEE DU RHINS

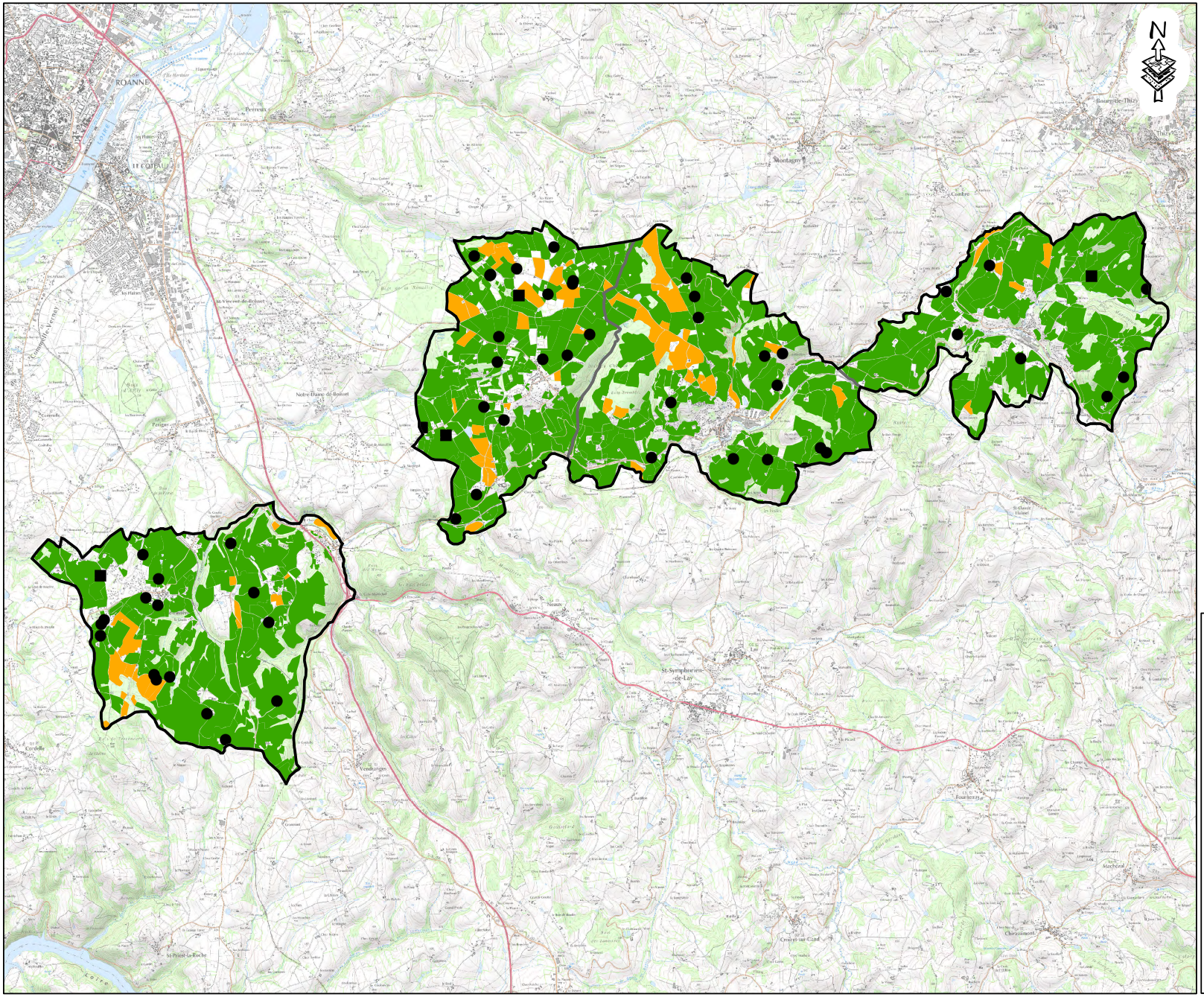

LEGENDE

- ● Siège d'exploitation
- ■ Site de production (Exploitation extérieure)
- Terres labourables
- Prairies

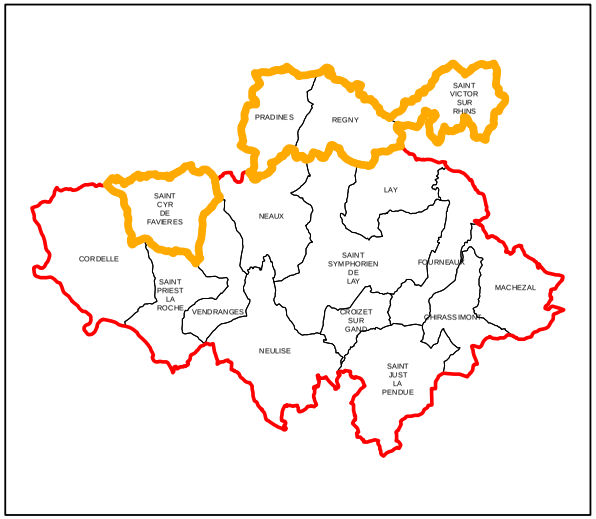

Echelle pour une impression en A3 : 1:66 440

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 10/07/2017
Nom du document Arcmap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Jots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n° 10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr

Carte des structurations du foncier agricole

PLUI CoPler

Secteur :
NATIONALE 7

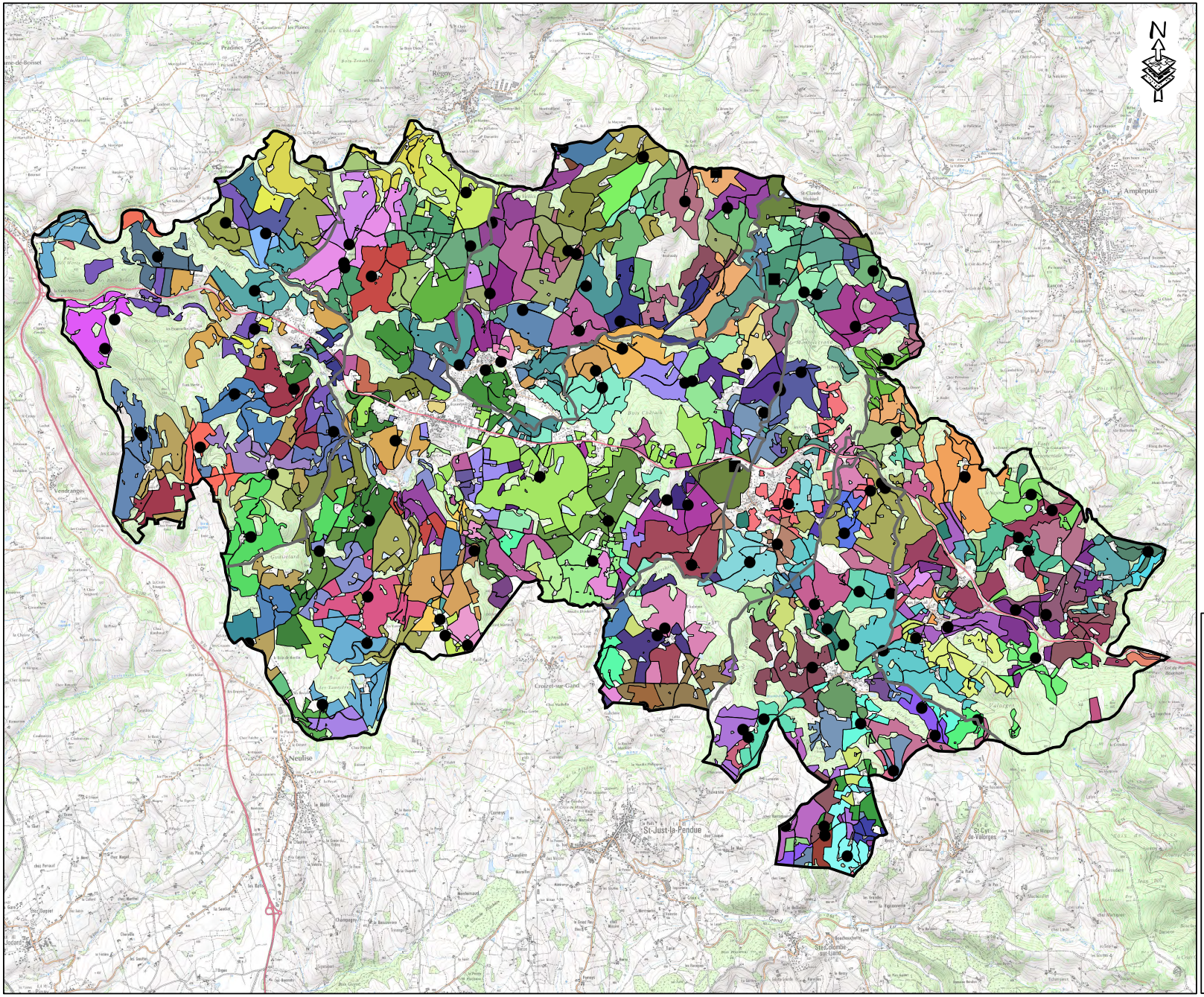

LEGENDE

- ● Sièges d'exploitation
- ■ Site de production (Exploitation extérieure)

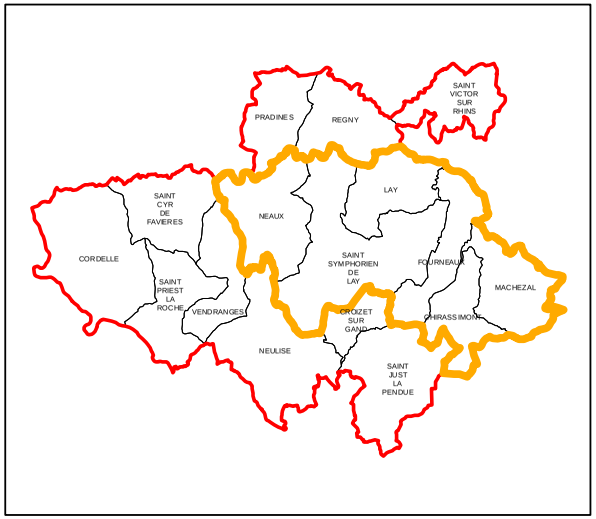

Echelle pour une impression en A3 : 1:58 150

2 1 0 2 Kilomètres

DONNÉES IGN
© CA38 - Cartographie - Carte réalisée le 11/07/2017
Nom du document Archiap : O:\CARTO\Projets_globaux\en_cours\carto_Loire\PLUI_COPLER\PLUI_CoPler.mxd
Ilots RPG, Service producteur des données : Ministère de l'Agriculture
BD Carto® - ©IGN 1995 - copies et reproduction interdite -
©IGN-PARIS/CA38 - Cartographie- Licence d'exploitation n°10 933
BD Ortho® - ©IGN Paris 2009 / Scan 25® - ©IGN Licence d'exploitation n°10 934
"Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN" - www.ign.fr